

BUDGET DE DÉPENSES

2011-2012

Volume III
PLANS ANNUELS DE GESTION
DES DÉPENSES DES MINISTÈRES
ET ORGANISMES

BUDGET DE DÉPENSES 2011-2012

Volume III PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

pour l'année financière se terminant le
31 mars 2012

Déposé à l'Assemblée nationale conformément
à l'article 46 de la
Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01)
par madame Michelle Courchesne,
ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et présidente du Conseil du trésor



Ce document est imprimé sur du papier fabriqué au Québec
contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation.

Budget de dépenses 2011-2012

Volume III

Plans annuels de gestion
des dépenses des ministères
et organismes

Dépôt légal - Mars 2011

ISSN 0706-0319

ISBN 978-2-551-25081-3 (imprimé)

ISBN 978-2-550-61323-7 (en ligne)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

PRÉFACE

La Loi sur l'administration publique (L.R.Q. c. A-6.01) prévoit le dépôt à l'Assemblée nationale d'un ensemble intégré de documents, soit le plan stratégique, le plan annuel de gestion des dépenses et le rapport annuel de gestion, le tout dans une perspective de reddition de comptes auprès des parlementaires.

Le Volume III du Budget de dépenses 2011-2012 regroupe les plans annuels de gestion des dépenses de chaque portefeuille dévolu à un ministre, c'est-à-dire le ministère et les organismes budgétaires sous sa responsabilité. Le plan inclut également les entités consolidées (organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux) afin d'illustrer la contribution du ministère au financement de celles-ci. Bien que le dépôt du Volume III du Budget de dépenses à l'Assemblée nationale incombe à la présidente du Conseil du trésor, la responsabilité de la préparation et de la mise en œuvre des plans relève de chacun des ministres responsables.

Au début du Volume III, un tableau sommaire présente les budgets de dépenses de l'ensemble des portefeuilles pour les exercices financiers 2010-2011 et 2011-2012. Précédé de la section En bref, le plan annuel de gestion des dépenses de chaque portefeuille est présenté par la suite comme suit :

- La section La présentation du portefeuille ministériel introduit la mission ou la raison d'être du ministère et des organismes composant un portefeuille. Cette section permet de faire ressortir la nature de l'organisation, sa clientèle, ses domaines d'activité et sa finalité;
- La section Les choix budgétaires présente les choix effectués dans l'allocation des ressources et les actions envisagées pour atteindre les objectifs fixés;
- La section Le plan budgétaire explique l'évolution du budget de dépenses par programmes et les principales variations;
- L'annexe 1 fournit le nom de tous les organismes budgétaires, leurs budgets de dépenses 2011-2012 ainsi que la dépense probable 2010-2011;
- L'annexe 2 fournit :
 - Le nom de tous les organismes autres que budgétaires, leurs dépenses ainsi que la partie financée par le portefeuille ministériel, et ce, pour les exercices 2010-2011 et 2011-2012;
 - Le nom de tous les fonds, tout en présentant aussi l'information sur les prévisions de dépenses et d'investissements, l'effectif autorisé et la contribution financière du portefeuille ministériel pour chacun des fonds pour les années 2010-2011 et 2011-2012.

Pour l'Assemblée nationale et les personnes désignées par celle-ci, ces renseignements se retrouvent dans le Volume I du Budget de dépenses 2011-2012.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Sommaire des dépenses	9
-----------------------------	---

PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES

Portefeuilles ministériels

Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	15
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	27
Conseil du trésor et Administration gouvernementale.....	35
Conseil exécutif	47
Culture, Communications et Condition féminine	59
Développement durable, Environnement et Parcs.....	73
Développement économique, Innovation et Exportation.....	85
Éducation, Loisir et Sport	97
Emploi et Solidarité sociale	109
Famille et Aînés	123
Finances	133
Immigration et Communautés culturelles	145
Justice.....	153
Relations internationales.	161
Ressources naturelles et Faune.....	167
Santé et Services sociaux	179
Sécurité publique.....	191
Tourisme.....	201
Transports.....	209
Travail	223

SOMMAIRE DES DÉPENSES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Le sommaire des dépenses résume l'information budgétaire présentée dans les plans annuels de gestion des dépenses 2011-2012. Les plans annuels de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière ainsi que ceux de l'ensemble des portefeuilles ministériels du gouvernement se retrouvent respectivement dans les volumes I et III du Budget de dépenses.

Le tableau suivant présente les budgets de dépenses de chaque portefeuille pour les exercices financiers 2010-2011 et 2011-2012, la dépense probable 2010-2011, la variation entre le budget de dépenses 2011-2012 et la dépense probable 2010-2011.

Sommaire des dépenses

Sommaire des dépenses¹ (en millions de dollars)

	2011-2012		2010-2011 ²	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2) = (1) - (4)	(3)	(4)
Assemblée nationale ³	116,1	(0,1)	116,3	116,2
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ³	77,5	7,0	70,4	70,5
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	1 762,9	(98,1)	1 871,4	1 861,0
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 068,4	6,6	1 068,2	1 061,8
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1 004,4	249,6	1 036,1	754,8
Conseil exécutif	368,8	35,0	358,7	333,8
Culture, Communications et Condition féminine	677,9	16,4	666,1	661,5
Développement durable, Environnement et Parcs	204,0	(6,6)	203,8	210,6
Développement économique, Innovation et Exportation	890,1	(26,0)	1 044,5	916,1
Éducation, Loisirs et Sport	15 541,1	328,0	15 041,0	15 213,1
Emploi et Solidarité sociale	4 255,9	(65,8)	4 266,6	4 321,7
Famille et Aînés	2 386,9	137,1	2 182,0	2 249,8
Finances ⁴	173,8	72,1	148,5	101,7
Immigration et Communautés culturelles	303,9	127,6	304,9	176,3
Justice	696,5	(17,1)	685,8	713,6
Relations internationales	111,7	1,1	113,9	110,6
Ressources naturelles et Faune	546,5	(76,6)	528,7	623,1
Santé et Services sociaux	29 140,5	1 024,9	27 939,2	28 115,6
Sécurité publique	1 162,9	(17,4)	1 154,6	1 180,3
Tourisme	138,6	0,2	146,1	138,4
Transports	848,6	3,8	838,5	844,8
Travail	32,0	(11,7)	33,7	43,7
Crédits périmés escomptés	(225,0)	(225,0)		
Dépenses de programmes	61 284,0	1 465,0	59 819,0	59 819,0
Service de la dette	7 794,0	860,0	6 934,0	6 934,0
Dépenses budgétaires	69 078,0	2 325,0	66 753,0	66 753,0

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque portefeuille peut ne pas correspondre au total. Les dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2011-2012.

Références

- ¹ Les données portent uniquement sur le budget de dépenses et ne comprennent pas, par conséquent, les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux. Elles excluent en outre les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, placements, avances et autres » comprises dans le budget d'investissements apparaissant au Volume II du Budget de dépenses 2011-2012.
- ² Les dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2011-2012.
- ³ L'information portant sur les crédits, les dépenses et les plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouve dans le Volume I.
- ⁴ Pour les fins de ce tableau, le service de la dette gouvernementale est exclu des dépenses du portefeuille « Finances ». Au Volume II du Budget de dépenses 2011-2012 et dans les plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, les dépenses du portefeuille « Finances » incorporent le service de la dette.

**PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES
DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

EN BREF

AFFAIRES MUNICIPALES, RÉGIONS ET OCCUPATION DU TERRITOIRE

Pour le prochain exercice financier, les enjeux budgétaires suivants ont été retenus dans l'ensemble du portefeuille « Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire » :

- Appuyer le développement économique, social et culturel de la région métropolitaine de Montréal par le financement de divers projets structurants;
- Assurer le soutien financier aux municipalités dans le cadre des programmes d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et ce, pour maintenir les efforts visant la pérennité et le développement des infrastructures municipales, selon les investissements prévus au Plan québécois des infrastructures;
- Accorder une aide financière au milieu municipal en lui allouant des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement, ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, ainsi que ceux des gouvernements étrangers;
- Procurer aux municipalités du Québec le financement nécessaire aux mesures prévues à l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier 2007-2013 conclue avec le milieu municipal en 2006;
- Accroître le développement de l'ensemble des régions du Québec par l'affectation de sommes au Fonds de développement régional, par le financement des mesures prévues à la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 et par le soutien aux territoires en difficulté;
- Poursuivre les interventions gouvernementales visant à favoriser l'accès à des conditions adéquates de logement pour les ménages québécois.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire » comprend le Ministère, la Commission municipale du Québec (CMQ), la Société d'habitation du Québec (SHQ), l'Immobilière SHQ, la Régie du logement (RDL) et la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE).

En tant que responsable de l'organisation municipale et du développement régional, le Ministère a pour mission d'appuyer l'administration et le développement des municipalités, des régions et de la métropole en favorisant une approche durable et intégrée au bénéfice des citoyens. Il vise à être la référence en matière de politiques et de stratégies municipales et régionales axées sur la responsabilité et l'autonomie de ses partenaires.

La mission de la CMQ est d'agir comme tribunal et organisme administratif, enquêteur et conseiller, dans une perspective d'efficacité de ses actions auprès des intervenants du monde municipal.

La SHQ a pour mission de favoriser aux citoyennes et aux citoyens du Québec l'accès à des conditions adéquates de logement. Elle vise à aider les ménages à accéder ou à conserver un logement adéquat, à favoriser un habitat et un milieu de vie de qualité et à soutenir l'amélioration continue en habitation. Elle adhère et participe aux grandes orientations gouvernementales actuelles comme la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et le développement durable.

En tant que tribunal spécialisé exerçant sa compétence en matière de bail résidentiel, la RDL a pour mission de favoriser la conciliation entre locataires et locataires, de décider des litiges dont elle est saisie dans le cadre d'une procédure simple et respectueuse des règles de justice naturelle, d'informer les citoyens sur les droits et obligations découlant de leurs relations locataires et locataires, de veiller, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et enfin, de faire des études et d'établir des statistiques sur la situation du logement.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère pour l'exercice 2011-2012 s'inscrivent à l'intérieur de trois orientations stratégiques.

ORIENTATION 1

Accroître l'autonomie et la responsabilité des municipalités et des régions

Le Ministère propose une approche intégrée en matière de gestion et de développement social et économique afin de permettre aux autorités locales et régionales d'agir de façon plus autonome et mieux concertée. Il considère que les instances locales et régionales existantes doivent être pleinement responsables de leurs actions et de leurs décisions :

- En plus de verser 316,2 M\$ aux municipalités à titre de compensations tenant lieu de taxes, le Ministère versera 273,8 M\$ dans le cadre du partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

- La mise en œuvre de l'Entente pour une reconnaissance du statut particulier de Montréal intervenue entre le gouvernement et la Ville de Montréal, qui accorde de nouveaux pouvoirs financiers et administratifs à la Ville afin qu'elle puisse mieux assumer son rôle de métropole, nécessitera des déboursés de 25,0 M\$ du Ministère;
- Le Ministère appuie la mise en œuvre de la stratégie « Imaginer - Réaliser Montréal 2025 » par l'octroi d'une somme de 315,0 M\$ sur dix ans à la Ville de Montréal, dont 35,0 M\$ en 2011-2012.

Actions envisagées

- La modernisation de l'encadrement législatif par la révision de certaines lois municipales et des travaux d'allègement réglementaire. Dans cette perspective, le Ministère procède à la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et un avant-projet de loi a été déposé et fera l'objet de consultation en vue du dépôt d'un projet de loi;
- La mise en place de mesures d'accompagnement du milieu municipal pour assurer la mise en œuvre des nouvelles mesures législatives et réglementaires, notamment en matière d'éthique et de déontologie et d'évaluation foncière;
- La continuité des engagements pris dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités et l'amorce des travaux en vue du renouvellement de l'entente;
- La poursuite des travaux de l'équipe de vérificateurs pour s'assurer du respect des règles d'adjudication des contrats par les organismes municipaux;
- La publication de guides et de documents techniques, notamment concernant le développement durable.

ORIENTATION 2

Renforcer la coordination et la concertation dans les interventions touchant le milieu municipal et régional ainsi que l'établissement de partenariats

Le Ministère entend réaliser des interventions concertées et structurantes avec les différents ministères et organismes gouvernementaux ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants locaux et régionaux intéressés. Il vise ainsi à mieux soutenir et à mieux adapter ses interventions aux besoins de la clientèle et des citoyens, ainsi qu'à favoriser l'établissement d'ententes et de partenariats locaux et régionaux :

- Le Plan québécois des infrastructures 2010-2015 prévoit que le Ministère fera des investissements de 3 869,8 M\$ en matière d'infrastructures municipales. Ces investissements permettront notamment au Ministère de poursuivre la mise en œuvre des engagements en infrastructures dont il est responsable dans le cadre de la Politique nationale de l'eau;
- La collaboration et la concertation entre les différents ministères, le gouvernement fédéral, la Ville de Montréal et les partenaires du secteur privé permettront la réalisation de grands projets structurants pour la métropole;
- Le Ministère mettra en œuvre avec les ministères et organismes et avec les principaux partenaires du milieu, des moyens pour agir mieux et de façon plus cohérente sur les territoires et permettre aux milieux une meilleure prise en charge de leur développement, et ce, en vue de favoriser l'occupation et la vitalité de tous les territoires;
- Il est prévu d'investir 114,8 M\$ pour soutenir le développement des régions et des milieux ruraux.

Actions envisagées

- Le soutien des municipalités dans leur offre de services aux citoyens;
- L'élaboration d'une stratégie gouvernementale et d'une loi-cadre pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;
- La mise en place d'initiatives stratégiques incitant l'achat public auprès d'entreprises collectives;
- Le déploiement de mesures menées par le Ministère dans le cadre du Plan Nord;
- La mise en œuvre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;
- La révision des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;
- La participation aux plans d'action des ministères et organismes relatifs à diverses clientèles (personnes handicapées, jeunes, personnes âgées, etc.);
- La consolidation des mécanismes de concertation afin d'assurer une meilleure cohérence de l'intervention gouvernementale sur le territoire de la région métropolitaine de Montréal.

ORIENTATION 3

Revoir nos façons de faire et adapter notre offre de services

L'objectif est de préparer le Ministère en vue des importants défis qui s'annoncent, tant au plan des ressources humaines qu'à celui des technologies de l'information. En ce sens, il entend prendre les mesures nécessaires en vue de constituer et de maintenir une main-d'œuvre qualifiée et motivée. Il compte, en outre, procéder à la révision des processus d'affaires qui sous-tendent les services rendus et modifiera ses façons de faire de manière significative. À ce sujet, il favorisera l'évolution de la prestation électronique de services à l'aide d'un nouveau portail gouvernemental.

Actions envisagées

- La mise en œuvre d'un plan directeur de gestion des ressources humaines axé sur la mobilisation et la compétence du personnel et des gestionnaires;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan directeur des services à la clientèle qui conciliera les besoins d'affaires, les priorités stratégiques et les besoins des clientèles;
- L'optimisation des interventions en région ainsi que du processus de traitement des plaintes;
- La mise en œuvre d'une politique interne de gestion des programmes d'aide financière qui aura notamment pour objectif d'harmoniser les normes et les pratiques de gestion;
- L'opérationnalisation d'un cadre et d'un plan de gestion environnemental ainsi que d'autres mesures relatives au développement durable;
- L'amélioration de l'information de gestion stratégique à la prise de décision;
- La poursuite des projets de développement informatique concernant les compensations tenant lieu de taxes, les infrastructures et le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales.

La Société d'habitation du Québec

Les choix budgétaires de la SHQ pour l'exercice 2011-2012 sont les suivants :

- Des sommes importantes sont prévues pour le maintien des actifs en logement social et pour résorber le déficit d'entretien de ces infrastructures dans le budget d'investissements 2010-2015 du Plan québécois des infrastructures. Au total, ce sont des investissements de 1 413,4 M\$ sur cinq ans qui seront consentis pour améliorer les conditions de vie des résidents. De cette somme, la contribution du Québec s'élèvera à 496,2 M\$;
- Afin de permettre à un plus grand nombre de ménages à faible revenu d'avoir accès à un logement correspondant à leurs besoins, la SHQ poursuivra la réalisation de logements communautaires et abordables. En 2011-2012, ce sont des investissements de près de 300,0 M\$ qui seront consentis à cet effet, dont 165,0 M\$ seront assumés par le Québec;
- L'adaptation et la rénovation des logements existants, de même que la réalisation des nouvelles constructions, seront effectuées en conformité aux normes d'efficacité énergétique et aux exigences du plan de développement durable de la SHQ;
- La SHQ continuera d'appuyer financièrement les ménages à faible revenu afin d'alléger la part de leur revenu consacrée au logement. Notamment, les Programmes de supplément au loyer et d'Allocation logement sont offerts aux ménages ayant des difficultés à trouver un logement adéquat à coût abordable;
- La SHQ poursuivra aussi ses interventions en rénovation et en adaptation résidentielles, notamment auprès des ménages à faible revenu dans le but, d'une part, d'assurer la pérennité du parc de logements privés et d'autre part de permettre aux personnes ayant des limitations fonctionnelles de continuer à vivre dans leur logement;
- La SHQ entend poursuivre sa transformation organisationnelle en 2011-2012. Pour ce faire, ses efforts porteront notamment sur la poursuite de la consolidation des centres de services mis en place pour soutenir les quelque 830 organismes qui administrent des habitations à loyer modique (HLM) et l'implantation du cadre de gestion sur les investissements pour le maintien et l'amélioration du parc HLM et du cadre de gestion environnemental.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire » s'établit à 1 762,9 M\$ en 2011-2012, soit 98,1 M\$ de moins que la dépense probable 2010-2011.

Cette variation s'explique principalement par la mise en place des mesures prévues au Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014 et par le retrait de crédits qui étaient requis pour le paiement du service de la dette de la SQAE.

PROGRAMME 1

Promotion et développement de la métropole

Ce programme consiste à susciter et à soutenir l'essor économique, culturel et social de la métropole afin d'en favoriser le progrès, le dynamisme et le rayonnement. De plus, il vise à fournir un soutien financier d'appui à la réalisation d'initiatives ayant comme objectifs le développement et la promotion de la métropole tout en agissant comme catalyseur et rassembleur pour la promotion de ses intérêts. Il facilite la concertation entre de nombreux partenaires métropolitains, tant du secteur privé que public, notamment en matière d'aménagement du territoire, et veille à la cohérence des actions gouvernementales sur ce territoire.

Le budget de dépenses de ce programme diminue de 1,6 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2010-2011 compte tenu, essentiellement, de la réduction des sommes nécessaires au remboursement des emprunts de la Société de gestion Marie-Victorin.

PROGRAMME 2

Modernisation des infrastructures municipales

Ce programme procure le financement requis pour soutenir les municipalités dans le maintien des actifs, la résorption du déficit accumulé et la mise aux normes des infrastructures municipales d'eau potable. Il procure également du financement en travaux similaires pour les infrastructures municipales d'eaux usées et pour les réseaux de conduites d'eau potable et des eaux usées. Il permet d'apporter un soutien financier à la construction d'infrastructures municipales ciblant le développement local et régional.

Par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2010-2011, le budget de dépenses affecté aux programmes d'infrastructures diminue de 88,0 M\$ pour s'établir à 381,2 M\$. Cette variation s'explique principalement par le retrait des crédits qui étaient requis pour assurer le paiement du service de la dette de la SQAE.

PROGRAMME 3

Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités

Ce programme vise à allouer aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement, sur ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que sur ceux des gouvernements étrangers. Il permet de soutenir le regroupement volontaire de municipalités et d'accorder une aide financière au milieu municipal. Il soutient les municipalités régionales de comté, notamment pour l'aménagement du territoire. Ce programme englobe également les mesures du partenariat fiscal et financier conclu avec le monde municipal.

Le budget de dépenses de ce programme augmente de 13,7 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2010-2011. Cette hausse est attribuable essentiellement aux sommes additionnelles prévues à l'égard de la mesure « Péréquation » de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités ainsi qu'au versement de compensations tenant lieu de taxes.

PROGRAMME 4 **Administration générale**

Ce programme vise à allouer les ressources nécessaires au bon fonctionnement de la direction du Ministère et de l'ensemble de ses unités administratives afin d'assurer la gestion des différents programmes, l'élaboration et la mise en œuvre des orientations et politiques gouvernementales touchant le milieu municipal, le traitement des plaintes ainsi que le développement de l'ensemble des régions du Québec.

Par rapport à la dépense probable 2010-2011, les sommes allouées à ce programme diminuent de 0,4 M\$ en raison principalement de la réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative prévue au Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

PROGRAMME 5 **Développement des régions et ruralité**

Dans la perspective d'une occupation dynamique du territoire, ce programme offre un soutien financier au développement local et régional. Il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au développement régional et au soutien à la ruralité.

L'enveloppe allouée à ce programme est en baisse de 9,4 M\$. Cette variation est principalement due à la révision des dépenses de programmes telle que prévue au Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

PROGRAMME 6 **Commission municipale du Québec**

En vertu de ce programme, la Commission municipale du Québec intervient en matière d'organisation territoriale, de régulation technique, d'enquête, de tutelle, d'administration provisoire, de médiation et d'arbitrage et de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes. Ce programme lui permet aussi d'enquêter sur le manquement d'un élu municipal au code d'éthique et de déontologie de sa municipalité.

Par rapport à la dépense probable 2010-2011, les sommes allouées à ce programme augmentent de 0,2 M\$ en raison des nouvelles obligations légales que la Commission municipale du Québec doit assumer.

PROGRAMME 7 **Habitation**

Ce programme vise à faciliter pour les citoyennes et les citoyens du Québec l'accès à des conditions adéquates de logement, à favoriser un habitat et un milieu de vie de qualité et à soutenir l'amélioration continue en habitation. Ce programme prévoit une subvention à la SHQ qui bénéficie également de fonds fédéraux pour le financement de ses activités.

Le budget de dépenses de ce programme, financé par le gouvernement du Québec, diminue de 12,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2010-2011. Toutefois, le budget total de la SHQ, incluant ses autres sources de financement, augmente de 48,6 M\$, en raison notamment de la croissance des services de dette découlant des investissements réalisés au cours des années précédentes pour le maintien des actifs en logement social et la construction de logements communautaires et abordables. La diminution de la contribution du Québec est attribuable au fait que la SHQ dispose de fonds provenant des années antérieures.

PROGRAMME 8
Régie du logement

En vertu de ce programme, la Régie du logement dispose des ressources pour décider des litiges qui lui sont soumis par une partie au bail d'un local d'habitation, pour informer les citoyens des droits et obligations découlant d'un bail et pour favoriser la conciliation entre les locataires et les locateurs. En outre, elle veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et, dans ce cas, assure la protection des droits des locataires.

Les sommes allouées à ce programme en 2011-2012 sont en baisse de 0,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2010-2011. Cette variation s'explique principalement par la réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative tel que prévu au Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Promotion et développement de la métropole	130 419,6	(1 590,7)	132 133,7	132 010,3
2. Modernisation des infrastructures municipales	381 212,9	(87 953,3)	473 873,5	469 166,2
3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	608 942,8	13 669,4	593 156,4	595 273,4
4. Administration générale	54 752,2	(370,5)	55 618,0	55 122,7
5. Développement des régions et ruralité	114 815,0	(9 383,6)	124 764,8	124 198,6
6. Commission municipale du Québec	2 400,9	175,0	2 250,0	2 225,9
7. Habitation	454 369,3	(12 167,7)	473 023,5	466 537,0
8. Régie du logement	15 977,3	(513,8)	16 579,7	16 491,1
Total	1 762 890,0	(98 135,2)	1 871 399,6	1 861 025,2
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	715	(14)	—	729

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget de 20,2 M\$ en immobilisations servira principalement à des investissements reliés au développement de nouveaux systèmes informatiques et à l'achat de matériel et d'équipement.

Quant aux « Prêts, placements, avances et autres », la variation de 1 913,8 M\$ s'explique, principalement par l'ajout des crédits requis pour la réalisation de la créance du gouvernement ainsi que le transfert au Ministère d'actifs liés aux obligations des municipalités à l'égard de la SQAE.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011
		Variation	
Immobilisations	20 200,0	—	20 200,0
Prêts, placements, avances et autres	1 915 100,0	1 913 842,1	1 257,9
Total	1 935 300,0	1 913 842,1	21 457,9

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2011-2012	Dépense probable 2010-2011
Commission municipale du Québec	2 400,9	2 225,9
Régie du logement	15 977,3	16 491,1

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Immobilière SHQ	193 860,0	—	195 621,0	—
Société d'habitation du Québec	831 086,2	454 369,3	782 442,4	466 537,0
Société québécoise d'assainissement des eaux	7 920,0	—	107 620,0	—

ANNEXE 2 (suite)

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds de développement régional

Le Fonds de développement régional (FDR) finance les dépenses de fonctionnement des conférences régionales des élus ainsi que les ententes spécifiques et les autres activités priorisées par chacune des régions. L'enveloppe 2011-2012 allouée au FDR est de 60,0 M\$, soit 55,0 M\$ provenant du Ministère, 3,0 M\$ provenant du Bureau de la Capitale-Nationale (ministère des Transports) et 2,0 M\$ en revenus reportés d'années antérieures.

Sommaire sur les opérations du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de développement régional				
Revenus - ministères et organismes budgétaires	60 000,0	57 041,0	50 000,0	47 041,0
Autres revenus	—	—	—	—
Revenus totaux	60 000,0	—	50 000,0	—
Dépenses totales	60 000,0	—	50 000,0	—
Surplus (déficit) de l'exercice	—	—	—	—
Surplus (déficit) cumulé au début	—	—	—	—
Surplus (déficit) cumulé à la fin	—	—	—	—
Investissements	—	—	—	—
Effectif (ETC)	—	—	—	—
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	—	—	—	—
Solde des avances du/au fonds consolidé du revenu	27 098,8	—	39 415,0	—
Total des sommes empruntées ou avancées	27 098,8	—	39 415,0	—

EN BREF

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

Le budget de dépenses du Ministère en 2011-2012 est de 1 068,4 M\$, soit une augmentation de 0,2 M\$ par rapport au budget de dépenses 2010-2011.

En excluant le budget des organismes, le budget de transfert du Ministère passe de 247,1 M\$ à 247,6 M\$, soit une augmentation de 0,5 M\$.

Poursuite en 2011-2012 de la mise en œuvre des mesures d'adaptation prévues dans le cadre du renouvellement des programmes de La Financière agricole du Québec et des priorités de travail du Ministère dans le secteur bioalimentaire.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a pour mission d'appuyer une offre alimentaire de qualité et de promouvoir l'essor du secteur bioalimentaire dans une perspective de développement durable, pour le mieux-être de la population québécoise.

Le Ministère assure la conception et la mise en œuvre des politiques, des programmes et des mesures destinés au développement du secteur agricole et agroalimentaire ainsi que de celui des pêches et de l'aquaculture. Ses attributions touchent les domaines de la production agricole, de la capture des produits marins, de la transformation, de la distribution, de la commercialisation et de la consommation des produits bioalimentaires.

Le Ministère s'appuie sur les directions générales des politiques agroalimentaires, du développement régional et du développement durable, de la santé animale et de l'inspection des aliments, des pêches et de l'aquaculture commerciales et des services à la gestion, de même que sur Transformation Alimentaire Québec et l'Institut de technologie agroalimentaire.

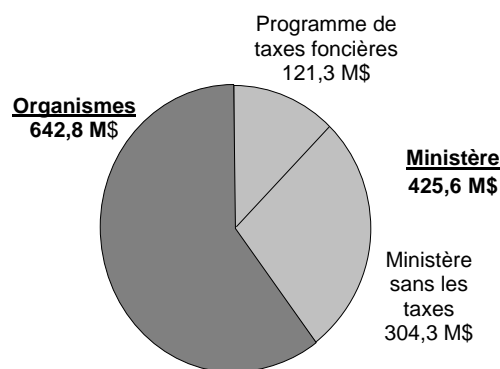
Par ailleurs, trois organismes relèvent directement du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ces organismes, La Financière agricole du Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec et la Commission de protection du territoire agricole du Québec ont des mandats précis quant au déploiement des instruments d'intervention visant le secteur bioalimentaire.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille ministériel totalise 1 068,4 M\$. La répartition se présente comme suit : 39,8 % du budget est consacré au Ministère et 60,2 % va aux organismes, comme en témoigne la figure ci-contre. Pour ce qui est des organismes, une somme de 630,0 M\$ est notamment allouée à La Financière agricole du Québec, responsable de l'administration des programmes de gestion des risques agricoles destinés aux entreprises.

En ce qui a trait au budget du Ministère, les ressources financières consacrées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles augmentent de 0,5 M\$, pour atteindre 121,3 M\$ en 2011-2012. Les crédits alloués à ce programme représentent 11,4 % du portefeuille ministériel.

Les choix budgétaires du Ministère s'inscrivent à l'intérieur des trois orientations stratégiques ministérielles suivantes : la distinction de l'offre de produits alimentaires québécois sur les marchés, le renforcement de la capacité concurrentielle de l'industrie bioalimentaire ainsi que la valorisation de l'environnement et du territoire québécois.



ORIENTATION 1

Distinguer l'offre de produits alimentaires québécois sur les marchés

Actions envisagées

Les actions déterminantes qui s'inscrivent dans cette orientation sont les suivantes :

- Amélioration des efforts pour assurer un meilleur accès aux produits alimentaires québécois dans les différents réseaux de distribution et appuyer les circuits courts de mise en marché;
- Poursuite de la Stratégie de prospection et de développement des marchés hors Québec;
- Promotion des achats québécois auprès des consommateurs sur les marchés intérieurs et extérieurs;
- Mise en œuvre du Plan d'action global de commercialisation des produits aquatiques;
- Adaptation des mécanismes de surveillance de la sécurité des aliments dans les établissements, afin de tenir compte des risques émergents;
- Réalisation de projets pilotes en traçabilité et développement de la réglementation afférente;
- Mise en œuvre de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux.

ORIENTATION 2

Renforcer la capacité concurrentielle de l'industrie bioalimentaire

Actions envisagées

Les actions déterminantes sur lesquelles le Ministère entend concentrer ses efforts sont les suivantes :

- Mise en œuvre de la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles visant en priorité les entreprises les plus touchées par le plan de redressement des programmes de La Financière agricole du Québec;
- Poursuite des mesures en matière de relève agricole, dont la mise en œuvre du Fonds d'investissement pour la relève agricole;
- Mise en place d'un soutien aux stratégies de développement des secteurs agricoles et agroalimentaires;
- Poursuite des activités visant la diversification de l'agriculture et de l'agroalimentaire;
- Mise en œuvre du Plan d'action pour le secteur biologique afin d'augmenter l'offre de produits biologiques québécois;
- Poursuite du Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales, dont la mise en œuvre du nouveau Plan de développement sectoriel en aquaculture commerciale 2010-2013;
- Appui au renforcement de la capacité concurrentielle de l'industrie de la transformation alimentaire via la Stratégie de soutien à la transformation alimentaire;

- Poursuite de la formation technique et de la formation continue en agroalimentaire;
- Mise en œuvre du Plan d'action pour la recherche et l'innovation en agroalimentaire et mise en place de Merinov, le Centre d'innovation de l'aquaculture et des pêches du Québec.

ORIENTATION 3

Valoriser l'environnement et le territoire du Québec

Actions envisagées

Le Ministère compte mettre l'accent sur les actions suivantes :

- Poursuite du Plan d'amélioration de la qualité de l'eau en milieu agricole s'inscrivant dans le Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017;
- Mise en œuvre d'une nouvelle stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture permettant d'accroître la gestion intégrée des ennemis des cultures et de réduire les risques des pesticides pour la santé et l'environnement;
- Soutien à l'élaboration de Plans de développement de la zone agricole et mise en place d'un programme d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture;
- Poursuite de la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec afin d'améliorer la performance environnementale des piscicultures.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1

Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments

Le présent programme a pour objet le développement du potentiel et l'amélioration des performances technologiques liés à la production, à la transformation et à la conservation des produits bioalimentaires, tout en favorisant le respect de l'environnement. Il vise également à former des personnes compétentes dans ces domaines et à assurer la sécurité des aliments.

La dépense probable 2010-2011 est inférieure de 6,7 M\$ au budget de dépenses 2011-2012. Cet écart s'explique principalement par un report de 2010-2011 à une année ultérieure de crédits se rapportant à la mise en œuvre des mesures d'adaptation pour les entreprises agricoles mises en place à la suite du renouvellement des programmes de La Financière agricole du Québec, ainsi que par l'impact du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

PROGRAMME 2

Organismes d'État

Ce programme vise à favoriser une saine gestion des risques agricoles en offrant notamment une gamme d'outils financiers pour assurer la stabilité économique et financière des entreprises agricoles québécoises et faciliter l'établissement d'une relève en agriculture. Il a aussi pour objet d'appuyer la mise en marché efficace des produits agricoles et alimentaires et de préserver la vocation des sols arables.

Les crédits relatifs à ce second programme regroupent le budget de dépenses de 8,9 M\$ de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et de 3,9 M\$ de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, ainsi qu'une subvention de 630,0 M\$ accordée à La Financière agricole du Québec.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	425 594,1	6 691,0	425 304,0	418 903,1
2. Organismes d'État	642 790,2	(116,2)	642 923,9	642 906,4
Total	1 068 384,3	6 574,8	1 068 227,9	1 061 809,5
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 892	(36)	—	1 928

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

En 2011-2012, le Ministère disposera, pour ses projets d'immobilisations, d'un budget d'investissements de 47,1 M\$, soit le même budget qu'en 2010-2011. En 2011-2012, le Ministère poursuivra la construction du laboratoire d'épidémiologie et de pathologie animale de Saint-Hyacinthe ainsi que les projets prévus au Plan québécois des infrastructures.

Au niveau des prêts, placements, avances et autres, la diminution de 380,0 M\$ en 2011-2012 est due à la non-reconduction de crédits ayant été alloués en 2010-2011 pour rembourser une partie du déficit accumulé de La Financière agricole du Québec.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011
		Variation	
Immobilisations	47 121,5	—	47 121,5
Prêts, placements, avances et autres	500,0	(380 000,0)	380 500,0
Total	47 621,5	(380 000,0)	427 621,5

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2011-2012	Dépense probable 2010-2011
Commission de protection du territoire agricole du Québec	8 933,5	9 028,3
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	3 856,7	3 878,1

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	17 004,4	—	14 714,5	—
La Financière agricole du Québec	808 348,0	630 000,0	782 044,0	630 000,0

En 2011-2012, le budget de dépenses de La Financière agricole du Québec est de 808,3 M\$. Au chapitre des revenus, la subvention du Ministère est de 630,0 M\$ et l'écart est financé par les contributions des producteurs agricoles et du gouvernement fédéral.

EN BREF

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

En 2011-2012, le Secrétariat du Conseil du trésor articulera ses actions, principalement, autour des enjeux budgétaires suivants :

- Une gestion rigoureuse des dépenses et un renforcement du contrôle des investissements en infrastructure publique et en ressources informationnelles;
- Le renouvellement et la fidélisation de la main-d'œuvre;
- L'amélioration des façons de faire dans l'acquisition de biens et de services auprès du secteur privé;
- Le développement des services gouvernementaux en ligne permettant de répondre aux besoins des citoyens avec plus de souplesse et d'efficacité, en particulier les citoyens qui habitent hors des régions centrales du Québec;
- L'aide financière accordée dans le cadre du programme Appui au passage à la société de l'information;
- Le déploiement de l'authentification des citoyens et des entreprises, par l'entremise de clicSÉQR.

En excluant le montant de 324,9 M\$ du Fonds de suppléance permettant de financer des dépenses imprévues des ministères et organismes en cours d'exercice, le budget de dépenses du Secrétariat du Conseil du trésor s'établit à 679,5 M\$, en baisse de 75,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2010-2011.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » regroupe, aux fins du présent document, les activités du Secrétariat du Conseil du trésor, de la Commission de la fonction publique, d'Infrastructure Québec, de Services Québec, du Centre de services partagés du Québec et de la Société immobilière du Québec.

Le Secrétariat du Conseil du trésor

Le Secrétariat assiste le Conseil du trésor et sa présidente dans leurs fonctions de gouverne. Il les conseille en matière de gestion des ressources. Il a également le mandat de développer un ensemble de moyens en vue d'offrir aux citoyens et aux entreprises ainsi qu'aux ministères et organismes gouvernementaux un accès simplifié à des services de qualité sur tout le territoire du Québec.

Les organismes

La Commission de la fonction publique assure, au nom de l'Assemblée nationale, l'égalité d'accès de tous les citoyens à la fonction publique, la compétence des personnes recrutées et promues ainsi que l'impartialité et l'équité des décisions prises en matière de gestion des ressources humaines.

Infrastructure Québec conseille le gouvernement sur toute question relative aux projets majeurs d'infrastructure publique et fournit des services d'expertise en la matière aux organismes publics.

Pour ce qui est de Services Québec, il offre aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics.

De son côté, le Centre de services partagés du Québec fournit ou rend accessibles les biens et les services administratifs dont les organismes publics ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et de moyens de communication.

Enfin, la Société immobilière du Québec met à la disposition des ministères et organismes publics des immeubles et leur fournit des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Pour l'exercice 2011-2012, le Secrétariat a procédé à des choix budgétaires en fonction des orientations prévues dans son Plan stratégique 2007-2012 et dans le Plan stratégique 2008-2011 du ministère des Services gouvernementaux qui était en vigueur avant la consolidation des activités de ces deux organisations.

ORIENTATION 1

Assurer une gestion rigoureuse des dépenses

Actions envisagées

- Veiller au respect des enveloppes budgétaires allouées aux ministères et organismes;
- Assurer un suivi des mesures de réduction de dépenses mises en place pour atteindre les cibles de réduction prévues au Plan de retour à l'équilibre budgétaire et au Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014;
- Assurer le suivi du niveau des effectifs octroyés aux ministères et organismes.

ORIENTATION 2

Renforcer la planification, le suivi et le contrôle des investissements

Actions envisagées

- Élaborer le Plan québécois des infrastructures 2011-2016 et le rapport annuel d'utilisation à l'égard des investissements de l'année 2010-2011;
- Appliquer les mesures d'accompagnement et de suivi prévues ou découlant de la Politique-cadre sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure publique;
- Recommander l'allocation budgétaire triennale en ressources informationnelles et la programmation annuelle de l'utilisation prévue de ces sommes par les ministères et organismes budgétaires;
- Réaliser le portrait gouvernemental annuel des investissements en ressources informationnelles;
- Recommander les projets d'investissements en immobilisations selon les procédures et directives en vigueur.

ORIENTATION 3

Assurer le renouvellement et la fidélisation de la main-d'œuvre

Actions envisagées

- Valoriser la fonction publique comme employeur;
- Adapter les approches de recrutement aux nouvelles réalités du marché du travail et de la fonction publique québécoise;
- Identifier des mesures permettant d'atteindre 25 % d'embauche de membres de groupes cibles;
- Établir les orientations gouvernementales en matière de formation, de développement et d'apprentissage;

- Orienter et soutenir efficacement les ministères et organismes pour l'adoption de pratiques de gestion favorisant la santé et la mobilisation des personnes;
- Mettre en place les assises d'une approche intégrée et d'un processus renouvelé en matière de règlement des litiges.

ORIENTATION 4

Moderniser le cadre de relations entre l'État et le secteur privé

Actions envisagées

- Promouvoir l'utilisation des bonnes pratiques relatives à l'analyse des soumissions des ministères et organismes pour lesquels une évaluation de la qualité est requise;
- Poursuivre la mise en œuvre du plan de formation sur le cadre normatif en gestion contractuelle;
- Poursuivre le programme d'information à l'intention des entreprises faisant affaire avec le gouvernement;
- Actualiser la réglementation relative à la disposition des biens meubles excédentaires.

ORIENTATION 5

Renforcer les saines pratiques de gestion au sein de l'administration publique

Actions envisagées

- Mener une consultation auprès des ministères et organismes et des parlementaires sur la révision de la Loi sur l'administration publique;
- Développer des outils favorisant la compréhension et l'application du cadre de gestion axé sur les résultats;
- Maintenir une stratégie de gestion des risques en sécurité de l'information et produire des guides et des standards en la matière;
- Proposer une mise à jour des règles de gouvernance des ressources informationnelles;
- Poursuivre le développement des normes et des standards, notamment concernant l'accessibilité des sites Web gouvernementaux pour les personnes handicapées;
- Poursuivre le développement d'une architecture cible afin de positionner stratégiquement les projets à portée gouvernementale et définir les éléments qui assureront l'interopérabilité, la réutilisation, le partage et la mise en commun des ressources informationnelles.

ORIENTATION 6

Favoriser le déploiement du gouvernement en ligne

Actions envisagées

- Poursuivre les travaux concernant l'adhésion des ministères et organismes au service d'authentification clicSÉCUR;
- Poursuivre le programme Appui au passage à la société de l'information.

La Commission de la fonction publique

Tout en assumant le maintien des opérations courantes, la Commission de la fonction publique veut orienter ses vérifications et ses études sur les risques et les enjeux en matière de gestion des ressources humaines. Elle entend mettre l'accent sur le règlement harmonieux des litiges, sur la réduction des délais de réalisation de ses activités et sur l'organisation du travail. La Commission entend également poursuivre ses efforts en vue de favoriser une plus grande adhésion des organisations à ses recommandations et d'accroître la confiance des citoyens envers la fonction publique.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1

Secrétariat du Conseil du trésor

Ce programme regroupe les dépenses visant à soutenir le Conseil du trésor dans son rôle de conseiller du gouvernement sur la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles, ainsi qu'en matière de gestion axée sur les résultats. On y retrouve également les dépenses liées aux fonctions gouvernementales sous la responsabilité du Secrétariat, notamment en matière de dotation et de recrutement.

Ce programme pourvoit aussi au financement des programmes de reconstruction des régions sinistrées à la suite du verglas de janvier 1998 et des pluies diluviennes survenues en juillet 1996, ainsi qu'à des contributions du gouvernement à titre d'employeur. Une provision permet également de transférer, entre programmes ou portefeuilles, toute partie d'un crédit correspondant à la valeur d'échange convenue lors de la cession d'un bien entre ministères et organismes.

Enfin, ce programme comprend les dépenses visant à offrir des services aux citoyens, aux entreprises ainsi qu'à l'administration et aux réseaux gouvernementaux. On y trouve également les dépenses affectées au Bureau du dirigeant principal de l'information, lequel exerce une responsabilité gouvernementale en matière de transformation de la prestation de services grâce à l'utilisation adéquate des technologies de l'information. On y retrouve aussi une provision pour la réalisation de projets liés au déploiement du gouvernement en ligne.

Le budget de dépenses 2011-2012 est en baisse de 51,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2010-2011. Cette réduction est attribuable à des ajustements reliés à l'équité salariale, à la mise en œuvre du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014 et à des mesures d'économies additionnelles.

PROGRAMME 2

Commission de la fonction publique

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission afin de lui permettre de vérifier et d'enquêter en matière de gestion des ressources humaines, d'entendre les recours prévus par la loi, de certifier les moyens d'évaluation, de donner des avis et d'émettre des recommandations aux autorités compétentes et de faire rapport directement à l'Assemblée nationale.

PROGRAMME 3

Régimes de retraite et d'assurances

Ce programme regroupe des dépenses totalisant 346,6 M\$, dont 342,2 M\$ au titre de contributions du gouvernement aux régimes de retraite des employés des ministères et organismes budgétaires et des juges ainsi que 4,4 M\$ pour les assurances collectives sur la vie des employés des secteurs public et parapublic.

Le budget de dépenses 2011-2012 diminue de 24,1 M\$ soit une baisse de 6,5 % par rapport à la dépense probable 2010-2011. Cette baisse tient compte des modifications apportées aux régimes de retraite dans le cadre des négociations avec les centrales syndicales.

Il est à noter que les dépenses des régimes de retraite applicables aux employés des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux se retrouvent dans les budgets des ministères concernés tandis que celles des membres de l'Assemblée nationale sont incluses au budget de dépenses de l'Assemblée nationale.

PROGRAMME 4

Fonds de suppléance

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses additionnelles pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux. Le total des dépenses affectées à ce programme en 2011-2012 s'élève à 324,9 M\$.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Secrétariat du Conseil du trésor	329 324,8	(51 242,9)	324 752,9	380 567,7
2. Commission de la fonction publique	3 602,1	99,7	3 522,7	3 502,4
3. Régimes de retraite et d'assurances	346 605,3	(24 151,0)	370 756,3	370 756,3
4. Fonds de suppléance	324 892,6	324 892,6	337 030,5	—
Total	1 004 424,8	249 598,4	1 036 062,4	754 826,4
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	564	(3)	—	567

Note : Le programme Fonds de suppléance comporte des provisions qui permettent des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements du Secrétariat s'élève à 1 538,9 M\$. Il se compose principalement d'une provision, totalisant 675,1 M\$ au titre de la supercatégorie « Prêts, placements, avances et autres », au programme 4 du Fonds de suppléance. Cette provision a pour but de pourvoir, entre autres, aux besoins de liquidités temporaires des ministères et organismes, à la condition que les sommes ajoutées soient remboursées à même leur enveloppe de crédits avant la fin d'exercice.

Un autre montant de 826,9 M\$, imputé à la dette nette, est prévu à la suite de la révision de la provision pour le passif environnemental à l'égard de la réhabilitation des sites contaminés sous la responsabilité du gouvernement.

Le budget d'investissements 2011-2012 inclut, au titre de la supercatégorie « Prêts, placements, avances et autres », un montant de 9,4 M\$ pour couvrir l'excédent de dépenses sur les crédits imputables à l'exercice financier 2010-2011 pour la Provision pour l'équité salariale.

Le budget d'investissements intègre également une provision de 20,6 M\$ pour la réalisation de projets reliés au gouvernement en ligne.

Finalement, un budget d'investissements de 6,8 M\$ est prévu afin de pourvoir notamment aux développements de projets en ressources informationnelles à la suite de l'intégration des activités du Fonds des technologies de l'information au Secrétariat du Conseil du trésor.

Le budget d'investissements (en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011
		Variation	
Immobilisations	27 359,1	5 000,0	22 359,1
Prêts, placements, avances et autres	1 511 586,0	790 768,7	720 817,3
Total	1 538 945,1	795 768,7	743 176,4

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2011-2012	Dépense probable 2010-2011
Commission de la fonction publique	3 602,1	3 502,4

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Centre de services partagés du Québec	646 200,0	—	607 503,8	—
Infrastructure Québec	12 388,6	—	11 623,3	—
Services Québec	91 405,5	—	94 702,2	—
Société immobilière du Québec	700 543,0	—	689 660,0	—

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées

Le Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées est affecté au financement des dépenses exceptionnelles d'un ministère ou d'un organisme du gouvernement à la suite du sinistre causé par les pluies diluviennes survenues en juillet 1996, principalement dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il est également consacré au financement du programme de reconstruction et de relance économique des régions concernées.

Un des objectifs visés par la mise en place du Fonds consiste à regrouper tous les coûts liés au sinistre afin de faciliter la production, par le ministère de la Sécurité publique et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire des demandes d'avances et des réclamations au gouvernement fédéral pour la partie des coûts que ce dernier assume en vertu de son programme d'aide, qui prévoit un remboursement pouvant atteindre 90,0 % des dépenses admissibles. Les crédits nécessaires au paiement des dépenses du Québec sont prévus dans le programme 1 du Secrétariat. Ces dépenses représentent principalement les frais financiers comptabilisés au fonds.

ANNEXE 2 (suite)

Le 30 novembre 2010, le Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées a reçu un montant de 67,8 M\$ provenant de Sécurité publique Canada. Ce versement conclut la réclamation auprès du gouvernement fédéral en vertu des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC).

Les investissements prévus en 2011-2012 concernent uniquement le programme de reconstruction et de relance économique des régions concernées, notamment la réalisation de la mise aux normes des ouvrages sur le pourtour du lac Kénogami et de l'aménagement d'un seuil dans la rivière aux Sables.

Depuis l'exercice 1996-1997, les dépenses comptabilisées au fonds totalisent 506,2 M\$. La part assumée par le gouvernement du Québec est de 179,7 M\$, alors que celle du gouvernement du Canada est de 326,5 M\$.

Fonds relatif à la tempête de verglas

Le Fonds relatif à la tempête de verglas permet de rassembler les informations liées à ce sinistre survenu du 5 au 9 janvier 1998, touchant plus spécifiquement les régions de la Montérégie et de Montréal. Il facilite également la production des demandes d'avances et des réclamations de remboursements présentées par les ministères de la Sécurité publique et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune au gouvernement fédéral pour la partie des coûts que ce dernier assume en vertu de son programme d'aide, lequel prévoit un remboursement pouvant atteindre 90,0 % des dépenses admissibles.

Les dépenses remboursables par le gouvernement fédéral sont comptabilisées distinctement dans un compte à fin déterminée. Ce compte permet le dépôt des sommes provenant du gouvernement du Canada au regard du sinistre.

Pour le gouvernement du Québec, l'affectation budgétaire provient en partie du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, soit 12,2 M\$ par année jusqu'à l'exercice 2019-2020. Cette affectation vise à répondre à l'engagement du gouvernement du Québec à verser annuellement à Hydro-Québec, une compensation pour le rétablissement du réseau. Les sommes se rapportant aux autres dépenses imputées au fonds sont prévues au programme 1 du portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale ». Ces dépenses représentent principalement les frais financiers comptabilisés au fonds.

Depuis l'exercice 1997-1998, les dépenses comptabilisées au fonds totalisent 1 322,6 M\$. De ce total, un montant de 730,9 M\$ représente la part assumée par le gouvernement du Québec et la différence, soit 591,7 M\$, est assumée par le gouvernement du Canada.

L'adoption du projet de loi 130 instituera le Fonds relatifs à certains sinistres, lequel intégrera les activités du Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées et du Fonds relatif à la tempête de verglas.

Le Fonds du service aérien gouvernemental

Le Fonds du service aérien gouvernemental a pour objet le transport aérien nécessaire à la réalisation de fonctions gouvernementales.

ANNEXE 2 (suite)

Sommaire sur les opérations des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées				
Revenus - ministères et organismes budgétaires	695,0	695,0	1 095,0	1 095,0
Autres revenus	—		—	
Revenus totaux	695,0		1 095,0	
Dépenses totales	695,0		1 095,0	
Surplus (déficit) de l'exercice	—		—	
Surplus (déficit) cumulé au début	—		—	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	—		—	
Investissements	18 066,1		8 351,0	
Effectif (ETC)	—		—	
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	(73 428,1)		(55 362,0)	
Solde des avances du/au fonds consolidé du revenu	—		—	
Total des sommes empruntées ou avancées	(73 428,1)		(55 362,0)	
Fonds du service aérien gouvernemental				
Revenus - ministères et organismes budgétaires	28 791,6	—	28 481,8	—
Autres revenus	26 953,7		27 257,4	
Revenus totaux	55 745,3		55 739,2	
Dépenses totales	55 245,3		54 933,3	
Surplus (déficit) de l'exercice	500,0		805,9	
Surplus (déficit) cumulé au début	56 859,3		56 053,4	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	57 359,3		56 859,3	
Investissements	5 000,0		5 000,0	
Effectif (ETC)	149		154	
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	(50 844,9)		(55 725,1)	
Solde des avances du/au fonds consolidé du revenu	(34 208,3)		(34 208,3)	
Total des sommes empruntées ou avancées	(85 053,2)		(89 933,4)	

ANNEXE 2 (suite)

Sommaire sur les opérations des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds relatif à la tempête de verglas				
Revenus - ministères et organismes budgétaires	13 225,0	1 025,0	12 930,0	730,0
Autres revenus	—		—	
Revenus totaux	13 225,0		12 930,0	
Dépenses totales	13 225,0		12 930,0	
Surplus (déficit) de l'exercice	—		—	
Surplus (déficit) cumulé au début	—		—	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	—		—	
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	(57 070,0)		(57 070,0)	
Solde des avances du/au fonds consolidé du revenu	—		—	
Total des sommes empruntées ou avancées	(57 070,0)		(57 070,0)	

EN BREF

CONSEIL EXÉCUTIF

En 2011-2012, le Ministère soutiendra et conseillera le gouvernement dans l'élaboration et la réalisation de son programme d'action. Pour ce faire, le Ministère entend soutenir efficacement le gouvernement dans l'identification de ses priorités, dans la planification stratégique des ministères et organismes et dans l'élaboration des politiques publiques pour lesquelles sa collaboration est requise.

Le Ministère poursuivra ses efforts en vue d'assurer une meilleure gestion des communications gouvernementales et de favoriser une plus grande efficacité et cohérence des messages destinés à la population.

Il importe pour le Québec d'assurer le respect des principes du fédéralisme et des compétences qui lui ont été dévolues dans ce cadre. Le Ministère continuera de soutenir le gouvernement à cette fin. Il appuiera les initiatives ayant pour but de renforcer la coopération bilatérale et multilatérale, notamment dans le cadre du Conseil de la fédération. Le Ministère fournira également le soutien requis au gouvernement pour que le Québec continue d'assumer sa responsabilité particulière à l'égard de la francophonie canadienne et des francophones des Amériques.

Le Ministère entend poursuivre le respect des engagements pris lors du Forum socio-économique des Premières Nations tenu à Mashteuiatsh ainsi qu'à la rencontre Katimajit tenue à Kuujuaq. De plus, le Ministère s'est vu confier la responsabilité d'assurer la coordination des relations avec les Autochtones dans le cadre de l'élaboration du Plan Nord.

La mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 se poursuit en 2011-2012. Cette stratégie, en continuité avec celle de 2006-2009, reconduit et actualise les mesures déployées pour enrichir le Québec de sa relève. La Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 vise à favoriser la réussite des jeunes, à enrichir leur expérience et leur formation, à améliorer leurs conditions de vie et à les encourager à s'engager socialement. Elle vise également à soutenir les jeunes vivant des difficultés. Une somme de 50,3 M\$ y sera consacrée en 2011-2012.

Dans le cadre de la réforme des institutions démocratiques et de l'accès à l'information, les travaux se poursuivront quant aux modifications à apporter à la Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3) ainsi qu'en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de règlements en matière d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Également, des travaux seront réalisés dans le cadre de la révision quinquennale de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (L.R.Q., c. P-39.1).

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission :

- De soutenir et conseiller le gouvernement dans l'élaboration et la réalisation de son programme d'action;
- D'assurer la coordination des communications gouvernementales;
- De fournir tout le soutien nécessaire afin d'assurer l'exercice des responsabilités ministérielles de la jeunesse, des affaires intergouvernementales canadiennes, de la francophonie canadienne, des affaires autochtones, de la réforme des institutions démocratiques, de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'allègement réglementaire et administratif. À ce titre :
 - Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes conseille le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes et soutient le ministre responsable dans sa mission de veiller au respect des compétences constitutionnelles du Québec, à l'intégrité de ses institutions, à la défense et à la promotion de ses intérêts dans ses relations avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et territoires ainsi qu'au renforcement de la francophonie canadienne;
 - Le Secrétariat aux affaires autochtones a pour mission de soutenir le ministre responsable dans la coordination de l'action gouvernementale en milieu autochtone, notamment dans le cadre de la définition du Plan Nord, et dans l'établissement de relations harmonieuses et de partenariats entre le gouvernement, les Autochtones et la population en général;
 - Le Secrétariat à la jeunesse, sous la responsabilité du premier ministre, s'assure de la coordination et veille à la cohérence et à la complémentarité de l'ensemble des actions gouvernementales en matière de jeunesse. De plus, il consulte et soutient les principaux acteurs jeunesse dans le but de favoriser la participation active des jeunes à la société québécoise;
 - Le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information a pour mission de soutenir l'action du ministre responsable au regard des diverses lois de nature électorale et parlementaire, d'une part, ainsi que des lois et règlements en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, d'autre part;
 - La Commission d'accès à l'information a pour mission de promouvoir l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels dans les secteurs public et privé, en assurer la surveillance et décider des demandes de révision et d'examen de mécontentes qui lui sont présentées. À cette fin, la Commission exerce une fonction juridictionnelle et une fonction de surveillance au bénéfice des citoyens, des entreprises et des organismes publics.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires ont été effectués en fonction des priorités ministérielles, ainsi que des orientations et des axes d'intervention inscrites au Plan stratégique 2009-2013 du Ministère.

Soutien efficace dans l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement

Des ressources financières de 11,3 M\$ seront consacrées à des activités de soutien à la prise de décision du gouvernement. Le Ministère assurera, à ce titre, des fonctions d'analyse, de conseil et de coordination.

Actions envisagées

- Soutenir efficacement le processus décisionnel du gouvernement du Québec, la planification stratégique et l'élaboration des politiques publiques : activités de concertation et de coordination interministérielles et soutien à la prise de décisions;
- Soutenir la haute fonction publique dans sa contribution à la réalisation des priorités gouvernementales et à la saine gestion des ressources et appuyer les efforts visant à améliorer sa représentativité;
- Assurer la pérennité du Ministère en favorisant le transfert de savoir-faire et la formation continue.

COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE

Des ressources financières de 16,0 M\$ seront utilisées afin d'améliorer les communications gouvernementales.

Actions envisagées

- Réaliser un exercice de planification annuelle permettant d'établir les choix stratégiques en fonction des priorités gouvernementales et assurer la cohérence et la complémentarité des activités de communication gouvernementale;
- Traiter les demandes des ministères et organismes relativement à leurs activités de communication en vue de leur approbation ou de leur financement;
- Constituer et coordonner des équipes projets lorsque les dossiers portent sur des enjeux prioritaires pour le gouvernement et concernent plusieurs ministères et organismes afin de favoriser la concertation gouvernementale;
- Continuer de développer des outils de gestion qui favorisent une meilleure cohérence et efficacité de la communication gouvernementale;
- Renforcer graduellement l'utilisation de la recherche et de l'évaluation dans la réalisation des projets et des activités de communication gouvernementale;
- Renforcer les mécanismes de reddition de comptes pour les activités de communication gouvernementale en vue d'assurer un suivi plus étroit des dépenses en communication et une gestion axée davantage sur les résultats et l'optimisation des investissements publics;
- Poursuivre l'amélioration des communications gouvernementales par la formation et le partage de l'expertise ainsi que des façons de faire.

AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES

Défense et promotion des intérêts du Québec au sein du Canada

Une enveloppe de 14,3 M\$ sera consacrée à l'affirmation du Québec au sein du Canada.

Coordination gouvernementale et des relations intergouvernementales renforcées

Actions envisagées

- Participer aux différents forums ou réunions intergouvernementales afin de renforcer la cohérence de l'action du Québec au Canada tout en consolidant les fonctions de coordination du Ministère;
- Assurer, par des interventions et actions, notamment auprès du gouvernement fédéral, le respect des compétences constitutionnelles du Québec et des principes propres au fédéralisme;
- Poursuivre la mise en œuvre et la promotion de la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne.

Diplomatie publique proactive

Actions envisagées

- Faire connaître le Québec, son identité nationale et sa vision du fédéralisme canadien auprès du public et renforcer les rapports bilatéraux et multilatéraux avec les partenaires de la fédération;
- Soutenir les initiatives en matière de francophonie canadienne.

AFFAIRES AUTOCHTONES

Un budget de 220,0 M\$ sera affecté à la poursuite d'actions gouvernementales coordonnées pour le développement social, économique et culturel des Autochtones du Québec.

Le Secrétariat aux affaires autochtones poursuivra ses actions dans le but de contribuer à bâtir des communautés pleinement épanouies au sein de la société québécoise.

Actions envisagées

- Assurer le suivi des engagements pris dans le cadre du Forum sur le développement social et économique des Premières Nations et lors de la rencontre Katimajit;
- Poursuivre les engagements découlant des ententes de développement conclues avec les nations autochtones;
- Soutenir les initiatives autochtones de nature économique, communautaire et consultative;
- Coordonner les relations avec les Autochtones dans le cadre de l'élaboration du Plan Nord.

JEUNESSE

Stratégie d'action jeunesse

La mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 se poursuit en 2011-2012. Une somme de 50,3 M\$, dont un montant d'environ 0,4 M\$ proviendra d'un compte à fin déterminée, sera consacrée à sa réalisation au cours de sa troisième année. Cette stratégie vise à répondre aux enjeux de société actuels et aux priorités gouvernementales et à s'assurer que la jeunesse québécoise soit mieux préparée à relever les défis du futur marché de l'emploi, qu'elle soit prête à œuvrer dans le respect de la diversité qui compose la société québécoise et qu'elle prenne sa juste place dans le nouvel espace mondial.

La Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 s'inscrit en continuité avec celle de 2006-2009. Ainsi, le Secrétariat à la jeunesse continuera à renforcer la concertation interministérielle en matière de jeunesse de même qu'avec les partenaires non gouvernementaux.

Actions envisagées

- Coordonner les travaux du comité interministériel responsable de la Stratégie d'action jeunesse;
- Coordonner les travaux du réseau des partenaires de la Stratégie d'action jeunesse formé de représentants des groupes qui travaillent auprès des jeunes ou qui les représentent;
- Réaliser, en collaboration avec les partenaires, la mise en œuvre des moyens d'action de la stratégie;
- Poursuivre les travaux d'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse.

RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ET DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

Réforme des institutions démocratiques

Des ressources de 0,9 M\$ seront consacrées au soutien des activités gouvernementales en matière de réforme des institutions démocratiques.

Actions envisagées

- Soutenir l'action du ministre au regard de diverses lois et règlements de nature électorale et parlementaire;
- Formuler des avis sur des projets de lois, de règlements et d'autres projets gouvernementaux ayant un impact sur les questions électorales et parlementaires;
- Procéder à des analyses et des études visant la modernisation des institutions démocratiques;
- Assurer le soutien aux ministères et organismes aux fins de l'application des lois de nature électorale;
- Assurer le suivi des travaux réalisés par le Directeur général des élections du Québec, la Commission de la représentation électorale et le Comité consultatif.

Commission d'accès à l'information

Des ressources de 5,8 M\$ seront allouées à la Commission d'accès à l'information pour assumer les différents volets de son mandat, notamment pour l'exercice de ses fonctions juridictionnelles à l'égard des demandes de révision ou d'examen de mécontentes, et pour les activités de surveillance, tant en regard de l'accès aux documents des organismes publics que de la protection des renseignements personnels détenus par les organismes publics et par les entreprises.

Actions envisagées

- Faire connaître, promouvoir et appliquer les principes d'accès aux documents des organismes publics et de protection des renseignements personnels partout au Québec;
- À cette fin, disposer des demandes de révision qui lui sont adressées concernant l'accès aux documents des organismes publics en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) et des demandes d'examen de mécontentes découlant de recours exercés en application de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (L.R.Q., c. P-39.1);
- Procéder à des inspections ou à des enquêtes concernant le respect des lois qu'elle est chargée d'administrer;
- Donner des avis sur des projets de lois, de règlements, des ententes et d'autres projets gouvernementaux concernant l'accès aux documents des organismes publics ou la protection des renseignements personnels;
- Assurer la performance de la Commission en misant sur la compétence des personnes et l'utilisation judicieuse des technologies;
- Réviser les processus et accroître les activités de médiation, améliorer la reddition de comptes concernant les différents mandats de la Commission et poursuivre la modernisation des ressources informationnelles en conséquence;
- Compléter l'élaboration du rapport quinquennal de la Commission pour procéder à son dépôt au plus tard le 14 juin 2011 et par la suite en assurer la diffusion et la promotion;
- Offrir des services de qualité répondant aux attentes de la clientèle, notamment en ce qui concerne la réduction du délai de traitement des dossiers de la section juridictionnelle et de la section de surveillance et le développement d'un système informatisé de gestion des dossiers.

Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Une enveloppe de 0,5 M\$ sera consacrée au soutien des ministères et organismes dans l'application de la législation.

Actions envisagées

- Soutenir l'action des organismes publics et des entreprises quant à l'application de la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels;
- Procéder à l'élaboration de la réglementation concernant la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels pour les secteurs municipal, de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi que des ordres professionnels;

- Formuler des avis au gouvernement en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels;
- Poursuivre les travaux en vue de la cinquième révision de la législation en accès à l'information et en protection des renseignements personnels.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget de dépenses du Ministère pour 2011-2012 inclut l'impact du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1

Cabinet du lieutenant-gouverneur

Ce programme permet au lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions administratives et représentatives qui lui sont dévolues.

PROGRAMME 2

Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

L'objectif du programme est de conseiller et d'appuyer le premier ministre et le Conseil exécutif, ainsi que d'assurer le bon déroulement des activités inhérentes à la tenue des séances du Conseil des ministres. Ce programme se compose des éléments suivants :

- Cabinet du premier ministre;
- Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif;
- Direction générale de l'administration;
- Indemnités de l'exécutif;
- Secrétariat à la communication gouvernementale;
- Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de communication gouvernementale.

La variation entre le budget de dépenses 2011-2012 et la dépense probable 2010-2011 est principalement attribuable à la gestion de la provision pour la réalisation de projets de communication gouvernementale, qui a impliqué des virements de crédits à d'autres programmes du gouvernement en 2010-2011.

PROGRAMME 3

Affaires intergouvernementales canadiennes

Ce programme vise à assurer la coordination des relations du gouvernement du Québec avec le gouvernement fédéral, les gouvernements des autres provinces et territoires du Canada. Il se compose des éléments suivants :

- Cabinet du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'accès à l'information;
- Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- Représentation du Québec au Canada;
- Coopération intergouvernementale et francophonie.

Le budget de dépenses 2011-2012 de ce programme s'établit à 14,3 M\$. Il demeure sensiblement le même que celui de 2010-2011.

PROGRAMME 4

Affaires autochtones

Ce programme vise à assurer l'établissement et le maintien de relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones et à favoriser leur développement au sein de la société québécoise.

L'augmentation du budget de dépenses 2011-2012 comparativement à la dépense probable 2010-2011 s'explique principalement par l'indexation des ententes de développement avec les communautés autochtones.

PROGRAMME 5

Jeunesse

Ce programme a pour objet de coordonner l'action gouvernementale à l'égard de la jeunesse et d'assurer des services de soutien au premier ministre, qui assume directement la responsabilité des dossiers de la jeunesse. Il se compose des éléments suivants :

- Secrétariat à la jeunesse;
- Conseil permanent de la jeunesse.

L'augmentation du budget de dépenses 2011-2012 comparativement à la dépense probable 2010-2011 s'explique principalement par l'ajout de crédits (1,1 M\$) pour la mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 et par des moyens d'action réalisés en 2010-2011 au ministère de la Santé et des Services sociaux (5,1 M\$).

PROGRAMME 6

Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information

Ce programme vise à soutenir le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne et de la Réforme des institutions démocratiques et de l'accès à l'information aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre des activités gouvernementales en matière de réforme des institutions démocratiques et d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Ce programme vise également à assurer la surveillance et le contrôle de l'application de la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Il se compose des éléments suivants :

- Réforme des institutions démocratiques;
- Commission d'accès à l'information;
- Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

Le budget de dépenses 2011-2012 de ce programme s'établit à 7,2 M\$. Il demeure sensiblement le même que celui de 2010-2011.

LE PLAN BUDGÉTAIRE**Le budget de dépenses par programmes**

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	748,9	—	748,9	748,9
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	65 147,8	12 952,9	70 635,8	52 194,9
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	14 277,2	264,3	14 701,8	14 012,9
4. Affaires autochtones	227 906,1	15 589,3	212 546,2	212 316,8
5. Jeunesse	53 504,7	6 178,4	52 584,3	47 326,3
6. Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information	7 178,1	(6,6)	7 435,9	7 184,7
Total	368 762,8	34 978,3	358 652,9	333 784,5
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	659	(17)	—	676

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements du Ministère s'élève à 1,6 M\$. Il comprend notamment le budget projeté pour l'acquisition des équipements informatiques nécessaires aux opérations courantes.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011
	Variation		
Immobilisations	1 539,6	—	1 539,6
Prêts, placements, avances et autres	106,5	—	106,5
Total	1 646,1	—	1 646,1

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2011-2012	Dépense probable 2010-2011
Commission d'accès à l'information	5 814,2	5 820,3
Conseil permanent de la jeunesse	743,4	743,4

ANNEXE 2

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Centre de la francophonie des Amériques	2 840,9	2 129,5	2 477,7	2 146,1

EN BREF

CULTURE, COMMUNICATIONS ET CONDITION FÉMININE

Assurer la mise en œuvre du nouveau Cadre de référence pour un partenariat durable avec le milieu municipal et entreprendre la négociation de nouvelles ententes de développement culturel triennales.

Poursuivre pour une troisième année l'Entente de développement culturel 2009-2012 avec la Ville de Québec, qui totalise 15,0 M\$ en crédits d'investissements et en crédits de transfert, dont 4,6 M\$ en 2011-2012.

Soutenir les actions des sociétés d'État et des organismes relevant de la ministre en affectant 399,2 M\$ pour leurs interventions en faveur du développement de la création, de la production, de la diffusion et de l'accès à la culture.

Mettre à niveau les équipements culturels et les actifs des sociétés d'État par des investissements de 1 142,9 M\$ sur cinq ans, dont 185,5 M\$ en 2011-2012.

Réviser la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4) afin de doter le Québec d'un cadre de gestion du patrimoine culturel moderne, efficace, cohérent et conforme aux orientations des plus récentes chartes internationales.

Élaborer le deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Maintenir le programme en matière de condition féminine intitulé Le Réseau et les Tables de concertation visant à reconnaître ces organismes comme partenaires privilégiés en région en ce qui a trait à l'égalité entre les femmes et les hommes, et À égalité pour décider visant à accroître le nombre de femmes dans les postes de décision des instances locales et régionales.

Commémorer le 50^e anniversaire du ministère des Affaires culturelles, aujourd'hui le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Poursuivre la promotion de la langue française au Québec est une priorité gouvernementale. Le budget de dépenses du programme Charte de la langue française vise à mettre en œuvre les mesures du Plan stratégique en matière de politique linguistique 2009-2014, notamment la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère, appuyé par un réseau de treize sociétés d'État et d'organismes publics relevant de la ministre, a pour mission de favoriser au Québec l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture, le développement des communications et le rayonnement à l'étranger.

En matière de culture, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État agissent dans les domaines suivants : la muséologie, l'archivistique et le patrimoine, les arts (musique, chanson, danse, théâtre, arts visuels, arts du cirque, arts multidisciplinaires et arts médiatiques), les lettres, les bibliothèques, les industries culturelles (cinéma, production télévisuelle, disque, spectacle de variétés, métiers d'art, édition), l'architecture, ainsi que le loisir culturel.

Pour ce qui est des communications, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État exercent leurs fonctions dans les secteurs des médias (presse écrite, radio, télévision, publicité), des télécommunications, de la télédistribution, de l'audiovisuel et des médias interactifs.

Par ailleurs, le Ministère favorise aussi la contribution sociale, civique, économique et professionnelle des femmes au développement du Québec ainsi que la promotion de leurs droits et l'égalité effective avec les hommes au Québec. Le Secrétariat à la condition féminine soutient le Ministère dans ses responsabilités en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. De même, le Conseil du statut de la femme, qui relève également de la ministre, a pour mandat de conseiller le gouvernement du Québec sur tout sujet qui concerne la condition féminine et de fournir de l'information pertinente aux femmes et au public.

Les treize organismes et sociétés d'État

Rôles	Noms
Organismes subventionnaires	Société de développement des entreprises culturelles
	Conseil des arts et des lettres du Québec
Organismes de diffusion	Société de la Place des Arts de Montréal
	Société du Grand Théâtre de Québec
	Société de télédiffusion du Québec
	Musée national des beaux-arts du Québec
	Musée de la Civilisation
	Musée d'Art contemporain de Montréal
Organisme de diffusion et de conservation	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Organisme de régulation	Régie du cinéma
Organismes de consultation	Commission des biens culturels du Québec
	Conseil du statut de la femme
Organisme de formation	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine est également responsable de l'application de la Charte de la langue française. Elle est assistée, à cet effet, par le Secrétariat à la politique linguistique et par trois organismes : l'Office québécois de la langue française, le Conseil supérieur de la langue française et la Commission de toponymie.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

La répartition budgétaire a été effectuée en fonction des priorités ministérielles et des orientations inscrites au Plan stratégique 2008-2011 qui comporte des enjeux budgétaires importants.

ORIENTATION 1

Adapter nos interventions pour valoriser les spécificités locales et régionales

Le Ministère affectera 115,8 M\$ à cette orientation en 2011-2012, et ce, tant pour le partenariat municipal et régional et le patrimoine culturel que pour les immeubles et les équipements culturels.

Actions envisagées

- Favoriser le renouvellement d'ententes de partenariat municipal et régional orientées sur les besoins des citoyennes, des citoyens et des collectivités sur le territoire;
- Contribuer à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine québécois en tenant compte des réalités du 21^e siècle;
- Mettre à niveau et développer les équipements culturels.

ORIENTATION 2

Contribuer au développement des marchés, à la promotion et à la défense des intérêts du Québec au Canada et à l'international

Le Ministère affectera 13,7 M\$ à cette orientation en 2011-2012 pour la promotion et la mise en marché hors Québec.

Actions envisagées

- De concert avec les partenaires gouvernementaux, faire la promotion et développer la mise en marché hors Québec du secteur de la culture, notamment aux États-Unis;
- Soutenir le développement de TV5 Québec Canada et de TV5 Monde.

ORIENTATION 3

Inciter les citoyennes et citoyens, notamment les jeunes, à participer aux activités artistiques et culturelles

Le Ministère affectera 48,2 M\$ à cette orientation pour, notamment, le partenariat Culture-Éducation et les sorties culturelles des jeunes.

Actions envisagées

- Renforcer la dimension culturelle à l'école de concert avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- Soutenir les sorties dans des lieux culturels professionnels d'élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire des écoles publiques et privées.

ORIENTATION 4

Renforcer l'intervention gouvernementale visant l'égalité entre les femmes et les hommes

Le Ministère affectera 7,6 M\$ à cette orientation visant l'égalité entre les femmes et les hommes, incluant 1,4 M\$ au Conseil du statut de la femme.

Actions envisagées

- Coordonner les actions gouvernementales visant le respect des droits des femmes et la progression vers l'égalité entre les femmes et les hommes;
- Encourager les ministères et organismes à intégrer l'analyse différenciée selon les sexes;
- Contribuer à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, notamment la violence conjugale et les agressions sexuelles;
- Mettre en œuvre le plan d'action 2010-2013 découlant de la stratégie en faveur de la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée.

Par ailleurs, le Ministère affectera 399,2 M\$ aux sociétés d'État et organismes en 2011-2012 en soutien au développement de la création, de la production, de la diffusion et de l'accès à la culture :

- 87,6 M\$¹ au Conseil des arts et des lettres du Québec;
- 60,8 M\$¹ à la Société de développement des entreprises culturelles;
- 59,3 M\$ à la Société de télédiffusion du Québec;
- 13,5 M\$ à la Société de la Place des Arts de Montréal et 4,8 M\$ à la Société du Grand Théâtre de Québec;
- 75,5 M\$ à Bibliothèque et Archives nationales du Québec;
- 25,1 M\$ au Musée de la Civilisation, 14,6 M\$ au Musée national des beaux-arts du Québec, 10,3 M\$ au Musée d'Art contemporain de Montréal et 18,2 M\$ au Musée des beaux-arts de Montréal;
- 29,5 M\$ au Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

¹ Ce montant inclut les sommes allouées au Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi qu'à la Société de développement des entreprises culturelles en soutien à l'orientation 2 – Contribuer au développement des marchés, à la promotion et à la défense des intérêts du Québec au Canada et à l'international.

La répartition budgétaire 2011-2012 selon les orientations¹ et le soutien aux sociétés d'État

Orientations	M\$	%
Adapter nos interventions pour valoriser les spécificités locales et régionales	115,8	19,8
Contribuer au développement des marchés, à la promotion et à la défense des intérêts du Québec au Canada et à l'international	13,7	2,3
Inciter les citoyennes et citoyens, notamment les jeunes, à participer aux activités artistiques et culturelles	48,2	8,3
Renforcer l'intervention gouvernementale visant l'égalité entre les femmes et les hommes	7,6	1,3
Soutenir les sociétés d'État et les organismes qui contribuent au développement de la création, de la production, de la diffusion et de l'accès à la culture	399,2	68,3
Total	584,5	100,0

¹ Les orientations correspondent aux énoncés du Plan stratégique 2008-2011 en matière de culture, de communications et de condition féminine qui comportent des enjeux budgétaires importants. Par ailleurs, la répartition budgétaire selon les orientations ne comprend pas les coûts de fonctionnement du Ministère ni de la Commission des biens culturels du Québec. La Charte de la langue française fait l'objet d'une section distincte.

CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

En 2011-2012, le budget de dépenses de 27,5 M\$ alloué au programme Charte de la langue française sera réparti entre cinq grandes orientations selon la ventilation exposée ci-après.

ORIENTATION 1**Renforcer la place du français dans les milieux de travail et dans les services au public**

En 2011-2012, des crédits de 17,6 M\$ seront affectés à cette orientation afin d'assurer la prépondérance du français dans l'espace public québécois, particulièrement à Montréal.

Actions envisagées

- Travailler au suivi du Plan d'action « Réussir ensemble en français » et de la « Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 – Le français, notre affaire à tous »;
- Veiller à l'atteinte et au maintien de la généralisation de l'utilisation du français dans les entreprises de 50 employés ou plus;
- Faire progresser les organismes de l'Administration vers l'exemplarité en matière d'utilisation du français;
- Veiller au respect de la Charte de la langue française.

ORIENTATION 2

Cibler et bonifier l'offre linguistique, terminologique et toponymique

En 2011-2012, des crédits de 6,9 M\$ seront attribués au développement et à la diffusion d'outils linguistiques, terminologiques et toponymiques adaptés aux besoins de la société québécoise.

Actions envisagées

- Enrichir la terminologie en privilégiant des domaines prioritaires;
- Améliorer les outils d'aide à la maîtrise du français;
- Travailler à la nomenclature géographique.

ORIENTATION 3

Documenter les connaissances sur la situation linguistique et sur des questions touchant la langue française au Québec

En 2011-2012, des crédits de 1,3 M\$ seront utilisés pour des actions visant l'analyse et l'évaluation de l'évolution de la situation linguistique québécoise.

Actions envisagées

- Travailler à la réalisation du plan de travail adopté afin de suivre l'évolution de la situation linguistique québécoise;
- Contribuer à la réflexion touchant l'actualisation de la politique linguistique au regard des défis de la société québécoise.

ORIENTATION 4

Mettre en valeur la politique linguistique québécoise et célébrer la vitalité du français

En 2011-2012, des crédits de 1,2 M\$ seront affectés à la valorisation et au rayonnement du français et de la politique linguistique québécoise.

Actions envisagées

- Mieux faire connaître la politique linguistique au Québec et à l'extérieur du Québec;
- Souligner les 50 ans d'existence de l'Office québécois de la langue française;
- Mettre en valeur le savoir-faire du Québec en matière de toponymie et préparer le programme des célébrations du centenaire des activités de gestion des noms et lieux du Québec.

ORIENTATION 5

Moderniser l'offre de service et accroître la performance de l'organisation

En 2011-2012, des crédits de 0,5 M\$ seront réservés à l'amélioration de la prestation des services aux citoyens et à la gestion optimisée des ressources dévolues aux organismes linguistiques.

Actions envisagées

- Faciliter l'administration des examens de français en région;
- Favoriser le développement des compétences des gestionnaires et du personnel.

La répartition budgétaire 2011-2012 selon les orientations	M\$	%
Renforcer la place du français dans les milieux de travail et dans les services au public	17,6	64,0
Cibler et bonifier l'offre linguistique, terminologique et toponymique	6,9	25,1
Documenter les connaissances sur la situation linguistique et sur des questions touchant la langue française au Québec	1,3	4,7
Mettre en valeur la politique linguistique québécoise et célébrer la vitalité du français	1,2	4,4
Moderniser l'offre de service et accroître la performance de l'organisation	0,5	1,8
Total	27,5	100,0

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE**LE BUDGET DE DÉPENSES**

Le budget de dépenses 2011-2012 lié au portefeuille « Culture, Communications et Condition féminine » s'établit à 677,9 M\$, ce qui représente une augmentation de 16,4 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice précédent. Cette variation est attribuable essentiellement aux crédits alloués pour le fonctionnement de la nouvelle salle de l'Adresse symphonique à Montréal. Cette hausse est atténuée par diverses mesures prises dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire du gouvernement pour 2013-2014 ainsi que par l'échéance du Plan d'action 2007-2010 Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait.

Les grandes composantes des dépenses du portefeuille pour l'exercice 2011-2012 et leur part respective sont : 301,2 M\$ pour les programmes d'aide, 253,2 M\$ pour les institutions culturelles en patrimoine et muséologie, en arts de la scène et en audiovisuel, dont 250,7 M\$ en subventions à des institutions ayant le statut de sociétés d'État, 75,1 M\$ pour le fonctionnement du Ministère, 13,3 M\$ pour le fonctionnement des autres organismes, 27,5 M\$ pour la Charte de la langue française et, finalement, 7,6 M\$ pour la Condition féminine.

PROGRAMME 1

Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Commission des biens culturels du Québec

Les objectifs et les priorités de ce programme sont les suivants : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec; élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture et de communications; assurer la restauration de biens culturels ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière; assurer les services de soutien à la gestion. De plus, par l'action de la Commission des biens culturels du Québec, fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

Ce programme présente une augmentation de 31,9 M\$ qui s'explique principalement par le financement du fonctionnement de la salle de l'Adresse symphonique. Cette majoration est amoindrie par les mesures mises en place par le Ministère dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire gouvernemental qui est visé pour 2013-2014. L'ouverture de cette salle est prévue au cours de l'exercice financier 2011-2012.

PROGRAMME 2

Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Les objectifs et les priorités de ce programme sont : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants, partenaires, organismes, institutions municipales ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux de musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises de même que favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique et soutenir l'enseignement des arts d'interprétation.

La diminution de 12,1 M\$ dans ce programme s'explique par les mesures mises en place par le Ministère dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire gouvernemental qui est visé pour 2013-2014.

PROGRAMME 3

Charte de la langue française

Les ressources allouées au programme Charte de la langue française permettent d'assurer le respect de la Charte de la langue française, la promotion et la diffusion d'un français de qualité dans tous les secteurs d'activité ainsi que la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

L'écart de 0,7 M\$ entre le budget de dépenses 2011-2012 et la dépense probable 2010-2011 est attribuable à certains virements de crédits non récurrents effectués en 2010-2011 pour soutenir la réalisation d'activités de promotion de la langue française.

PROGRAMME 4

Condition féminine

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

La diminution de 4,2 M\$ dans ce programme s'explique par l'échéance du Plan d'action 2007-2010 Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait ainsi que du programme Égalité entre les sexes dans un contexte de diversité religieuse et culturelle.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Commission des biens culturels du Québec	78 104,5	31 934,6	46 542,6	46 169,9
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	564 600,2	(12 073,8)	579 474,9	576 674,0
3. Charte de la langue française	27 526,4	696,2	27 937,7	26 830,2
4. Condition féminine	7 632,5	(4 160,5)	12 192,4	11 793,0
Total	677 863,6	16 396,5	666 147,6	661 467,1
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	735	—	—	735

Note : Le programme Charte de la langue française comporte une provision qui permet des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements permet de poursuivre la réalisation de l'ensemble des projets, dont la construction de la nouvelle salle de l'Adresse symphonique.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011
	Variation		
Immobilisations	20 903,8	(70 890,0)	91 793,8
Prêts, placements, avances et autres	—	—	—
Total	20 903,8	(70 890,0)	91 793,8

Depuis le début de l'exercice financier 2009-2010, les travaux de construction de la salle de l'Adresse symphonique ont débuté sur le site de la Société de la Place des Arts de Montréal. Les coûts de cette construction de grande envergure sont capitalisés et nécessitent des crédits d'immobilisations proportionnels à l'état d'avancement des travaux, ce qui explique la variation du budget d'investissements.

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2011-2012	Dépense probable 2010-2011
Commission des biens culturels du Québec	587,7	592,9
Conseil du statut de la femme	4 398,3	4 394,0
Conseil supérieur de la langue française	1 466,2	1 511,7
Office québécois de la langue française	23 280,0	23 384,7

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	86 873,3	75 528,4	90 864,7	79 241,0
Conseil des arts et des lettres du Québec	88 583,8	87 564,8	87 584,2	86 908,0
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	34 480,6	29 473,6	32 900,0	27 889,1
Musée d'Art contemporain de Montréal	12 041,6	10 287,6	11 582,0	9 907,0
Musée de la Civilisation	29 046,4	25 101,5	30 958,7	25 916,8
Musée national des beaux-arts du Québec	19 532,6	14 626,2	18 429,9	14 986,4
Régie du cinéma	5 275,0	—	5 233,4	—
Société de développement des entreprises culturelles	70 085,8	60 862,4	72 985,9	64 086,4
Société de la Place des Arts de Montréal	36 364,3	13 484,2	33 561,7	11 760,1
Société de télédiffusion du Québec	75 875,5	59 279,6	79 868,2	62 232,0
Société du Grand Théâtre de Québec	9 917,4	4 798,5	10 297,0	4 991,6

ANNEXE 2 (suite)

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds du patrimoine culturel québécois

Le Fonds soutient financièrement des initiatives favorisant la conservation et la mise en valeur d'éléments significatifs du patrimoine culturel québécois. Lancé officiellement le 6 septembre 2006, le Fonds comporte quatre volets :

Volet 1 : Biens protégés par le gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur les biens culturels;

Volet 2 : Bâtiments, sites et ensembles d'intérêt patrimonial significatif protégés par les municipalités;

Volet 3 : Œuvres d'art intégrées à l'architecture et à l'environnement;

Volet 4 : Expositions permanentes des institutions muséales.

Les revenus dédiés à ce fonds sont de 10,0 M\$ par année jusqu'en 2019-2020 pour atteindre une enveloppe totale de 135,0 M\$ à cette date. Les projets réalisés par le Fonds sont financés en partenariat avec les intervenants du milieu pour un montant de l'ordre de 65,0 M\$. Avec la participation de ces derniers, ce sont donc des investissements totaux de 200,0 M\$ qui seront consacrés à la culture.

Sommaire sur les opérations du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds du patrimoine culturel québécois				
Revenus - ministères et organismes budgétaires	10 000,0	—	10 000,0	—
Autres revenus	185,0		174,9	
Revenus totaux	10 185,0		10 174,9	
Dépenses totales	25 919,1		12 553,4	
Surplus (déficit) de l'exercice	(15 734,1)		(2 378,5)	
Surplus (déficit) cumulé au début	24 743,0		27 121,5	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	9 008,9		24 743,0	
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	—		—	
Solde des avances du/au fonds consolidé du revenu	141,4		141,4	
Total des sommes empruntées ou avancées	141,4		141,4	

EN BREF

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET PARCS

Les budgets de dépenses et d'investissements 2011-2012 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, incluant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, permettent d'assurer le maintien des services à la clientèle et de respecter les engagements gouvernementaux en matière de protection de l'environnement et de promotion du développement durable.

Les dépenses et les investissements provenant du Fonds vert seront de 520,4 M\$ en 2011-2012 afin de poursuivre notamment la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques et du Plan d'action 2011-2015 découlant de la nouvelle politique québécoise de gestion des matières résiduelles ainsi que le soutien à la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles par les municipalités.

Le budget de dépenses du Ministère 2011-2012 s'établit à 204,1 M\$. Bien que ce budget soit en baisse de 6,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2010-2011, les revenus au Fonds vert provenant de l'application de la tarification des autorisations environnementales, des redevances à l'élimination des matières résiduelles et de la redevance sur les hydrocarbures permettront au Ministère de maintenir son niveau d'intervention.

L'augmentation de 15,8 M\$ du budget d'investissements 2011-2012 s'explique par des investissements additionnels pour l'accélération de la modernisation des barrages publics.

Enfin, aux actions du Ministère s'ajoutent celles de deux organismes faisant partie du portefeuille ministériel à savoir la Société des établissements de plein air du Québec dont le chiffre d'affaires prévu en 2011-2012 est de 125,2 M\$ et la Société québécoise de récupération et de recyclage, avec un chiffre d'affaires de 48,6 M\$.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Développement durable, Environnement et Parcs » comprend le Ministère, le Fonds vert, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) et la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ). Ensemble, ils assurent la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens. De plus, ils misent sur le respect de l'environnement et du patrimoine naturel pour contribuer à un développement durable avec la collaboration de leurs partenaires.

Le Ministère exerce notamment son action dans les domaines suivants : la démarche gouvernementale de développement durable, les stratégies de lutte et d'adaptation aux changements climatiques, la protection des écosystèmes, de la biodiversité et le développement du réseau des aires protégées incluant les parcs nationaux, la gestion durable de l'eau et des ressources, la protection des sources d'eau potable, le contrôle de l'application des lois et des règlements en matière de protection de l'environnement, la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol, la gestion des barrages publics et du domaine hydrique de l'État, notamment la sécurité des barrages, ainsi que la gestion des matières résiduelles. Le Ministère développe aussi des connaissances sur les écosystèmes et entretient des relations intergouvernementales et internationales en matière d'environnement. Enfin, le Fonds vert sert à appuyer la réalisation de mesures favorisant un développement durable, plus particulièrement en regard de son volet environnemental et à apporter un soutien financier, notamment aux municipalités et aux organismes à but non lucratif oeuvrant dans le domaine de l'environnement.

Quant aux organismes qui relèvent du ministre, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, RECYC-QUÉBEC favorise la réduction, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles, dans une perspective de conservation des ressources et la SÉPAQ assure l'accessibilité, la mise en valeur et la protection des équipements publics dont les parcs nationaux du Québec méridional qui lui sont confiés au bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires ont été effectués en fonction notamment des priorités ministérielles et des orientations inscrites au Plan stratégique 2009-2014 du Ministère.

ORIENTATION 1

Pérenniser la démarche gouvernementale de développement durable

Le Ministère poursuivra la coordination de la mise en œuvre de la Loi sur le développement durable (L.R.Q., c. D-8.1.1) et de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 de manière à ce que les ministères et organismes gouvernementaux concilient les composantes environnementale, sociale et économique dans leurs activités de développement et prennent en compte les principes de développement durable dans leurs décisions.

Actions envisagées

- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action ministériel 2008-2013 de développement durable;
- Poursuivre la mise en œuvre du système de gestion environnementale de ses activités;
- Développer et dispenser des activités de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable;
- Développer des outils de prise en compte des principes de développement durable.

ORIENTATION 2

Lutter contre les changements climatiques et réduire la pollution atmosphérique

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), le Ministère poursuivra la coordination de la mise en œuvre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques. De plus, le Ministère compte doter le Québec d'un nouveau plan d'action sur les changements climatiques pour la période 2013-2020 ainsi que d'une stratégie d'adaptation aux changements climatiques. Par ailleurs, le Ministère poursuivra l'élaboration d'outils réglementaires en matière de qualité de l'atmosphère ainsi que pour un système conjoint de plafonnement et d'échanges de droits d'émission de GES.

Actions envisagées

- Assurer et coordonner la mise en œuvre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, notamment en :
 - Soutenant financièrement les projets de biométhanisation et de compostage des matières organiques résiduelles;
 - Soutenant financièrement les projets de captage et d'élimination du biogaz provenant des lieux d'enfouissement de matières résiduelles;
 - Soutenant les municipalités qui souhaitent réaliser un inventaire de leurs émissions de GES et se doter d'un plan d'action ainsi que celles désirant mettre en œuvre un règlement visant à contrer la marche au ralenti inutile des véhicules;
 - Poursuivant les actions de sensibilisation auprès du public sur les moyens à prendre pour réduire ses émissions de GES et en soutenant les organisations non gouvernementales agissant dans ce domaine;
 - Soutenant la recherche sur l'adaptation aux changements climatiques;
 - Consolidant les réseaux de surveillance de la qualité de l'air, du climat, des ressources hydriques et des eaux souterraines.
- Poursuivre les travaux relatifs au système de plafonnement des émissions de GES et d'échanges de crédits de carbone;
- Proposer un programme d'inspection des véhicules légers;

- Poursuivre les travaux liés à l'élaboration du prochain plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques;
- Poursuivre les travaux liés à l'élaboration d'une stratégie gouvernementale d'adaptation aux impacts des changements climatiques.

ORIENTATION 3

Assurer la conservation de la biodiversité

La création d'aires protégées en terres publiques et en terres privées, y compris le développement du réseau des parcs nationaux, constitue pour le Québec un moyen privilégié de sauvegarder la diversité biologique. Dans cette démarche, le Ministère porte une attention particulière à la protection des écosystèmes représentatifs de la diversité biologique du territoire, ainsi qu'à la conservation des écosystèmes rares et des habitats des espèces menacées ou vulnérables. À cela s'ajoute la sauvegarde de la flore menacée ou vulnérable, et des habitats floristiques, la prévention contre les espèces exotiques envahissantes ainsi que la protection et la gestion durable des milieux humides.

Actions envisagées

- Poursuivre le processus de création de quatre nouveaux parcs nationaux et d'agrandissements divers de parcs existants pour une superficie de 30 000 km² d'ici 2013;
- Poursuivre les travaux pour la mise en réserve à des fins d'aires protégées de 12,0 % du territoire québécois, principalement sous la forme de réserves de biodiversité ou de réserves aquatiques projetées;
- Préserver neuf nouvelles espèces de flore en situation précaire en leur attribuant par voie réglementaire le statut d'espèce floristique menacée ou vulnérable et en protégeant leurs habitats;
- Par le programme Partenaires pour la nature, aider les organismes de conservation à constituer en milieu privé de nouvelles aires protégées et reconnaître plus de 30 nouvelles réserves naturelles;
- Doter le Ministère d'une stratégie de conservation et de gestion durable de la biodiversité;
- Proposer un document de consultation pour donner suite à l'engagement gouvernemental de réserver 50 % de la superficie du territoire du Plan Nord, soit sur 600 000 km², à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité.

ORIENTATION 4

Assurer une gestion durable de l'eau et des ressources

Afin de renforcer la protection de l'eau et des ressources, le Ministère poursuivra la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur le territoire du Québec méridional, y compris celle du fleuve Saint-Laurent et il proposera une stratégie gouvernementale de protection des sources d'eau potable. Par ailleurs, le Ministère entend mettre en œuvre la nouvelle politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le Plan d'action 2011-2015 qui l'accompagne.

Actions envisagées

- Poursuivre la mise en œuvre de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection en proposant pour adoption les règlements d'application de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent et un règlement portant sur le nouveau régime d'autorisation sur les prélèvements d'eau;
- Poursuivre les travaux liés à l'élaboration d'une stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable;
- Poursuivre l'appui technique et financier aux organismes de bassins versants sur l'ensemble du territoire du Québec méridional;
- Poursuivre le développement des partenariats d'acquisition de connaissances sur l'eau souterraine par le biais des programmes de subvention mis en place;
- Poursuivre le développement du portail de connaissances sur l'eau;
- Poursuivre la coordination de la mise en œuvre du Plan d'intervention détaillé sur les algues bleu-vert 2007-2017;
- Mettre en œuvre les mesures du Plan d'action 2011-2015 découlant de la nouvelle politique québécoise de gestion des matières résiduelles, notamment :
 - Mettre en place différents programmes ou mesures visant entre autres le soutien à l'économie sociale et la mobilisation des collectivités, la performance des industries, des commerces et des institutions en gestion des matières résiduelles, l'implantation de technologies et de procédés et le développement des marchés ainsi que la performance des centres de tri des matières recyclables de la collecte sélective;
 - Élaborer une stratégie visant à interdire, d'ici dix ans, l'enfouissement de l'ensemble des matières organiques putrescibles, dont le papier et le carton d'ici 2013;
 - Poursuivre les démarches amorcées en vue de l'adoption du projet de loi qui encadrera la détermination des coûts nets à compenser par les entreprises pour les services municipaux de récupération et de mise en valeur des matières recyclables et qui établira le niveau de compensation à 100 %;
 - Poursuivre les démarches amorcées en vue de l'adoption du projet de règlement permettant d'étendre la responsabilité élargie des producteurs à trois nouvelles catégories de produits (produits électroniques, piles et lampes au mercure);
 - Poursuivre les démarches amorcées en vue de l'adoption du projet de règlement exigeant des garanties financières de la part des exploitants d'une installation de valorisation de matières organiques.

ORIENTATION 5

Améliorer la sécurité environnementale

Pour améliorer la sécurité environnementale, le Ministère poursuivra la modernisation de la gestion des barrages publics et leur adaptation aux changements climatiques. Le Ministère acquerra de nouvelles connaissances sur les contaminants d'intérêt émergent pour améliorer leur gestion environnementale. De plus, le Ministère souhaite améliorer l'efficacité du contrôle environnemental, notamment en proposant au gouvernement un renforcement du régime de sanctions de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et en adoptant progressivement une approche basée sur le risque dans ses interventions de contrôle.

Actions envisagées

- Poursuivre le programme d'accélération des investissements sur près de 25 barrages en vue d'avoir modernisé en 2015 quelque 150 barrages essentiels à la mission de l'État;
- Réaliser des travaux de près de 40,0 M\$ en 2011-2012 et notamment adapter aux changements climatiques les barrages du lac Kénogami ainsi que les barrages Sartigan et des Quinze;
- En matière d'analyse environnementale, acquérir de nouvelles connaissances sur la présence de contaminants d'intérêt émergent, sur leur comportement de même que sur leurs effets sur les écosystèmes;
- Poursuivre les démarches amorcées en vue de l'adoption d'un projet de loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement pour introduire des sanctions administratives pécuniaires et rehausser le niveau des amendes pénales;
- Revoir l'encadrement, effectuer un suivi rigoureux et améliorer nos connaissances à l'égard des projets d'exploration et d'exploitation du gaz de shale, communément appelé gaz de schiste;
- Poursuivre la démarche visant à établir des programmes de contrôle environnemental basés sur le risque afin d'en améliorer l'efficacité.

ORIENTATION 6

Améliorer l'offre de service et les façons de faire

Le Ministère poursuivra l'amélioration de son approche en matière de prestation de services aux citoyennes et aux citoyens ainsi que l'optimisation de ses façons de faire. Le Ministère accroîtra l'accessibilité à l'information sur l'état et la gestion de l'environnement. De plus, le Ministère entend améliorer l'efficacité de ses services et leur accessibilité. Les citoyens, les entreprises et les organismes publics pourront recevoir davantage de services en ligne.

Actions envisagées

- Poursuivre le développement d'un espace citoyens dans le site Internet du Ministère;
- Ajouter des outils de services en ligne permettant la transmission automatisée d'information;
- Poursuivre le développement d'un système intégré et d'un outil mobile pour optimiser le processus d'inspection;

- Diffuser sur Internet en temps réel ou périodiquement de l'information sur l'état de l'environnement, par exemple : indice de la qualité de l'air, liste des plans d'eau affectés par les algues bleu-vert, qualité bactériologique des eaux de baignade des plages participantes au programme Environnement-Plage.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du Ministère pour 2011-2012 s'établit à 204,1 M\$ répartis en deux programmes : Protection de l'environnement et gestion des parcs ainsi que Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Le budget de dépenses du Ministère pour 2011-2012 inclut l'impact du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

PROGRAMME 1

Protection de l'environnement et gestion des parcs

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes ayant comme objectifs la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol, la restauration des sites contaminés et la protection des milieux de vie, des écosystèmes et des ressources. Il permet également d'assurer le développement du réseau des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratiques récréatives dans la perspective de développement durable. Ce programme vise aussi à assurer l'exploitation et la pérennité des barrages publics ainsi que la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et la sécurité des barrages du Québec.

Le budget de dépenses 2011-2012 de ce programme diminue de 6,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2010-2011. Cependant, les revenus provenant de l'application de la tarification des autorisations environnementales, des redevances à l'élimination des matières résiduelles et de la redevance sur les hydrocarbures, qui sont versés au Fonds vert, permettront de réaliser des dépenses et investissements de 520,4 M\$ en 2011-2012, en hausse de 152,1 M\$, afin de poursuivre notamment la mise en œuvre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques et du Plan d'action 2011-2015 découlant de la nouvelle politique québécoise de gestion des matières résiduelles ainsi que le soutien à la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles par les municipalités.

PROGRAMME 2

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Ce programme vise à assurer la tenue de séances de consultation et d'information de la population prévues dans le processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement et la tenue d'enquêtes et de consultations sur toute question relative à l'environnement.

Le budget de dépenses 2011-2012 du BAPE demeure sensiblement le même que celui de 2010-2011.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Protection de l'environnement et gestion des parcs	198 700,8	(6 416,9)	198 380,5	205 117,7
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 352,4	(84,8)	5 450,6	5 437,2
Total	204 053,2	(6 501,7)	203 831,1	210 554,9
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 781	—	—	1 781

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements permet au Ministère de réaliser son plan d'immobilisations. Les principales mesures liées à ce plan sont :

- Les travaux d'entretien nécessaires pour assurer la sécurité, la fonctionnalité et la pérennité des barrages publics;
- Le développement de systèmes informatiques;
- La création des parcs nationaux et de réserves écologiques;
- L'acquisition d'équipements scientifiques;
- La consolidation des réseaux de surveillance du climat, de la qualité de l'air et des ressources hydriques;
- Le renouvellement de la flotte de véhicules.

L'augmentation de 15,8 M\$ du budget d'investissements 2011-2012 par rapport au budget d'investissements 2010-2011 s'explique par des investissements additionnels pour l'accélération de la modernisation des barrages publics.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011
		Variation	
Immobilisations	52 767,2	15 800,0	36 967,2
Prêts, placements, avances et autres	—	—	—
Total	52 767,2	15 800,0	36 967,2

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2011-2012	Dépense probable 2010-2011
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 352,4	5 437,2

ANNEXE 2**LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES****Les dépenses des organismes autres que budgétaires**

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Société des établissements de plein air du Québec	123 769,0	22 311,4	118 924,0	10 662,0
Société des parcs de sciences naturelles du Québec	—	—	9 534,9	11 329,4
Société québécoise de récupération et de recyclage	48 727,0	—	33 303,0	—

Note : Pour 2011-2012, les activités de la Société des parcs de sciences naturelles du Québec ont été intégrées à celles de la Société des établissements de plein air du Québec.

LE FONDS SPÉCIAL**Fonds vert**

Le Fonds vert vise, entre autres, à appuyer la réalisation de mesures favorisant un développement durable, plus particulièrement en regard de son volet environnemental, de même qu'à permettre au ministre, dans le cadre prévu par la loi, d'apporter un soutien financier, notamment aux municipalités et aux organismes sans but lucratif oeuvrant dans le domaine de l'environnement.

ANNEXE 2 (suite)

Sommaire sur les opérations du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds vert				
Revenus - ministères et organismes budgétaires	—	—	—	—
Autres revenus	359 855,4		350 546,6	
Revenus totaux	359 855,4		350 546,6	
Dépenses totales	512 179,4		348 305,7	
Surplus (déficit) de l'exercice	(152 324,0)		2 240,9	
Surplus (déficit) cumulé au début	512 188,3		509 947,4	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	359 864,3		512 188,3	
Investissements	8 184,0		19 917,2	
Effectif (ETC)	—		—	
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	—		—	
Solde des avances du/au fonds consolidé du revenu	5 000,0		5 000,0	
Total des sommes empruntées ou avancées	5 000,0		5 000,0	

EN BREF

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INNOVATION ET EXPORTATION

Le budget de dépenses 2011-2012 du portefeuille « Développement économique, Innovation et Exportation » est de 890,1 M\$. Ce montant inclut l'impact du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014. Pour cet exercice financier, les efforts et actions du Ministère porteront principalement sur :

- Le suivi de la reprise économique;
- L'accroissement de l'investissement privé;
- L'accélération des efforts pour développer une économie verte;
- L'amélioration de la productivité et l'intensification de l'innovation en entreprise;
- Le développement du capital humain et le renouvellement de la base entrepreneuriale;
- L'accélération de l'innovation, la valorisation et le transfert des résultats de la recherche;
- Le développement de la recherche et de la relation science et société;
- L'ouverture et la conquête des marchés par les entreprises;
- L'essor des régions, des créneaux d'excellence et des secteurs stratégiques;
- La modernisation des pratiques de gestion.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La loi constitutive du Ministère confie au ministre la mission de soutenir le développement économique, l'innovation et l'exportation ainsi que la recherche, en soutenant les secteurs économiques et les entreprises et en assurant notamment la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économiques, scientifiques, sociaux et culturels dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable. De plus, il assume des fonctions dans le domaine des affaires économiques internationales.

Ces responsabilités s'incarnent principalement dans les domaines d'activité suivants :

- Élaboration et mise en œuvre, le cas échéant, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, de stratégies de développement et de mesures d'aide;
- Efficacité des initiatives visant le développement économique en favorisant l'harmonisation, la simplification ainsi que l'accessibilité des services de soutien aux entreprises;
- Cohérence et harmonisation des actions gouvernementales en matière de développement économique;
- Orientation et coordination de la prospection des investissements, de l'expansion des marchés et concrétisation des activités qui en découlent;
- Promotion à l'étranger des produits et services québécois et coordination des activités des ministères et organismes concernés;
- Défense des intérêts du Québec lors de la négociation de tout accord international qui concerne le commerce international;
- Cohérence de l'action gouvernementale en matière de recherche, de science, de technologie et d'innovation en assurant, dans ces matières, le rayonnement du Québec au Canada et à l'étranger;
- Administration, notamment en concertation avec les instances reconnues, des sommes qui lui sont confiées afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique;
- Entente, avec les ministères et organismes du gouvernement, sur des modalités de collaboration en matière de responsabilités complémentaires;
- Conseil et, le cas échéant, recommandations auprès du gouvernement, des ministères et des organismes.

Les sociétés d'État et les organismes relevant du ministre sont les suivants : Investissement Québec, la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, le Centre de recherche industrielle du Québec, le Conseil de la science et de la technologie, la Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville, le Fonds de la recherche en santé du Québec, le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille ministériel totalise 890,1 M\$ pour l'exercice 2011-2012. Les dépenses de transfert représentent 67,2 % de ce budget. Les activités gérées directement par le Ministère représentent 689,6 M\$, soit 77,5 % de son budget total de dépenses; le solde est affecté à des organismes relevant du ministre, soit le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ), le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT), le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC), le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) ainsi que le Conseil de la science et de la technologie.

Le Ministère entend poursuivre ses efforts afin de soutenir la reprise et d'assurer la prospérité à plus long terme. Pour y arriver, d'importants défis sont à relever, dont ceux qui sont liés à la concurrence des économies émergentes comme la Chine, l'Inde et le Brésil, à l'accroissement des échanges commerciaux, à l'évolution de la situation économique mondiale, à l'attraction et à la rétention des investissements, à la disponibilité de la main-d'œuvre, au soutien à l'entrepreneuriat et à la relève dans les entreprises, aux changements technologiques, au développement durable et aux disparités régionales.

Les choix budgétaires découlent des cinq orientations stratégiques décrites ci-dessous. Ce Plan annuel de gestion des dépenses présente les principales actions envisagées pour y contribuer ainsi que la répartition du budget du Ministère selon les orientations stratégiques.

ORIENTATION 1

Permettre au Québec de relever le défi de la conjoncture économique

Le Québec doit profiter de la reprise économique pour se positionner avantageusement. Dans le but de continuer son appui auprès des entreprises, de renforcer leur compétitivité à long terme et de susciter des projets d'entreprises, le Ministère envisage les actions suivantes :

Actions envisagées

- Susciter l'émergence de projets stratégiques et structurants chez les entreprises et les soutenir dans les étapes menant à la concrétisation de leurs investissements;
- Élaborer et mettre en œuvre, de concert avec les partenaires, une nouvelle stratégie pour soutenir l'entrepreneuriat québécois;
- Inciter les sociétés de capital de risque à accroître leur participation dans des fonds de capital de risque au Québec et à investir davantage dans les entreprises québécoises;
- Poursuivre, de concert avec la communauté d'affaires, la vigie économique et le suivi de la situation des entreprises, dans un contexte de reprise;
- Effectuer le suivi de mesures de reprise économique sous la responsabilité du Ministère et appuyer les acteurs économiques.

ORIENTATION 2

Orienter le développement économique et scientifique

Le Ministère assume un rôle de leader dans la définition de la vision de l'économie québécoise et dans l'établissement des grandes orientations qui en découlent. Son leadership se traduit, entre autres, par l'élaboration de politiques et de stratégies globales en appui au développement économique et scientifique du Québec. Il se concrétise également par les interventions auprès de ses partenaires visant la cohérence et la cohésion des interventions gouvernementales en matière de développement économique et scientifique.

Actions envisagées

- Renouveler la gouvernance du système d'innovation québécois afin de renforcer le leadership en recherche et en innovation;
- Travailler avec des partenaires ciblés, autant publics que privés, notamment par la coopération et la concertation, la création de réseaux et le soutien aux activités de maillage.

ORIENTATION 3

Maintenir le système de R-D dans le peloton de tête international

Afin d'accroître sa position concurrentielle à l'échelle mondiale, le Québec doit continuer à développer un système de recherche et d'innovation complet, structuré et efficace. Le Ministère mise notamment sur des infrastructures de recherche à la fine pointe du progrès, des regroupements ou consortiums sectoriels de recherche ainsi que sur l'appropriation de la science et de la technologie par la population. Par ailleurs, afin de maximiser les retombées économiques de ses investissements, le Québec soutient le renforcement de la valorisation de la recherche, l'accroissement du transfert et de la diffusion des technologies dans les entreprises et favorise la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée. Enfin, le Ministère met en lien les acteurs du système d'innovation québécois avec les organismes, les entreprises et leurs clientèles respectives afin de leur assurer un avantage compétitif à l'échelle mondiale, principalement en développant l'économie verte.

Actions envisagées

- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013 afin de soutenir les efforts du Québec en la matière;
- Poursuivre l'appui aux projets d'infrastructures du savoir, afin de consolider et renforcer l'excellence de la recherche au Québec;
- Soutenir l'excellence de la recherche publique québécoise;
- Assurer la promotion de la culture scientifique et de la culture de l'innovation ainsi que soutenir la formation et l'intégration en entreprises d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et innovante;
- Renforcer les réseaux, accompagner les entreprises et appuyer la collaboration entre les acteurs afin de favoriser l'accroissement de la productivité et de la compétitivité du Québec.

ORIENTATION 4

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

Les marchés mondiaux font en sorte que les entreprises québécoises se doivent d'être hautement compétitives face à une forte concurrence étrangère, même en sol québécois. Ainsi, les entreprises doivent être à l'affût des meilleures pratiques d'affaires afin de les intégrer à leur propre modèle d'affaires. Afin de les soutenir dans ce contexte exigeant, le Ministère met l'accent sur l'accélération de l'appropriation de l'innovation par les entreprises, l'accroissement de l'investissement privé, le développement du capital humain, le renouvellement de la base entrepreneuriale, la poursuite de la conquête des marchés hors Québec les plus prometteurs, ainsi que sur l'essor des régions et des secteurs économiques.

Le Ministère soutient, par ailleurs, la mise en œuvre de projets mobilisateurs portés et réalisés par plusieurs partenaires industriels issus de secteurs clés du Québec afin d'accélérer l'innovation et de conférer aux entreprises du Québec un avantage compétitif à l'échelle mondiale. Finalement, en vertu de la Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec (2010, c. 37), le Fonds du développement économique est institué au sein du Ministère. Ce Fonds servira à administrer et à verser des aides financières aux entreprises, par l'intermédiaire de la nouvelle société Investissement Québec, en regard des mandats qui lui sont confiés par le gouvernement.

Actions envisagées

- Soutenir la mise en œuvre des projets mobilisateurs pour le Québec;
- Mettre en œuvre le Fonds du développement économique;
- Mettre en œuvre, en collaboration avec ses partenaires, différentes initiatives sectorielles telles que des plans d'action et des stratégies;
- Consolider l'aide à l'appropriation et à la commercialisation de l'innovation par les entreprises;
- Assurer la réalisation et le renouvellement des plans d'action découlant de la signature des ententes conclues pour développer les créneaux d'excellence identifiés par les régions dans le cadre du projet Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD);
- Concourir à l'ouverture des marchés par la conclusion et la mise en œuvre d'accords de commerce, dont l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (CETA) et l'Accord de commerce et de coopération Québec-Ontario, en plus de participer aux négociations d'une éventuelle entente Canada-Inde;
- Soutenir le développement international des entreprises et les accompagner dans leurs démarches visant les marchés hors Québec.

ORIENTATION 5

Optimiser l'utilisation des ressources

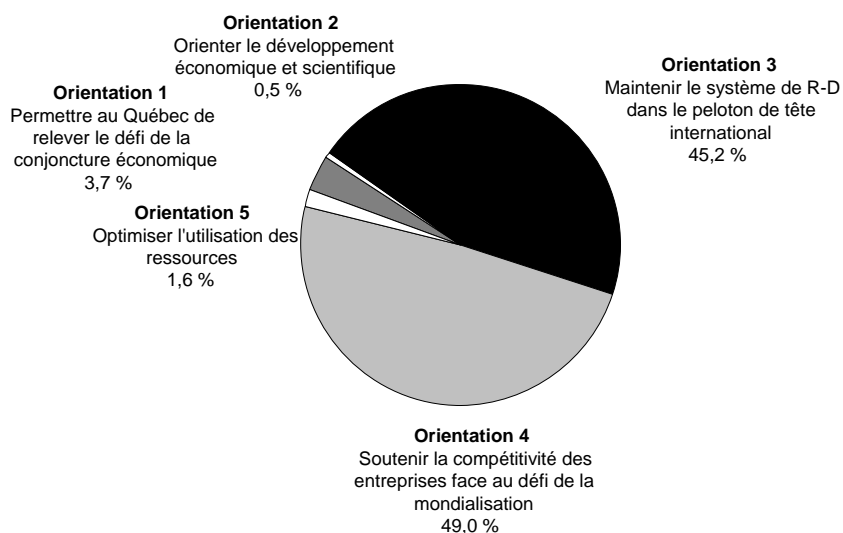
Pour faire face aux défis démographiques et aux exigences sans cesse grandissantes du marché du travail, le Ministère est à revoir certains aspects de ses pratiques de gestion pour une utilisation optimale de ses ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles, ainsi que de ses outils d'interventions (aides financières et services) pour en maximiser les retombées.

Ainsi, le Ministère procédera à une vaste opération de révision de ses programmes d'aide financière et favorisera le renouvellement de son personnel en mettant l'accent sur le recrutement, le développement et la rétention, de même que sur la diversité ethnoculturelle. Enfin, le Ministère continuera de miser sur les technologies de l'information afin d'améliorer sa performance, autant dans la relation avec sa clientèle que dans sa gestion des ressources.

Actions envisagées

- Réviser les façons de faire au Ministère en poursuivant, notamment, l'évolution de Clientis, l'outil ministériel de gestion de la relation avec la clientèle;
- Assurer la relève du personnel en misant sur la gestion prévisionnelle des ressources humaines et la mise en œuvre de stratégies d'attraction, de développement et de rétention de la main-d'œuvre;
- Simplifier et resserrer les outils d'intervention (aides financières et services) afin de les rendre plus efficaces;
- Augmenter la prestation électronique de services aux entreprises.

La répartition budgétaire 2011-2012 selon les orientations



3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1

Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation

Ce programme vise à susciter et soutenir le développement économique et régional ainsi que la recherche dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable. Plus précisément, ce programme procure le financement pour favoriser le développement et la compétitivité des entreprises, intensifier le développement de la recherche, le transfert et la valorisation des résultats de recherche et le renouvellement de la base entrepreneuriale et pour appuyer la diversification et la consolidation des régions de même que l'ouverture et la conquête des marchés par les entreprises québécoises. De plus, il vise à favoriser la concertation et la mobilisation des acteurs économiques et scientifiques.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 488,5 M\$, en hausse de 89,5 M\$ par rapport à la dépense probable de 2010-2011. Cette augmentation est principalement attribuable à l'ajout de crédits budgétaires dans le cadre du renouvellement de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, dont 54,5 M\$ sont principalement destinés à des grands projets mobilisateurs portant sur des secteurs d'activité économique prioritaires pour le Québec. De plus, des crédits additionnels sont aussi prévus afin de couvrir les coûts du Programme d'infrastructure du savoir visant à soutenir des projets de construction, de rénovation et d'entretien d'actifs dans les établissements d'enseignement postsecondaire.

PROGRAMME 2

Interventions relatives au Fonds du développement économique

Ce programme est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par le Fonds du développement économique dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie. Le Fonds a été institué au sein du Ministère et son administration a été confiée à Investissement Québec.

Le budget de ce programme en 2011-2012 s'élève à 201,1 M\$ en baisse de 123,1 M\$ par rapport à la dépense probable de 2010-2011. Cette réduction affecte directement l'aide aux entreprises et provient principalement de la fin du programme RENFORT visant la stabilisation et la relance d'entreprises performantes.

PROGRAMME 3

Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation

Ce programme vise principalement le financement des fonds subventionnaires, dont la mission est de promouvoir et d'appuyer financièrement la recherche, la formation de chercheurs et la diffusion de la connaissance. De plus, il est constitué des enveloppes affectées au Conseil de la science et de la technologie et au Centre de recherche industrielle du Québec, dans ce dernier cas, afin de soutenir l'offre de services spécialisés en matière de recherche industrielle et d'innovation auprès des entreprises.

Le budget de ce programme en 2011-2012 s'élève à 200,5 M\$ en hausse de 7,6 M\$ par rapport à la dépense probable de 2010-2011. Cette augmentation provient principalement de la bonification des crédits accordés aux fonds subventionnaires dans le cadre du renouvellement de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation	488 496,5	89 521,3	379 739,5	398 975,2
2. Interventions relatives au Fonds du développement économique	201 106,0	(123 122,0)	493 328,0	324 228,0
3. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	200 494,2	7 563,5	171 442,5	192 930,7
Total	890 096,7	(26 037,2)	1 044 510,0	916 133,9
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	804	(22)	—	826

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements en immobilisations du portefeuille « Développement économique, Innovation et Exportation » permettra au Ministère de poursuivre ses initiatives de modernisation de certains aspects de la gestion de son information afin de soutenir la réalisation de ses orientations stratégiques, notamment en ce qui a trait à la prestation électronique de services et à la gestion documentaire électronique. Enfin, la diminution de 0,7 M\$ des « Prêts, placements, avances et autres » reflète le niveau des besoins pour les fonds locaux d'investissement.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011
		Variation	
Immobilisations	3 000,0	—	3 000,0
Prêts, placements, avances et autres	3 261,7	(729,6)	3 991,3
Total	6 261,7	(729,6)	6 991,3

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2011-2012	Dépense probable 2010-2011
Conseil de la science et de la technologie	1 497,5	1 507,7

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Centre de recherche industrielle du Québec	32 426,0	16 925,0	31 110,0	16 925,0
Fonds de la recherche en santé du Québec	103 987,8	82 806,8	105 966,3	80 214,5
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	59 324,2	50 421,3	56 500,5	45 980,7
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	56 066,8	48 617,8	56 704,2	48 393,8
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	5 996,5	—	5 988,7	—

ANNEXE 2 (suite)

LE FONDS SPÉCIAL

Le Fonds du développement économique

Le Fonds du développement économique est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par le Fonds du développement économique dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie. Le Fonds a été institué au sein du Ministère et son administration a été confiée à Investissement Québec.

Sommaire sur les opérations du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds du développement économique				
Revenus - ministères et organismes budgétaires	201 106,0	201 106,0	—	—
Autres revenus	147 167,0		—	
Revenus totaux	348 273,0		—	
Dépenses totales	348 273,0		—	
Surplus (déficit) de l'exercice	—		—	
Surplus (déficit) cumulé au début	—		—	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	—		—	
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	(2 352 060,0)		—	
Solde des avances du/au fonds consolidé du revenu	(10 000,0)		—	
Total des sommes empruntées ou avancées	(2 362 060,0)		—	

EN BREF

ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT

Le budget de dépenses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'élève à 15 541,1 M\$ en 2011-2012, soit un accroissement de 328,0 M\$ ou de 2,2 % par rapport à la dépense probable 2010-2011.

Le Ministère, avec ce budget, assurera le maintien de la qualité des services éducatifs par le financement des facteurs de croissance dans les réseaux de l'éducation. Il assurera également la poursuite et le renforcement des investissements consentis au cours des dernières années, et ce, pour une meilleure réussite des élèves, des étudiantes et des étudiants.

Le budget de dépenses pour l'exercice financier 2011-2012 permet notamment d'assurer le financement et le développement :

- Des actions annoncées dans la Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaires, dont notamment réduire le nombre d'élèves par classe au primaire, offrir un accompagnement individualisé aux élèves du secondaire et augmenter l'offre d'activités parascolaires sportives et culturelles;
- Des mesures mises en place, pour l'amélioration des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, selon le plan annoncé en juin 2008;
- Du Plan d'action éducation, emploi et productivité permettant notamment de développer et de consolider diverses initiatives visant à rapprocher l'éducation du développement économique;
- Des réinvestissements à l'enseignement supérieur annoncés en 2006-2007 et en 2008-2009, notamment pour améliorer la capacité d'enseignement et de recherche;
- Des actions envisagées pour soutenir nos athlètes québécois sur les scènes sportives canadiennes et internationales et pour promouvoir le développement du sport et de l'activité physique auprès de la population.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a pour mission d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques relatives aux domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement collégial ainsi que de l'enseignement et de la recherche universitaire, à l'exception d'un enseignement relevant d'un autre ministère, ainsi que dans les domaines du loisir et du sport en vue, notamment :

- De promouvoir l'éducation, le loisir et le sport;
- De contribuer, par la promotion, le développement et le soutien de ces domaines, à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel ainsi que du niveau de la pratique récréative et sportive de la population québécoise et des personnes qui la compose;
- De favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude;
- De contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels.

Le Ministère remplit ainsi sa mission éducative sur la base d'un partage des responsabilités avec les divers réseaux de l'enseignement (commissions scolaires, cégeps, universités, établissements d'enseignement privés, écoles gouvernementales), lesquels sont chargés d'offrir les programmes d'études et les autres services éducatifs. Dans le cas de l'aide financière aux études et de la sanction des études, le Ministère est en relation directe avec les élèves, les étudiantes et les étudiants.

Le Ministère travaille aussi en étroite collaboration avec plusieurs partenaires du milieu qui se préoccupent de la formation des élèves, des étudiantes et des étudiants ainsi que du développement de leurs aptitudes et de leurs compétences : les associations patronales et syndicales, les ordres professionnels, les organismes d'action communautaire autonome du domaine de l'éducation, les associations étudiantes, les regroupements de parents, de même que les organismes socioéconomiques et les associations représentatives du milieu de l'éducation et de la société civile.

Le Ministère est également chargé de conseiller le gouvernement en matière de loisir et de sport et d'assurer la cohérence interministérielle dans ces domaines. Il collabore avec un grand nombre de partenaires œuvrant à l'échelle locale, régionale, québécoise, canadienne et internationale. Sa responsabilité fondamentale consiste à favoriser, en partenariat avec les acteurs concernés, le développement du loisir et du sport, dans un cadre sain et sécuritaire, et à promouvoir un mode de vie physiquement actif auprès de toute la population.

Dans l'exercice de ses responsabilités, le Ministère fait notamment appel aux travaux et avis de divers organismes, tels le Conseil supérieur de l'éducation, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et la Commission consultative de l'enseignement privé.

Le Conseil supérieur de l'éducation, de par sa loi constitutive, a le mandat de transmettre, au moins tous les deux ans, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. Il doit également donner son avis à la ministre sur les règlements ou projets de règlements que celle-ci est tenue de lui soumettre ou sur toute question de sa compétence que la ministre lui soumet.

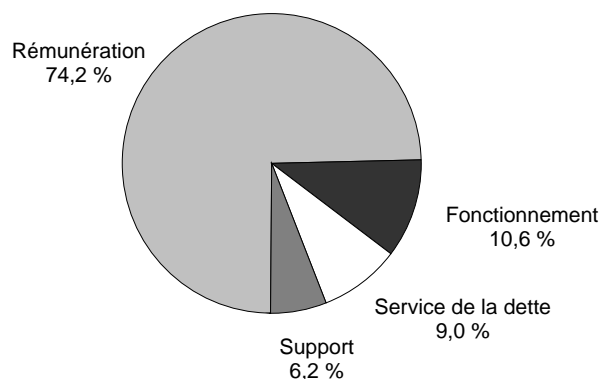
Le mandat de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est principalement d'évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec, ainsi que leurs politiques d'établissement relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes.

La Commission consultative de l'enseignement privé a le mandat de conseiller la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relevant de sa compétence dans le domaine de l'enseignement privé. Elle donne notamment son avis sur la délivrance, la modification, le renouvellement ou la révocation d'un permis ou d'un agrément.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le Ministère a un budget de dépenses de 15 541,1 M\$ en 2011-2012. L'essentiel de ce budget, soit 98,8 %, est affecté à des dépenses de transfert, principalement aux réseaux. La répartition est la suivante : 74,2 % des dépenses de transfert sont consacrées à la rémunération, 10,6 % au fonctionnement, 9,0 % au service de la dette et 6,2 % pour d'autres bénéficiaires et partenaires de l'éducation.

Les dépenses de transfert ventilées par catégories



Les ressources financières du Ministère sont réparties de façon à assurer la continuité et l'amélioration constante de la qualité de l'offre de service. La quasi-totalité du budget est donc consacrée à des dépenses récurrentes.

Pour l'exercice financier 2011-2012, les choix budgétaires du Ministère s'appuient sur les huit orientations du Plan stratégique 2009-2013, à savoir :

- Améliorer la persévérance et la réussite scolaires;
- Répondre aux besoins de formation des personnes et aux besoins de main-d'œuvre;
- Contribuer au rehaussement des savoirs;
- Maintenir des conditions favorables à la poursuite des études;

- Soutenir une offre de services éducatifs adaptée aux besoins des régions et des communautés;
- Moderniser les règles de gouvernance des réseaux de l'éducation;
- Promouvoir auprès de la population la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire, l'engagement bénévole, ainsi que le développement de l'élite sportive québécoise;
- Poursuivre l'amélioration de la prestation des services à la population.

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

À l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, le budget de 8 786,5 M\$ vise, en plus d'assurer le fonctionnement du réseau, l'amélioration du soutien aux élèves ainsi que la réussite des élèves par des ajouts spécifiques de ressources. En conséquence, ce budget tient compte à la fois de la planification des engagements du Ministère à l'égard du développement de ses divers programmes et de la hausse des dépenses découlant des facteurs de croissance.

En septembre 2009, le gouvernement annonçait la mise en œuvre de la Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaires Tous ensemble pour la réussite scolaire « L'école, j'y tiens! » qui nécessitera des investissements de 135,7 M\$ sur quatre ans. En 2011-2012, ce sont 22,0 M\$ qui seront consacrés à réduire la taille des groupes de 5^e et 6^e année du primaire en milieux défavorisés et celle des groupes de 4^e année du primaire dans les autres milieux. Cette action souscrit également aux objectifs du Ministère en matière de soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

À la suite de cette stratégie, deux autres actions ont été mises de l'avant dès l'année scolaire 2010-2011, soit offrir un accompagnement individualisé aux élèves du secondaire par l'augmentation du nombre d'enseignants-ressources, représentant 11,0 M\$, et augmenter l'offre d'activités parascolaires sportives et culturelles de 10,0 M\$. Ces deux initiatives sont maintenues pour l'année scolaire 2011-2012.

Le Ministère maintient l'investissement annoncé de 10,0 M\$ pour l'embauche de bibliothécaires dans le cadre du Plan d'action sur la lecture à l'école, de 22,0 M\$ pour le Plan d'action pour l'amélioration du français et de 17,0 M\$ pour le Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école.

Plus que jamais, le Québec a un besoin important de main-d'œuvre spécialisée afin de poursuivre son développement social et économique. Dans ce contexte particulier où les besoins de main-d'œuvre convergent avec une baisse démographique importante, le Ministère doit intensifier les actions susceptibles d'accroître la capacité des régions d'offrir rapidement et de façon adaptée des formations qui répondent aux besoins en tenant compte notamment des citoyennes et citoyens désireux d'accéder, de se maintenir ou de revenir sur le marché du travail. Le Ministère va également soutenir le développement de stratégies régionales en éducation dans le cadre du Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique.

En partenariat avec les commissions scolaires, le Ministère veut continuer d'accroître le nombre de jeunes en formation professionnelle en déployant des actions destinées à accroître le taux de fréquentation, la persévérance, les continuités de formation et la réussite des jeunes en formation professionnelle.

Dans la foulée des engagements découlant de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue et du Discours sur le budget 2008-2009, le Ministère continuera d'améliorer les services aux adultes, notamment en améliorant l'encadrement des personnes en cours de formation, en vue d'assurer une meilleure garantie de réussite.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

À l'enseignement supérieur, le budget de 4 949,3 M\$ se répartit ainsi : 2 955,3 M\$, soit 59,7 %, pour l'enseignement et la recherche universitaire et 1 994,0 M\$, soit 40,3 %, pour l'enseignement collégial. Ces budgets incluent le service de la dette de chacun des deux ordres d'enseignement de l'enseignement supérieur.

L'enveloppe budgétaire de l'enseignement supérieur assure le maintien du réinvestissement effectué en 2007-2008 à la suite d'ententes entre les établissements d'enseignement supérieur et le Ministère. Ainsi, les établissements d'enseignement universitaire et d'enseignement collégial recevront respectivement plus de 60,0 M\$ et de 20,0 M\$ en 2011-2012.

Le budget inclut également le réinvestissement de 187,0 M\$ provenant des transferts fédéraux annoncés en 2008-2009, permettant notamment de consolider le financement des établissements et d'améliorer le soutien à l'enseignement. De plus, le réinvestissement permet de favoriser la collaboration entre les universités et les collèges et de répondre à des besoins croissants de la société, entre autres, en accroissant les sommes consacrées à la fonction enseignement au bénéfice des étudiants et en intensifiant le soutien aux établissements universitaires de taille modeste sis en régions.

Le budget 2011-2012 inclut le réinvestissement gouvernemental de 53,3 M\$ permettant d'accroître la capacité d'enseignement et de recherche des universités, de renouveler le corps professoral, d'octroyer des bourses en enseignement dans les disciplines importantes pour le développement du Québec que sont le génie et l'administration, de favoriser la mobilité internationale des étudiantes et étudiants, ainsi que d'aider les universités à défrayer les coûts indirects générés par leurs activités de recherche.

Le Ministère reconduit son soutien pour favoriser la persévérance aux études et accroître la réussite des étudiants du collégial. Le Ministère y consacrera près de 45,0 M\$ en 2011-2012.

Afin de maintenir l'offre de service éducatif dans les cégeps éloignés des grands centres et d'atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire, le budget 2011-2012 inclut plus de 23,5 M\$.

Parmi les nombreux emplois qui sont et qui seront disponibles sur le marché du travail, une proportion importante requiert une formation technique. C'est pourquoi le Ministère poursuivra ses efforts pour parachever l'implantation des programmes d'études techniques révisés et pour aider les régions à offrir davantage de formation de plus courte durée permettant de répondre rapidement à des pénuries de main-d'œuvre. Il maintiendra sa collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux afin de relever les défis posés par la Stratégie gouvernementale de renouvellement des effectifs en santé et services sociaux et visant à améliorer la capacité du réseau à répondre aux pressants besoins de ce domaine en particulier.

Le Plan d'action éducation, emploi et productivité annoncé à la suite du Discours sur le budget 2008-2009 permet d'allouer durant cinq ans, une somme annuelle de 8,5 M\$ pour soutenir les établissements collégiaux dans le développement de nouvelles initiatives en éducation en relation avec le développement économique. Ces initiatives sont maintenues pour l'année 2011-2012. Par ce plan, le gouvernement a notamment majoré de 2,5 M\$ les ressources pour financer les formations de courte durée convenues régionalement et conduisant à une attestation d'études collégiales et ajouté une somme de 2,5 M\$ pour offrir à temps partiel de la formation permettant une amélioration de la qualification des travailleurs. Ces initiatives permettent une offre de formation rapide et adaptée aux besoins régionaux du marché du travail.

Le Ministère poursuivra son soutien financier aux universités en région, en reconduisant une somme de l'ordre de 34,9 M\$ afin qu'elles puissent maintenir une offre de service d'enseignement variée dans les régions éloignées ou en décroissance de clientèle. Cette somme s'ajoute au soutien accordé aux universités de taille modeste sises en régions que le Ministère a instauré lors des récents réinvestissements, soit plus de 20,4 M\$. De plus, tout en poursuivant la réforme des frais indirects de la recherche, le Ministère reconduit une enveloppe de 2,7 M\$ au soutien à la recherche dans ces mêmes universités.

Enfin, depuis 2006-2007, le Ministère investit dans un programme de bourses d'études aux cycles supérieurs, en sciences infirmières. S'étalant sur une période de huit ans, l'investissement total visant ce programme sera de 8,8 M\$.

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

À l'Aide financière aux études, un budget de 547,5 M\$ est consacré au Programme des prêts et bourses ainsi qu'aux programmes complémentaires. Le budget consacré au programme d'Aide financière aux études pour la prochaine année prend également en compte certaines modifications effectuées depuis 2007-2008 afin de maintenir et d'augmenter l'accessibilité aux études postsecondaires et à la formation professionnelle. Les crédits 2011-2012 reflètent financièrement l'impact de ces modifications. Celles-ci couvrent notamment l'ajustement des droits de scolarité, l'ajustement à certaines dépenses reconnues incluant l'indexation de certains paramètres.

DÉVELOPPEMENT DU LOISIR ET DU SPORT

Afin de favoriser le développement du loisir et de promouvoir un mode de vie physiquement actif, dans un cadre sain et sécuritaire, le Ministère consacrera une somme de 36,6 M\$ pour la promotion du loisir et de l'action bénévole et une somme de 27,1 M\$ pour la promotion du sport et de la sécurité ainsi que pour la recherche. Ces sommes permettront au Ministère de soutenir les différents acteurs du milieu du loisir et du sport, dont les associations, les municipalités, les établissements d'enseignement et autres organismes, dans la réalisation de leur mission et dans la mise en œuvre de leurs interventions. Elles serviront également à contribuer à l'éducation du public pour assurer sa sécurité lors de la pratique d'une activité récréative ou sportive et de conseiller toute personne lui adressant une demande dans ce domaine.

Le Ministère soutiendra également les athlètes québécois sur les scènes sportives canadiennes et internationales.

D'autres actions sont également envisagées, dont le soutien à l'accueil et à l'organisation d'événements sportifs internationaux au Québec, la poursuite du Programme Équipe Québec et le développement d'outils visant la promotion et le soutien aux bénévoles œuvrant dans le secteur du loisir et du sport.

ADMINISTRATION ET CONSULTATION

À l'Administration et consultation, un budget de 157,1 M\$ est alloué aux ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles pour la gestion et l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère, sauf celui de l'Aide financière aux études.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses de 15 541,1 M\$ en 2011-2012 inclut l'impact du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

PROGRAMME 1

Administration et consultation

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère, sauf celui de l'Aide financière aux études, et à soutenir l'action des réseaux d'enseignement en leur fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement des organismes de consultation et d'évaluation du domaine de l'éducation.

Le budget de dépenses 2011-2012 connaît une hausse de 1,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2010-2011, soit 1,5 %. Cette augmentation est principalement imputable à la hausse des dépenses d'amortissement des systèmes informatiques.

PROGRAMME 2

Formation en tourisme et hôtellerie

Ce programme vise à offrir des activités en formation professionnelle, technique et universitaire dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Il soutient également la recherche et fournit de l'aide technique et des services dans ces domaines.

L'augmentation du budget de dépenses pour 2011-2012 est de 0,55 M\$ par rapport à la dépense probable 2010-2011, soit 2,3 %. Cette augmentation est principalement attribuable au rehaussement du budget consacré au maintien des actifs de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.

PROGRAMME 3

Aide financière aux études

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes pour poursuivre leurs études sans aide.

Par rapport à la dépense probable 2010-2011, le budget de dépenses de ce programme est haussé de 41,9 M\$, soit 8,3 %. Cette croissance découle essentiellement de la hausse des taux d'intérêts, de l'augmentation du nombre de boursiers et de leurs besoins, notamment en raison de l'ajustement des frais de scolarité et de l'indexation des paramètres de subsistance.

PROGRAMME 4

Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves, jeunes ou adultes, les services d'enseignement en fournissant aux commissions scolaires, aux établissements privés subventionnés et à divers organismes les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Il inclut également les subventions pour le transport scolaire.

L'augmentation du budget de dépenses pour ce programme par rapport à la dépense probable pour 2010-2011 est de 179,8 M\$, soit 2,1 %. Toutefois, la dépense probable inclut une somme de 75,8 M\$ dont les crédits apparaissent au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles pour le dossier de la francisation. En excluant de la dépense probable ce montant de crédit, l'augmentation réelle pour ce programme sur base comparable serait de 3,0 %, soit 255,6 M\$.

Ce niveau de ressources assurera le maintien de la qualité des services et le financement des différents facteurs de croissance de ce réseau. De plus, cette enveloppe comprend un ajout de ressources dans le cadre de la Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaires.

PROGRAMME 5

Enseignement supérieur

Ce programme vise à rendre accessibles les services d'enseignement aux étudiantes et aux étudiants des collèges et des universités, en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

L'augmentation du budget de dépenses pour ce programme est de 144,9 M\$, soit 3,0 %. Ce niveau de ressources assurera le maintien et la qualité des services, le financement des différents facteurs de croissance de ce réseau et le réinvestissement pour les études collégiales et universitaires.

PROGRAMME 6

Développement du loisir et du sport

Ce programme vise à promouvoir et à favoriser les activités de loisir et de sport par un soutien aux organismes du milieu et à des clientèles spécifiques. Il a également pour objectif d'appuyer l'action bénévole tout en ayant une préoccupation particulière en matière de sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

PROGRAMME 7

Régimes de retraite

Ce programme regroupe le régime de retraite des enseignants, le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicable au personnel des réseaux.

Le budget de dépenses 2011-2012 diminue de 40,6 M\$ soit une baisse de 3,9 % par rapport à la dépense probable de 2010-2011. Cette baisse tient compte des modifications apportées aux régimes de retraite dans le cadre des négociations avec les centrales syndicales.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Administration et consultation	157 111,7	1 356,9	161 018,4	155 754,8
2. Formation en tourisme et hôtellerie	24 203,7	538,9	23 749,0	23 664,8
3. Aide financière aux études	547 541,5	41 913,5	531 932,0	505 628,0
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	8 786 541,8	179 800,1	8 450 698,5	8 606 741,7
5. Enseignement supérieur	4 949 320,4	144 863,4	4 756 627,2	4 804 457,0
6. Développement du loisir et du sport	63 745,3	200,0	63 745,3	63 545,3
7. Régimes de retraite	1 012 638,1	(40 634,7)	1 053 272,8	1 053 272,8
Total	15 541 102,5	328 038,1	15 041 043,2	15 213 064,4
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 286	(48)	—	1 334

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS**Le budget d'investissements**

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011
		Variation	
Immobilisations	16 501,0	(605,8)	17 106,8
Prêts, placements, avances et autres	138 600,0	—	138 600,0
Total	155 101,0	(605,8)	155 706,8

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2011-2012	Dépense probable 2010-2011
Commission consultative de l'enseignement privé	109,2	110,5
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	2 480,5	2 480,5
Conseil supérieur de l'éducation	2 754,0	2 770,8

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	34 656,0	27 380,0	33 333,0	25 939,0
Institut national des mines	606,0	600,0	235,0	300,0

Note : Les budgets de dépenses de l'Institut du tourisme et d'hôtellerie du Québec sont présentés sur la base de son exercice financier se terminant le 30 juin.

ANNEXE 2 (suite)

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique vise notamment à contribuer au développement d'une culture sportive au sein de la population. Les activités du fonds ont débuté le 1^{er} août 2006.

Ce fonds, doté d'une enveloppe de 49,0 M\$ par année, est affecté au soutien financier à la construction, à la rénovation, à l'aménagement et à la mise aux normes d'installations sportives et récréatives, ainsi qu'à l'organisation d'événements sportifs internationaux ou pancanadiens et aux mises en candidature requises à cette fin. Les revenus sont alimentés par une partie de la taxe sur le tabac. L'enveloppe de 325,0 M\$ prévue au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives a été entièrement autorisée.

Sommaire sur les opérations du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique				
Revenus - ministères et organismes budgétaires	49 000,0	—	49 000,0	—
Autres revenus	536,5		427,7	
Revenus totaux	49 536,5		49 427,7	
Dépenses totales	43 432,5		27 674,0	
Surplus (déficit) de l'exercice	6 104,0		21 753,7	
Surplus (déficit) cumulé au début	110 849,6		89 095,9	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	116 953,6		110 849,6	
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	—		—	
Solde des avances du/au fonds consolidé du revenu	1 500,0		1 500,0	
Total des sommes empruntées ou avancées	1 500,0		1 500,0	

EN BREF

EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

Au cours des prochaines années, le taux de chômage au Québec devrait diminuer, en raison de l'effet combiné du vieillissement accéléré de la population québécoise et de son impact sur la disponibilité de la main-d'œuvre et d'une croissance modérée de l'emploi. Le Québec se retrouvera dans une situation où les entreprises feront face aux difficultés accrues de recrutement et de rétention du personnel ainsi qu'à la nécessité d'accroître leur productivité. Simultanément, certains groupes de personnes, certains secteurs, régions ou milieux dévitalisés feront face à un taux de chômage non négligeable.

Dans ce contexte, le Ministère entame l'exercice financier 2011-2012 :

- En réitérant les préoccupations liées aux bassins de main-d'œuvre sous-représentés tels les travailleuses et travailleurs expérimentés et les personnes immigrantes nouvellement arrivées;
- En maintenant sa collaboration avec la Commission des partenaires du marché du travail afin de soutenir la capacité d'adaptation des entreprises aux changements du marché du travail en favorisant la formation continue des travailleuses et travailleurs;
- En contribuant à atténuer les déséquilibres interrégionaux du marché du travail par des approches concertées;
- En affirmant sa préoccupation d'autonomie économique pour les personnes et les familles du Québec, notamment en accompagnant de jeunes adultes de moins de 25 ans dans une démarche vers l'emploi et en privilégiant l'emploi comme principal moyen de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- En coordonnant le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 : le Québec mobilisé contre la pauvreté, afin de poursuivre son engagement pris en vertu de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (L.R.Q., c. L-7);
- En veillant à adapter la prestation de ses services aux attentes de sa clientèle, dans le respect de son personnel et des capacités de l'administration gouvernementale.

Enfin, le Ministère mettra de l'avant les mesures permettant l'atteinte du retour à l'équilibre budgétaire et ce, conformément à l'orientation gouvernementale annoncée en mars dernier relativement au Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale participe à la prospérité économique du Québec et à son développement social en :

- Contribuant à l'équilibre du marché du travail;
- Soutenant le développement et la pleine utilisation du capital humain;
- Favorisant la solidarité et l'inclusion sociale;
- Soutenant la concertation en matière d'action communautaire et bénévole.

Le Ministère assure les services directs à la population en matière d'emploi et de solidarité sociale par l'entremise du réseau d'Emploi-Québec, une unité ayant conclu avec la ministre une convention de performance et d'imputabilité.

Le Centre de recouvrement, une unité ayant également conclu avec la ministre une convention de performance et d'imputabilité, est chargé de recouvrer les sommes versées en trop dans le cadre des programmes administrés par le Ministère.

La prestation des services rattachés au Régime québécois d'assurance parentale est assurée par le Centre de services à la clientèle qui est réparti dans trois villes, soit Rouyn-Noranda, Sainte-Anne-des-Monts et Québec.

Enfin, le Ministère coordonne l'action communautaire et bénévole par l'intermédiaire du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales et coordonne la campagne Entraide dans les secteurs public et parapublic par le biais du Secrétariat Entraide.

Pour réaliser sa mission, le Ministère compte également sur les actions de trois directions générales qui proposent les orientations ministérielles ou agissent en soutien aux unités opérationnelles : la Direction générale des politiques et de l'analyse stratégique, la Direction générale des services à la gestion et la Direction générale des affaires gouvernementales et des relations avec les citoyens et les organismes.

Le Ministère agit en interaction avec des partenaires nationaux, régionaux et locaux, dont la Commission des partenaires du marché du travail et les conseils régionaux des partenaires du marché du travail, les comités sectoriels de main-d'œuvre et les collectivités locales. Il travaille également en étroite collaboration avec de nombreux organismes communautaires actifs notamment dans les secteurs de l'emploi, de la lutte contre la pauvreté ainsi que dans le domaine de la défense collective des droits.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires découlent des orientations en voie d'approbation du Plan stratégique 2011-2014 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et du Plan stratégique 2011-2014 de la Commission des partenaires du marché du travail.

ORIENTATION 1

Favoriser la participation du plus grand nombre de personnes au marché du travail

Avec les perspectives de décroissance de la population en âge de travailler, il devient essentiel de mobiliser tous les bassins de main-d'œuvre afin de disposer d'un nombre suffisant de travailleurs qualifiés. Parmi les populations qui composent les bassins de main-d'œuvre disponibles, certaines présentent des taux d'emploi inférieurs à ceux de la population active en général. C'est particulièrement le cas des travailleuses et travailleurs expérimentés de 55 à 64 ans et des personnes immigrantes nouvellement arrivées ou issues de minorités visibles.

Actions envisagées

- Assurer une utilisation maximale des services universels de placement et d'information sur le marché du travail, plus particulièrement des services électroniques, par toutes les clientèles suffisamment autonomes;
- Soutenir, par l'intermédiaire d'Emploi-Québec, 270 000 nouveaux participants dans le cadre des services publics d'emploi, ce qui devrait permettre à environ 136 200 personnes d'intégrer le marché du travail;
- Mobiliser vers l'emploi les clientèles aptes au travail de l'assistance sociale en valorisant le travail et en les accompagnant dans leur mise en mouvement vers l'emploi;
- Soutenir l'intégration en emploi des personnes immigrantes ainsi que celles des minorités visibles en :
 - Poursuivant la mise en œuvre de l'Entente interministérielle pour favoriser l'intégration au marché du travail des personnes immigrantes et des minorités visibles, conclue entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles;
 - Appuyant la régionalisation de l'immigration.
- Contribuer à prolonger la vie active des travailleurs et à favoriser la réintégration en emploi de ceux qui sont âgés de 55 ans et plus qui le désirent, notamment dans le cadre des travaux réalisés sur l'adaptation des politiques et programmes au vieillissement de la population.

ORIENTATION 2

Soutenir la capacité d'adaptation des entreprises aux changements pour accroître leur productivité et soutenir le développement d'une culture de formation continue

Il importe que l'ensemble des partenaires du marché du travail mette en œuvre diverses actions favorisant non seulement la contribution du plus grand nombre de personnes au marché du travail, mais également s'assure que cette main-d'œuvre soit la plus compétente et productive possible.

Actions envisagées

- Soutenir les efforts de formation et de qualification de la main-d'œuvre (avec ou sans emploi) avec une attention particulière pour la formation de base;
- Sensibiliser et inciter les entreprises à l'importance, dans le contexte de rareté grandissante de la main-d'œuvre, d'adapter leur gestion des ressources humaines et d'assurer une gestion prévisionnelle de leur main-d'œuvre, notamment par la préparation de la relève, le transfert d'expertise et l'accueil d'une main-d'œuvre diversifiée;
- Soutenir 10 100 entreprises par l'intermédiaire des services publics d'emploi;
- Favoriser, en lien avec les stratégies découlant du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et par l'action concertée d'Emploi-Québec et des comités sectoriels de main-d'œuvre, la participation des personnes inscrites à des programmes de qualification et de reconnaissance des compétences des travailleuses et des travailleurs;
- Contribuer, par le biais de la Commission des partenaires du marché du travail, au développement d'une culture de formation continue en :
 - Favorisant l'engagement des entreprises engagées dans la formation de la main-d'œuvre;
 - Augmentant la proportion des entreprises assujetties qui déclarent investir l'équivalent de 1 % de leur masse salariale en formation;
 - Contribuant à l'augmentation du taux de formation en entreprise;
 - Augmentant le nombre de travailleurs ayant obtenu une reconnaissance ou une certification de leurs compétences acquises en milieu de travail;
 - Améliorant la connaissance des secteurs d'activité économique nécessitant des compétences de classe mondiale.
- Favoriser une plus grande mobilité de la main-d'œuvre, notamment par la reconnaissance des compétences, l'information sur le marché du travail et le Placement en ligne, dont le nouveau volet international de ce service, ainsi qu'en continuant à voir à la mise en œuvre des ententes de reconnaissance mutuelle avec la France;
- Travailler activement, dans le cadre d'un projet pilote de diversification économique et de relance de l'emploi dans certaines régions, à la mise en place d'une action concertée des divers ministères et organismes publics en vue d'assurer une utilisation optimale et efficiente des moyens mis en œuvre en matière de soutien au développement économique et de l'emploi.

ORIENTATION 3

Aider les personnes et les familles

L'action du Ministère s'inscrit dans une démarche visant à favoriser l'activation des prestataires de l'assistance sociale, à valoriser le travail, à améliorer l'incitation au travail, de même qu'à améliorer les conditions de vie, et ce, dans l'objectif de favoriser davantage la participation de toutes les personnes au marché du travail.

Actions envisagées

- Favoriser l'incitation au travail auprès des clientèles de l'assistance sociale, afin d'accroître la proportion des prestataires qui quittent ces programmes de façon durable;
- Soutenir l'intégration en emploi des jeunes adultes de moins de 25 ans en proposant des actions visant la recherche de solutions alternatives au recours à l'assistance sociale et favorisant la sortie de l'aide pour une durée prolongée.

ORIENTATION 4

Soutenir le dynamisme des milieux et l'action communautaire

Par la signature des Alliances pour la solidarité, le Ministère et ses partenaires permettent aux collectivités de mieux planifier et de mieux coordonner leurs efforts, rapprochant de façon significative la gestion des fonds et le processus décisionnel de l'action à l'échelle locale et régionale.

Actions envisagées

- Coordonner la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 : le Québec mobilisé contre la pauvreté par la signature des Alliances pour la solidarité avec les Conférences régionales des élus, la Ville de Montréal et la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador;
- Poursuivre la mise en œuvre des orientations en matière d'action communautaire afin de mieux structurer les interventions sur une base territoriale et de susciter la participation de la population.

ORIENTATION 5

Se distinguer comme employeur attrayant

À l'instar d'autres organisations privées ou publiques, le Ministère compose avec un renouvellement de son effectif lié aux nombreux mouvements de personnel, dont les départs à la retraite. Afin de maintenir des services accessibles et performants, le Ministère doit adopter des approches novatrices et mobilisatrices pour attirer, développer et retenir son personnel, dans un contexte de concurrence entre les organisations.

Actions envisagées

- Débuter les étapes pour l'obtention de la certification Entreprise en santé du Bureau de normalisation du Québec afin de contribuer de façon significative à la santé physique et psychologique des personnes en milieu de travail;
- Mettre à la disposition des gestionnaires et du personnel une boîte à outils destinée à soutenir leur cheminement de carrière au sein de l'organisation.

ORIENTATION 6

Assurer des services accessibles et performants

Le souci de maintenir un taux de satisfaction élevé pour les clientèles dans une organisation en profonde mutation quant à ses modes de prestations et ses effectifs commandera des actions soutenues et une transformation dans les façons de réaliser la mission.

Actions envisagées

- Emploi-Québec entreprendra la révision de son modèle d'affaires, basé sur une prestation de services multimodes, afin de pouvoir faire face aux mutations du marché du travail, à l'évolution du profil et des habitudes de ses clientèles ainsi qu'aux nombreux mouvements de personnel;
- Le Ministère, en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, poursuivra ses travaux afin de proposer une vision globale et d'adopter une approche intégrée pour l'ensemble de ses interventions auprès des personnes immigrantes nouvellement arrivées.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

L'enveloppe budgétaire 2011-2012 du portefeuille « Emploi et Solidarité sociale » est établie à 4 255,9 M\$.

PROGRAMME 1

Mesures d'aide à l'emploi

Ce programme vise à pourvoir au financement des mesures d'aide à l'emploi. Il favorise également l'emploi d'été des étudiants dans la fonction publique du Québec. De plus, il privilégie la mobilisation et l'engagement réciproque de l'ensemble des acteurs concernés par le fonctionnement du marché du travail par le biais du Pacte pour l'emploi.

Le budget de dépenses 2011-2012 de ce programme totalise 870,4 M\$, soit une diminution de 12,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2010-2011. Cette variation s'explique principalement par une réduction des sommes allouées dans le cadre de l'Entente de mise en œuvre Canada-Québec relative au marché du travail, et ce, compte tenu d'une performance reliée à l'emploi plus positive au Québec que dans les autres provinces.

PROGRAMME 2

Mesures d'aide financière

Ce programme vise à rendre accessibles à toutes les citoyennes et tous les citoyens qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier par l'entremise du réseau d'Emploi-Québec.

Plus précisément, il permet à des personnes de recevoir une aide financière de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus. Il permet aussi, par le biais du programme Alternative jeunesse, de soutenir les jeunes adultes sur une base volontaire qui requièrent une aide financière pour assurer leur subsistance afin de les encourager à réaliser des activités permettant d'acquérir ou de recouvrer leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle. Les programmes d'aide et d'accompagnement social permettent aux prestataires de recevoir un soutien et un accompagnement personnalisés dans le but d'une préparation adéquate pour participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi.

Ce programme permet aussi d'allouer, à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires le financement en lien avec leur mission globale. Enfin, il vise aussi à pourvoir en crédits le Fonds québécois d'initiatives sociales et permet la conversion des prestations d'aide financière de dernier recours en mesures d'aide à l'emploi.

Le budget de dépenses 2011-2012 de ce programme se situe à 2 925,3 M\$. Il s'agit d'une diminution de 41,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2010-2011. Cette variation s'explique notamment par la baisse de clientèle prévue à l'aide financière de dernier recours, par l'ajout des sommes en 2010-2011 provenant principalement de la Provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et par l'indexation des prestations qui compense en partie ces effets.

PROGRAMME 3 Administration

Ce programme vise à planifier, à diriger et à coordonner les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles essentielles à la gestion des programmes. Il vise également l'administration des mesures d'aide à l'emploi, des mesures d'aide financière et de la Commission des partenaires du marché du travail. Il permet aussi le développement des politiques d'emploi, de solidarité sociale et d'assurance parentale. Ce programme contribue aussi au financement du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le budget de dépenses 2011-2012 de ce programme est de 460,2 M\$, soit une diminution de 11,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2010-2011. Cette variation s'explique notamment par les mesures de réduction de dépenses de fonctionnement et de rémunération identifiées dans le cadre du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

Le budget de dépenses par programmes (en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Mesures d'aide à l'emploi	870 427,4	(12 575,0)	875 658,4	883 002,4
2. Mesures d'aide financière	2 925 325,6	(41 899,7)	2 929 209,6	2 967 225,3
3. Administration	460 158,0	(11 362,4)	461 713,8	471 520,4
Total	4 255 911,0	(65 837,1)	4 266 581,8	4 321 748,1
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	5 656	(274)	—	5 930

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements 2011-2012 du Ministère demeure stable par rapport à 2010-2011.

Le budget d'investissements (en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011
	Variation		
Immobilisations	1 109,6	—	1 109,6
Prêts, placements, avances et autres	1 650,0	—	1 650,0
Total	2 759,6	—	2 759,6

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2011-2012	Dépense probable 2010-2011
Commission des partenaires du marché du travail	1 762,2	1 787,0

ANNEXE 2**L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE****Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire**

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	24 765,5	25 077,6	22 241,4	22 597,0

LES FONDS SPÉCIAUX**Fonds d'aide à l'action communautaire autonome**

Les revenus du fonds proviennent en partie de Loto-Québec qui y contribue à la hauteur de 5,0 % du bénéfice net réalisé au cours de l'exercice financier précédent, et ce, relativement à l'exploitation des casinos d'État et à la gestion des commerces. L'autre partie des revenus provient du Ministère. Le niveau de dépenses 2011-2012 est prévu à 25,4 M\$.

Fonds de développement du marché du travail

Ce fonds, mis en place le 1^{er} janvier 1998, vise à financer la mise en œuvre et la gestion des mesures et des programmes relatifs à la prestation des services publics d'emploi. La prévision de dépenses 2011-2012 est de 1 127,8 M\$.

Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ce fonds est en opération depuis le 1^{er} avril 2006. Il est affecté au financement des activités de fourniture de biens ou de services au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Une dépense de 3,3 M\$ est prévue pour 2011-2012.

Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ce fonds est en opération depuis le 1^{er} avril 1996. Il vise à financer les technologies de l'information du Ministère. Les investissements prévus totalisent près de 34,0 M\$ en 2011-2012, soit 9,5 M\$ de plus par rapport à 2010-2011. Cette hausse est principalement liée aux activités de modernisation du Ministère. Le coût des investissements est généralement amorti sur une période de cinq ans pour des développements de systèmes. Les charges d'amortissement, les frais financiers et les frais de gestion financés à même les budgets du Ministère sont estimés à 21,0 M\$ en 2011-2012 comparativement à 21,4 M\$ en 2010-2011.

ANNEXE 2 (suite)

Fonds québécois d'initiatives sociales

Dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et plus spécifiquement à la suite de l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en décembre 2002, le gouvernement du Québec a institué le Fonds québécois d'initiatives sociales. Ce fonds a été mis en vigueur le 1^{er} avril 2003. Pour l'exercice 2011-2012, des dépenses de 23,6 M\$ sont prévues à ce fonds.

Sommaire sur les opérations des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome				
Revenus - ministères et organismes budgétaires	5 871,1	5 871,1	4 687,4	4 679,9
Autres revenus	19 000,0		17 779,8	
Revenus totaux	24 871,1		22 467,2	
Dépenses totales	25 398,7		25 199,0	
Surplus (déficit) de l'exercice	(527,6)		(2 731,8)	
Surplus (déficit) cumulé au début	1 463,6		4 195,4	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	936,0		1 463,6	
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	32		33	
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	—		—	
Solde des avances du/au fonds consolidé du revenu	934,2		1 459,7	
Total des sommes empruntées ou avancées	934,2		1 459,7	
Fonds de développement du marché du travail				
Revenus - ministères et organismes budgétaires	1 075 273,8	992 310,1	1 066 742,1	984 613,8
Autres revenus	19 874,2		175 196,0	
Revenus totaux	1 095 148,0		1 241 938,1	
Dépenses totales	1 127 760,7		1 239 115,7	
Surplus (déficit) de l'exercice	(32 612,7)		2 822,4	
Surplus (déficit) cumulé au début	35 768,4		32 946,0	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	3 155,7		35 768,4	
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	—		—	
Solde des avances du/au fonds consolidé du revenu	30 000,0		30 000,0	
Total des sommes empruntées ou avancées	30 000,0		30 000,0	

ANNEXE 2 (suite)

Sommaire sur les opérations des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale				
Revenus - ministères et organismes budgétaires	1 124,9	—	1 402,7	—
Autres revenus	2 177,3		2 257,0	
Revenus totaux	3 302,2		3 659,7	
Dépenses totales	3 282,0		3 603,7	
Surplus (déficit) de l'exercice	20,2		56,0	
Surplus (déficit) cumulé au début	914,7		858,7	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	934,9		914,7	
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	—		—	
Solde des avances du/au fonds consolidé du revenu	274,5		182,8	
Total des sommes empruntées ou avancées	274,5		182,8	
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale				
Revenus - ministères et organismes budgétaires	19 886,3	19 526,1	19 591,8	19 426,1
Autres revenus	1 163,2		1 833,5	
Revenus totaux	21 049,5		21 425,3	
Dépenses totales	21 049,5		21 425,3	
Surplus (déficit) de l'exercice	—		—	
Surplus (déficit) cumulé au début	—		—	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	—		—	
Investissements	33 952,2		24 445,1	
Effectif (ETC)	—		—	
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	(48 000,0)		(42 000,0)	
Solde des avances du/au fonds consolidé du revenu	(24 395,6)		(20 421,1)	
Total des sommes empruntées ou avancées	(72 395,6)		(62 421,1)	

ANNEXE 2 (suite)

Sommaire sur les opérations des fonds spéciaux
 (en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds québécois d'initiatives sociales				
Revenus - ministères et organismes budgétaires	22 710,4	22 710,4	15 719,0	15 719,0
Autres revenus	—		147,3	
Revenus totaux	22 710,4		15 866,3	
Dépenses totales	23 567,0		17 469,3	
Surplus (déficit) de l'exercice	(856,6)		(1 603,0)	
Surplus (déficit) cumulé au début	883,2		2 486,2	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	26,6		883,2	
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	—		—	
Solde des avances du/au fonds consolidé du revenu	26,6		883,2	
Total des sommes empruntées ou avancées	26,6		883,2	

EN BREF

FAMILLE ET AÎNÉS

L'intervention du Ministère contribue à la vitalité économique du Québec par la mise en place de conditions favorables à l'épanouissement et au mieux-être des familles, des enfants et des aînés dans leur milieu de vie.

Le volet Famille

Le programme Mesures d'aide à la famille disposera d'un budget de 2 273,4 M\$, dont 2 213,9 M\$ serviront à offrir et à rendre accessibles des services de garde éducatifs à l'enfance répondant aux besoins de garde du plus grand nombre de familles possible.

Le Ministère poursuivra la création de nouvelles places à contribution réduite afin de compléter et ainsi atteindre l'objectif gouvernemental de 220 000 places en 2011-2012.

Le Ministère reconnaît le rôle prépondérant des organismes communautaires Famille au mieux-être des familles et entend continuer à les appuyer financièrement.

Le Ministère soutient, en partenariat avec la Fondation Lucie et André Chagnon, le développement global des enfants de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté afin de favoriser la réussite de leur entrée scolaire et la poursuite de leur scolarité.

Le volet Aînés

Le Ministère poursuivra la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance.

Le Ministère renforcera son soutien à la Société de gestion pour le soutien aux proches aidants en partenariat avec Sojecci Il Itée. Il réaffirme ainsi l'importance qu'il accorde aux proches aidants.

Le Ministère poursuivra son soutien financier aux organismes locaux, régionaux et nationaux ainsi qu'aux municipalités afin d'améliorer les milieux de vie des aînés et de favoriser leur pleine contribution à la société.

Le Ministère, conjointement avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et en collaboration avec la Société d'habitation du Québec, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et le ministère des Transports, élaborera la politique Vieillir chez soi.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission de contribuer au développement du Québec en favorisant :

- Le mieux-être et l'épanouissement des familles et le développement des enfants;
- La contribution sociale, civique, économique et professionnelle des aînés.

La ministre de la Famille a aussi deux organismes sous sa responsabilité, soit le Conseil de la famille et de l'enfance et le Curateur public. La mission principale du Conseil est de donner des avis au ministre et au gouvernement sur tout sujet qui concerne la famille et l'enfance. La mission du Curateur public est de veiller à la protection de citoyennes et de citoyens inaptes par des mesures adaptées à leur état et à leur situation.

La ministre responsable des Aînés a sous sa responsabilité le Conseil des aînés, qui a pour mission principale de la conseiller ainsi que le gouvernement sur tout sujet qui concerne les aînés.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires ont été établis en fonction des priorités gouvernementales pour 2011-2012 dans les champs de compétence du Ministère et de sa planification stratégique 2008-2012.

ORIENTATION 1

Créer des conditions favorables à l'épanouissement des familles et au développement des enfants

Actions envisagées

Les actions retenues par le Ministère pour réaliser l'orientation 1 sont les suivantes :

- Le Ministère poursuivra la création de places à contribution réduite en services de garde pour atteindre 220 000 places;
- Le Ministère entend s'assurer que les parents auront accès, dans toutes les régions du Québec, à un guichet d'accès aux places à contribution réduite efficace;
- Le Ministère accordera un soutien financier et technique aux municipalités et municipalités régionales de comté qui désirent implanter une politique familiale ou encore mettre à jour celle qu'elles ont déjà;
- Le Ministère, en partenariat avec la Fondation Lucie et André Chagnon, soutiendra le développement global des enfants de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté afin de favoriser la réussite de leur entrée scolaire et la poursuite de leur scolarité;
- Le Ministère appuiera financièrement les organismes communautaires Famille qui répondent à des besoins spécifiques des parents, notamment par le biais des haltes-garderies, en complémentarité avec les services publics existants.

ORIENTATION 2

Favoriser le vieillissement actif et la pleine contribution des aînés au développement du Québec

Actions envisagées

Pour concrétiser cette orientation, le Ministère cible les actions suivantes :

- Le Ministère poursuivra la mise en œuvre, en concertation avec les partenaires concernés, du plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées;
- Le Ministère soutiendra des projets locaux, régionaux et nationaux favorisant le vieillissement actif;
- Le Ministère poursuivra son soutien à la Société de gestion pour le soutien aux proches aidants en partenariat avec Sojecci Il Itée;
- Le Ministère poursuivra son soutien financier aux municipalités qui font la promotion du vieillissement actif de la population par l'entremise de la démarche Municipalité amie des aînés;
- Le Ministère, conjointement avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et en collaboration avec la Société d'habitation du Québec, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et le ministère des Transports, élaborera la politique Vieillir chez soi.

ORIENTATION 3

Moderniser et optimiser la prestation de services du Ministère et développer son organisation

Actions envisagées

La principale action retenue par le Ministère pour réaliser l'orientation 3 est la suivante :

- Le Ministère poursuivra la consolidation de ses principaux systèmes par la finalisation du Plan ministériel d'informatisation (PMI).

La répartition budgétaire 2011-2012 selon les orientations

Une portion importante du budget du Ministère, soit 2 273,4 M\$, est consacrée aux mesures d'aide à la famille et vise, conformément aux objectifs fixés dans le cadre de l'orientation 1, à créer des conditions favorables à l'épanouissement des familles et au développement des enfants.

Le Ministère dispose aussi d'un budget de 24,2 M\$ pour assurer la concrétisation de l'orientation 2 relative aux aînés en vue de favoriser leur vieillissement actif et leur pleine contribution à la société.

Enfin, des crédits de 15,0 M\$ en immobilisations sont mis à la disposition du Ministère pour assurer la réalisation de l'orientation 3 portant sur la modernisation et l'optimisation de ses interventions. Le Curateur public dispose, pour sa part, de 11,6 M\$ en crédits d'investissements.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1

Planification, recherche et administration

Ce programme vise à assurer la réalisation de recherches, l'élaboration et l'évaluation de politiques favorables à l'épanouissement et au mieux-être des familles, des enfants et des aînés en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux. De plus, ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les activités administratives essentielles à la gestion des programmes.

En 2011-2012, ce programme disposera d'un budget de dépenses de 45,6 M\$, ce qui représente une diminution de 2,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2010-2011. Cette baisse s'explique principalement par l'application de diverses mesures d'économies, dont celle découlant du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

PROGRAMME 2

Mesures d'aide à la famille

Ce programme permet de favoriser l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité. Il a également comme objectif de pourvoir à la subvention pour le financement des infrastructures des centres de la petite enfance ainsi que du régime de retraite à l'intention du personnel œuvrant dans le domaine des services de garde éducatifs à l'enfance. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires œuvrant auprès des familles, le financement en lien avec leur mission globale. Également, il assure le soutien aux municipalités et municipalités régionales de comté qui désirent mettre en place des politiques familiales. Aussi, il appuie l'action communautaire famille pour répondre à différents besoins, notamment en matière de halte-garderie. Finalement, il finance l'administration du programme de Soutien aux enfants offert sous forme d'un crédit d'impôt remboursable.

Le budget de dépenses pour ce programme s'établit à 2 273,4 M\$ en 2011-2012, soit une augmentation de 135,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2010-2011. Cette variation est principalement attribuable aux coûts reliés aux ententes négociées avec les responsables des services de garde en milieu familial et au développement de nouvelles places en 2011-2012.

PROGRAMME 3

Condition des aînés

Ce programme finance des mesures afin de soutenir la valorisation de la participation des aînés à la société québécoise, que ce soit au plan social, civique, économique ou professionnel, et afin d'assurer la cohérence des interventions de l'État au regard des aînés.

Ce programme disposera, en 2011-2012, d'un budget de 24,2 M\$, ce qui représente une augmentation de 3,5 M\$ par rapport à la dépense probable de 2010-2011. Cette variation s'explique principalement par des crédits supplémentaires octroyés dans le cadre du programme de Soutien aux initiatives visant le respect des aînés et par un transfert de budget en 2010-2011 au ministère de la Santé et des Services sociaux, pour la mise en œuvre du Programme d'amélioration de l'Alimentation en centre d'hébergement et de soins de longue durée. Ce transfert est effectué à partir de la provision prévue à cet effet au programme 3.

PROGRAMME 4
Curateur public

Ce programme permet de veiller à la protection des citoyens déclarés inaptes par des mesures adaptées à leur état et à leur situation. Il vise à s'assurer que toute décision relative à leur personne ou à leurs biens est prise dans leur intérêt, le respect de leurs droits et la sauvegarde de leur autonomie.

Le budget de dépenses de ce programme s'élève à 43,7 M\$ comparativement à la dépense probable de 42,6 M\$ pour l'exercice financier 2010-2011, ce qui représente un écart de 1,1 M\$.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Planification, recherche et administration	45 567,3	(2 467,7)	49 327,2	48 035,0
2. Mesures d'aide à la famille	2 273 437,4	134 998,7	2 066 110,3	2 138 438,7
3. Condition des aînés	24 214,2	3 486,5	24 083,2	20 727,7
4. Curateur public	43 650,9	1 051,7	42 494,5	42 599,2
Total	2 386 869,8	137 069,2	2 182 015,2	2 249 800,6
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 011	(7)	—	1 018

Note : Les dépenses du Curateur public excluent les montants associés aux crédits renouvelables qui sont estimés à 10,3 M\$ en 2011-2012.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Ce budget vise principalement à couvrir les investissements reliés à la réalisation du Plan ministériel d'informatisation. Ces investissements s'inscrivent à l'intérieur des actions prévues en regard de l'orientation 3, dont l'objectif est d'assurer la modernisation et l'optimisation de la prestation des services du Ministère. De plus, le Curateur public dispose d'un budget de 11,6 M\$ pour couvrir ses investissements.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011
	Variation		
Immobilisations	26 555,9	—	26 555,9
Prêts, placements, avances et autres	1 002,0	—	1 002,0
Total	27 557,9	—	27 557,9

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2011-2012	Dépense probable 2010-2011
Conseil de la famille et de l'enfance	1 077,2	1 078,4
Conseil des aînés	1 011,2	1 013,4
Curateur public	43 650,9	42 599,2

Note : Les dépenses du Curateur public excluent les montants associés aux crédits renouvelables.

ANNEXE 2

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds pour le développement des jeunes enfants

Découlant d'un partenariat entre le ministère de la Famille et des Aînés et la Fondation Lucie et André Chagnon, le Fonds pour le développement des jeunes enfants vise à soutenir le développement global des enfants âgés de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté afin de favoriser la réussite de leur entrée scolaire et la poursuite de leur scolarité. Le fonds est affecté au financement d'activités, de projets et d'initiatives à ces fins. L'objectif stratégique relié à ce fonds s'inscrit dans l'orientation 1 concernant l'épanouissement des familles et le développement des enfants.

Fonds de soutien aux proches aidants

Découlant d'un partenariat entre le ministère de la Famille et des Aînés et Sojecci Il Itée, le holding de la famille de Lucie et d'André Chagnon, le fonds contribuera au soutien des proches aidants qui fournissent, sans rémunération, des soins et du soutien régulier à domicile à des aînés ayant une incapacité significative et persistante susceptible de compromettre leur maintien à domicile. L'objectif stratégique relié à ce fonds s'inscrit dans l'orientation 2 concernant le vieillissement actif et la pleine contribution des aînés au développement du Québec.

Sommaire sur les opérations des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de soutien aux proches aidants				
Revenus - ministères et organismes budgétaires	42,1	—	26,1	—
Autres revenus	15 000,0		15 000,0	
Revenus totaux	15 042,1		15 026,1	
Dépenses totales	14 880,0		14 880,0	
Surplus (déficit) de l'exercice	162,1		146,1	
Surplus (déficit) cumulé au début	7 746,1		7 600,0	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	7 908,2		7 746,1	
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	—		—	
Solde des avances du/au fonds consolidé du revenu	7 908,2		7 746,1	
Total des sommes empruntées ou avancées	7 908,2		7 746,1	

ANNEXE 2 (suite)

Sommaire sur les opérations des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds pour le développement des jeunes enfants				
Revenus - ministères et organismes budgétaires	40,8	—	25,6	—
Autres revenus	15 000,0		15 000,0	
Revenus totaux	15 040,8		15 025,6	
Dépenses totales	15 000,0		15 000,0	
Surplus (déficit) de l'exercice	40,8		25,6	
Surplus (déficit) cumulé au début	7 525,6		7 500,0	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	7 566,4		7 525,6	
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	—		—	
Solde des avances du/au fonds consolidé du revenu	7 566,4		7 525,6	
Total des sommes empruntées ou avancées	7 566,4		7 525,6	

EN BREF

FINANCES

Le Plan annuel de gestion des dépenses du portefeuille « Finances » pour l'exercice 2011-2012 s'appuie sur les orientations suivantes :

- Réaliser le Plan de retour à l'équilibre budgétaire;
- Soutenir la croissance économique;
- Assurer un environnement fiscal compétitif, équitable et simple;
- Soutenir le développement du secteur financier tout en assurant la protection des épargnants;
- Améliorer les modes de gouvernance et favoriser une gestion efficiente et transparente.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La Loi sur le ministère des Finances (L.R.Q., c. M-24.01) confère au ministre la mission de conseiller le gouvernement en matière financière et de favoriser le développement économique.

À ces fins, le Ministère appuie le ministre, ce qui l'amène à élaborer et à proposer des politiques dans les domaines économique, fiscal, budgétaire et financier. Également, il élabore et propose des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale afin de favoriser et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

En tant qu'organisme de gouverne, le Ministère joue un rôle conseil en matière financière et économique auprès du ministre, du gouvernement ainsi qu'auprès des autres ministères et organismes. Le Ministère effectue par ailleurs un suivi de la situation financière du gouvernement et de l'état de l'économie québécoise et assure la mise en œuvre des décisions gouvernementales en matière financière et économique.

Le Ministère remplit également les fonctions suivantes :

- Préparer et présenter à l'Assemblée nationale le Discours sur le budget;
- Établir et proposer au gouvernement le niveau global des dépenses;
- Proposer au gouvernement des orientations en matière de revenus, notamment en termes fiscaux et tarifaires, et des conseils en matière d'investissements;
- Surveiller, contrôler et gérer tout ce qui se rattache aux finances de l'État;
- Gérer le fonds consolidé du revenu et la dette publique;
- Assurer la préparation des comptes publics et des autres rapports financiers du gouvernement;
- Élaborer et proposer au Conseil du trésor les conventions comptables qui doivent être suivies par les ministères et organismes, les règles relatives aux paiements faits sur le fonds consolidé du revenu ainsi que celles relatives à la perception et à l'administration des revenus de l'État;
- Élaborer des politiques et des orientations en matière d'investissements en immobilisations et établir le niveau des engagements financiers inhérents au renouvellement des conventions collectives, de concert avec le Conseil du trésor.

De plus, le Ministère assure le suivi et l'encadrement des sociétés d'État et il conseille le ministre à l'égard des politiques relatives aux institutions financières.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires pour l'exercice 2011-2012 sont présentés selon les orientations stratégiques.

ORIENTATION 1

Réaliser le Plan de retour à l'équilibre budgétaire

Pourcentage des ressources budgétaires : 37,3 %

Objectifs

Les objectifs relatifs aux finances publiques sont répartis selon quatre axes d'intervention : l'atteinte de l'équilibre budgétaire, le financement des services publics, le financement et la gestion de la dette ainsi qu'une reddition de comptes rigoureuse.

La majeure partie de l'effectif du Ministère est affectée à cette orientation puisqu'elle regroupe les activités centrales et récurrentes du Ministère : l'élaboration du budget du gouvernement, le financement des opérations du secteur public, la gestion de la dette au meilleur coût et la publication annuelle des comptes publics et des rapports financiers mensuels du gouvernement.

Actions envisagées

- Élaboration et publication du Budget 2012-2013 et de ses mesures;
- Élaboration et publication de la mise à jour économique et financière de l'automne 2011;
- Réalisation des prévisions économiques à la base des prévisions budgétaires;
- Réalisation de la prévision des revenus et des dépenses du gouvernement;
- Analyse des grands enjeux auxquels fait face le Québec en matière d'économie et de finances publiques;
- Conseils au gouvernement en matière d'organisation financière;
- Suivi des besoins financiers nets du gouvernement, préparation du budget de caisse ainsi que suivi et préparation des prévisions des résultats des entités consolidées;
- Publication des comptes publics et des rapports financiers mensuels;
- Suivi de l'évolution des normes comptables internationales afin de prévoir et d'évaluer les impacts de leur adoption sur les états financiers du gouvernement;
- Conseil et soutien aux organismes du gouvernement au regard de l'application des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du secteur public et du secteur privé;
- Analyse et amélioration des contrôles internes en matière d'intégrité des systèmes comptables auprès des entités incluses au périmètre comptable;

- Développement de processus et de systèmes informatiques visant à faciliter la préparation des états financiers consolidés du gouvernement;
- Poursuite de la mise en œuvre de la Politique de financement des services publics;
- Publication du rapport annuel sur les revenus de tarification;
- Mise en place de l'Agence du revenu du Québec;
- Participation à des rencontres avec des investisseurs financiers;
- Assurer les relations avec les agences de notation;
- Poursuite des travaux pour la réduction de la dette;
- Prévision de la dette du gouvernement et du secteur public;
- Prévision des opérations de financement du gouvernement;
- Réalisation du programme de financement du gouvernement et de Financement-Québec;
- Soutien aux ministères et organismes impliqués dans la négociation d'ententes avec le gouvernement fédéral;
- Poursuite des discussions concernant le renouvellement des transferts fédéraux, notamment la péréquation et les transferts au titre de la santé et de l'éducation postsecondaire;
- Poursuite de la négociation avec le gouvernement fédéral pour obtenir une compensation dans le dossier de l'harmonisation des taxes de vente;
- Participation du ministre aux rencontres fédérales-provinciales-territoriales des ministres des Finances.

ORIENTATION 2

Soutenir la croissance économique

Pourcentage des ressources budgétaires : 4,3 %

Objectifs

Les objectifs relatifs à l'économie sont répartis selon deux axes : soutenir la croissance économique et améliorer la productivité.

Actions envisagées

- Poursuite des efforts pour soutenir l'emploi, favoriser la mobilité de la main-d'œuvre et encourager la formation;
- Mise en place de mesures pour favoriser l'augmentation de la participation au marché du travail;

- Proposition de mesures pour soutenir la compétitivité des entreprises et aider les secteurs en difficulté;
- Identification d'initiatives pour favoriser une offre diversifiée de capital de risque;
- Mise en place de mesures pour stimuler l'investissement privé;
- Développement de nouveaux moyens pour accroître la recherche, le développement et l'innovation.

ORIENTATION 3

Assurer un environnement fiscal compétitif, équitable et simple

Pourcentage des ressources budgétaires : 46,1% (dont 42,0 % pour la Provision pour des initiatives concernant les revenus)

Objectifs

Les objectifs relatifs à l'environnement fiscal sont répartis selon trois axes d'intervention : l'allègement du fardeau fiscal et le maintien de la compétitivité du régime fiscal des particuliers et des entreprises, l'équité et l'intégrité du régime fiscal ainsi que la simplification du régime fiscal.

L'effectif alloué à cette orientation provient principalement de deux secteurs : Politiques économiques et fiscales, ainsi que Droit fiscal et fiscalité. Cependant, les ressources affectées à cette orientation représentent près de la moitié des ressources budgétaires du Ministère en raison notamment de la Provision pour des initiatives concernant les revenus qui vise notamment à financer des projets de lutte contre l'évasion fiscale.

Actions envisagées

- Poursuite des efforts visant à rendre le régime fiscal plus équitable, plus compétitif et plus simple;
- Proposition de modifications au régime fiscal, pour les particuliers et les entreprises, afin qu'il incite davantage au travail, à l'investissement, à l'innovation et à la création d'emplois;
- Proposition de modifications au régime fiscal afin de favoriser le développement économique, social et durable;
- Poursuite des efforts visant à contrer l'évasion fiscale, notamment en ciblant les secteurs de la construction et de la restauration;
- Poursuite des efforts visant à contrer l'évitement fiscal, notamment en élaborant des mesures dont l'objectif consistera à mieux détecter les planifications fiscales agressives et à accroître la répression de celles-ci;
- Évaluation des impacts des mesures fiscales, et de la fiscalité en général, sur les ménages, les entreprises et sur l'activité économique, notamment au moyen du modèle d'équilibre général du ministère des Finances;
- Poursuite des efforts pour faciliter la compréhension du régime fiscal par les contribuables.

ORIENTATION 4

Soutenir le développement du secteur financier tout en assurant la protection des épargnants

Pourcentage des ressources budgétaires : 9,6%

Objectifs

Les objectifs relatifs au secteur financier sont répartis selon trois axes d'intervention : la modernisation du droit des compagnies, la protection des consommateurs de produits et de services financiers et le développement de pôles d'excellence en matière de finance.

Actions envisagées

- Soutien aux activités de Finance Montréal – La grappe financière du Québec;
- Poursuite des discussions avec les autres provinces et territoires pour l'harmonisation et la simplification de l'encadrement du secteur des valeurs mobilières;
- Défense des droits du Québec dans la réglementation des valeurs mobilières;
- Vigie et mise à jour de la législation et de la réglementation du secteur financier.

ORIENTATION 5

Améliorer les modes de gouvernance et favoriser une gestion efficiente et transparente

Pourcentage des ressources budgétaires : 2,7 %

Objectifs

Les objectifs relatifs à la gouvernance et à la gestion ministérielle sont répartis selon trois axes d'intervention : la gouvernance des sociétés d'État, les services à la population et le maintien de l'expertise du Ministère.

Actions envisagées

- Application de la politique sur la gouvernance des sociétés d'État;
- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'investissements de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SoFIL) avec le ministère des Transports et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- Coordination de travaux et promotion de l'adhésion au dépôt direct et au service P@iement en ligne^{MC};
- Poursuite de diverses mesures d'attraction et de rétention du personnel, notamment par le développement des compétences;
- Promotion de la culture éthique au ministère des Finances.

La répartition budgétaire 2011-2012 selon les orientations

	M\$	%
Orientation 1 : Réaliser le Plan de retour à l'équilibre budgétaire	54,4	37,3
Programme 2, élément 3 (Frais de services bancaires)	6,3	
Divers éléments de programmes	48,1	
Orientation 2 : Soutenir la croissance économique	6,2	4,3
Divers éléments de programmes	6,2	
Orientation 3 : Assurer un environnement fiscal compétitif, équitable et simple	67,3	46,1
Programme 2, élément 6 (Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour des initiatives concernant les revenus)	61,3	
Divers éléments de programmes	6,0	
Orientation 4 : Soutenir le développement du secteur financier tout en assurant la protection des épargnants	14,0	9,6
Programme 2, élément 5 (Affaires fiscales et financières et recherches institutionnelles)	11,1	
Divers éléments de programmes	2,9	
Orientation 5 : Améliorer les modes de gouvernance et favoriser une gestion efficiente et transparente	3,9	2,7
Divers éléments de programmes	3,9	
Total	145,8	100,0

Ces chiffres excluent 7 822,1 M\$ à l'égard des éléments de programmes suivants :

- Institut de la statistique du Québec (programme 1, élément 2) : 13,8 M\$;
- Société de financement des infrastructures locales du Québec (programme 1, élément 3) : 14,3 M\$;
- Service de la dette (programme 3, éléments 1, 2, 3 et 4) : 7 794,0 M\$.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1

Direction du Ministère

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination, d'affaires publiques et de soutien à la gestion. Il vise aussi à fournir des informations statistiques sur la situation du Québec et à assurer le financement des infrastructures.

La variation de 14,4 M\$ pour ce programme est attribuable principalement à l'inclusion aux crédits 2011-2012 du versement de la contribution gouvernementale à la Société de financement des infrastructures locales du Québec. Cette variation inclut l'impact du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

PROGRAMME 2

Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement

Ce programme vise à assurer la direction des activités financières et comptables du gouvernement, l'élaboration des orientations en matière fiscale et budgétaire et la réalisation d'analyses économiques.

La variation de 57,7 M\$ pour ce programme est attribuable principalement à la Provision pour des initiatives concernant les revenus et inclut l'impact du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

PROGRAMME 3

Service de la dette

Ce programme vise à pourvoir aux paiements des intérêts sur la dette directe, à la dépense d'intérêts sur le compte des régimes de retraite, à la dépense d'intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés et à la dépense d'intérêts sur le régime de rentes de conjoints survivants.

Les dépenses de ce programme, qui totalisent 7 794,0 M\$ se divisent en quatre éléments :	M\$
– Service de la dette directe : à cet élément de programme sont inscrits les crédits requis pour assumer le coût des emprunts du gouvernement	5 007,0
– Intérêts sur le compte des régimes de retraite : à cet élément de programme sont inscrits les crédits requis pour assumer le coût des intérêts sur l'obligation actuarielle des régimes de retraite du gouvernement diminué des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite	2 804,0
– Intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés : à cet élément de programme sont inscrits les crédits requis pour assumer le coût des intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés diminué des revenus de placement du Fonds des congés de maladie accumulés	-17,0
– Intérêts sur le régime de rentes de conjoints survivants : à cet élément de programme sont inscrits les crédits requis pour assumer le coût des intérêts sur l'obligation relative au régime de rentes de survivants diminué des revenus de placement du Fonds du régime de rentes de survivants	0,0
Service de la dette prévu	7 794,0

Les dépenses 2011-2012 affectées à ce programme augmentent de 860,0 M\$ par rapport à 2010-2011. Cette hausse s'explique principalement par la hausse des taux d'intérêt, par l'impact des rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur les revenus du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (qui sont inscrits en déduction des intérêts sur le compte des régimes de retraite) ainsi que par l'augmentation de la dette.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction du Ministère	57 564,7	14 396,1	43 898,5	43 168,6
2. Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	116 264,2	57 685,2	104 642,8	58 579,0
3. Service de la dette	7 794 000,0	860 000,0	6 934 000,0	6 934 000,0
Total	7 967 828,9	932 081,3	7 082 541,3	7 035 747,6
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	680	(19)	—	699

Note : Le programme Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement comporte une provision qui permet des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

L'augmentation nette de 932,1 M\$ du budget de dépenses 2011-2012 par rapport à la dépense probable 2010-2011, s'explique par le versement de la contribution gouvernementale à la Société de financement des infrastructures locales du Québec, mais surtout par une augmentation des dépenses au programme Service de la dette.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements prévu servira au maintien des actifs (1,4 M\$), ainsi qu'aux projets concernant les systèmes de mission du Contrôleur des finances (1,2 M\$).

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011
		Variation	
Immobilisations	2 575,0	639,0	1 936,0
Prêts, placements, avances et autres	30,0	—	30,0
Total	2 605,0	639,0	1 966,0

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Autorité des marchés financiers	92 590,4	—	112 932,2	—
Bureau de décision et de révision	2 166,5	—	1 715,9	—
Financement-Québec	814 985,7	—	708 068,6	—
Institut de la statistique du Québec	30 553,8	13 761,8	31 655,5	13 926,5
Société de financement des infrastructures locales du Québec	796 906,7	14 266,0	248 494,9	—

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds de financement

Le Fonds de financement, constitué par la Loi sur le ministère des Finances, a pour objet de fournir du financement et d'autres services financiers aux organismes compris dans le périmètre comptable du gouvernement, comme les fonds spéciaux et les sociétés d'État.

Fonds de l'industrie des courses de chevaux

Le Fonds de l'industrie des courses de chevaux est constitué par la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (L.R.Q., c. M-14). Il a pour objet de soutenir l'industrie des courses de chevaux. Il est constitué principalement des sommes versées par le ministère du Revenu, représentant le produit de la taxe sur le pari mutuel. Ces montants sont répartis entre les titulaires d'une licence de courses visés par la Loi sur les courses (L.R.Q., c. C-72.1). Ce fonds n'a plus sa raison d'être, car les bénéficiaires, pour lesquels il avait été mis en place et avec qui le gouvernement avait pris entente en 2006, ont fait faillite le 27 janvier 2010. Le Fonds de l'industrie des courses de chevaux devrait être aboli.

ANNEXE 1 (suite)

Fonds du centre financier de Montréal

Le Fonds du centre financier de Montréal a été institué par la Loi sur les centres financiers internationaux (L.R.Q., c. C-8.3). Les revenus du fonds servent au financement des activités de promotion et de développement de Montréal comme place financière internationale. Ce fonds est financé d'une part, par une affectation de crédits budgétaires au montant de 0,3 M\$ provenant du programme Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement et d'autre part, par une tarification applicable aux centres financiers internationaux.

Fonds relatif à l'administration fiscale

Le Fonds relatif à l'administration fiscale a été institué par la Loi sur l'Agence du revenu du Québec (2010, c. 31) dont l'objet est de rétribuer les services que l'Agence rend au ministre du Revenu.

Sommaire sur les opérations des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de financement				
Revenus - ministères et organismes budgétaires	—	—	—	—
Autres revenus	1 119 366,8		1 006 886,2	
Revenus totaux	1 119 366,8		1 006 886,2	
Dépenses totales	1 092 696,4		970 530,7	
Surplus (déficit) de l'exercice	26 670,4		36 355,5	
Surplus (déficit) cumulé au début	268 336,6		231 981,1	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	295 007,0		268 336,6	
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	17		17	
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	—		—	
Solde des avances du/au fonds consolidé du revenu	(30 194 310,5)		(25 869 203,5)	
Total des sommes empruntées ou avancées	(30 194 310,5)		(25 869 203,5)	

ANNEXE 1 (suite)

Sommaire sur les opérations des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds du centre financier de Montréal				
Revenus - ministères et organismes budgétaires	337,5	337,5	450,0	450,0
Autres revenus	962,5		934,2	
Revenus totaux	1 300,0		1 384,2	
Dépenses totales	1 100,0		1 120,0	
Surplus (déficit) de l'exercice	200,0		264,2	
Surplus (déficit) cumulé au début	3 607,9		3 343,7	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	3 807,9		3 607,9	
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	—		—	
Solde des avances du/au fonds consolidé du revenu	3 807,9		3 607,9	
Total des sommes empruntées ou avancées	3 807,9		3 607,9	
Fonds relatif à l'administration fiscale				
Revenus - ministères et organismes budgétaires	—	—	—	—
Autres revenus	810 000,0		—	
Revenus totaux	810 000,0		—	
Dépenses totales	810 000,0		—	
Surplus (déficit) de l'exercice	—		—	
Surplus (déficit) cumulé au début	—		—	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	—		—	
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	—		—	
Solde des avances du/au fonds consolidé du revenu	—		—	
Total des sommes empruntées ou avancées	—		—	

EN BREF

IMMIGRATION ET COMMUNAUTÉS CULTURELLES

Le budget de dépenses 2011-2012 du portefeuille « Immigration et Communautés culturelles » totalise 303,9 M\$. De ce montant, 303,1 M\$ sont alloués au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et 0,8 M\$ au Conseil des relations interculturelles.

Le budget attribué au Ministère vise à poursuivre les priorités ministérielles et gouvernementales définies par les orientations du Plan stratégique 2008-2012. Ces priorités ont trait notamment à la sélection des personnes immigrantes selon les besoins économiques de l'ensemble du Québec, la francisation et l'intégration professionnelle et sociale ainsi que la promotion des relations interculturelles harmonieuses dans le respect des valeurs communes de la société québécoise. Elles incluent la modernisation des services et de l'infrastructure administrative du Ministère.

Le budget permet également de reconduire les mesures exceptionnelles d'accueil dans la foulée du programme spécial de parrainage humanitaire pour Haïti du gouvernement du Québec.

Par ailleurs, le budget du Ministère comprend les sommes réservées aux autres ministères du gouvernement qui offrent des services de francisation et d'intégration aux personnes immigrantes, soit les ministères de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de la Santé et des Services sociaux. Ces sommes sont regroupées dans une provision qui totalise 165,7 M\$.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles consiste à promouvoir l'immigration, à sélectionner des personnes immigrantes et à favoriser leur intégration au sein d'une société ouverte au pluralisme et propice au rapprochement interculturel.

Le Conseil des relations interculturelles a pour mission de conseiller la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles sur toute question relative aux relations interculturelles et à l'intégration des personnes immigrantes notamment le rapprochement interculturel et l'ouverture au pluralisme.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses 2011-2012 du portefeuille « Immigration et Communautés culturelles » totalise 303,9 M\$. De ce montant, 303,1 M\$ sont alloués au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et 0,8 M\$ au Conseil des relations interculturelles.

Les choix budgétaires du Ministère sont présentés selon les orientations du Plan stratégique 2008-2012.

ORIENTATION 1

Favoriser la pleine participation en misant sur l'ouverture à la diversité et le partage des valeurs communes

Un budget de 8,0 M\$ est consacré aux activités visant à accroître la connaissance et la compréhension qu'ont les personnes immigrantes des valeurs communes du Québec ainsi que l'ouverture de la société québécoise à la diversité, à accroître la connaissance de l'apport de l'immigration, à renforcer le rapprochement interculturel, à soutenir la gestion de la diversité et à contrer la discrimination.

Actions envisagées

- La poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec « La diversité : une valeur ajoutée »;
- La poursuite des activités visant la compréhension des valeurs communes par les personnes nouvellement arrivées;
- Le soutien à des projets proposés par des partenaires du milieu communautaire qui favorisent la pleine participation des Québécoises et des Québécois de toutes origines à la société québécoise incluant la sensibilisation de la population au racisme et à la discrimination;
- Le soutien aux entreprises qui souhaitent faire appel à l'immigration pour répondre à leurs besoins de main-d'œuvre.

ORIENTATION 2

Recruter et sélectionner des personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec

Le budget consacré à la sélection des candidates et des candidats à l'immigration qui répondent aux besoins économiques du Québec et de ses régions, à la réalisation des objectifs du Plan annuel d'immigration pour l'année 2011 et à la promotion dans les territoires ciblés à l'étranger, est de 3,3 M\$ en crédits de base et un montant additionnel estimé à 38,0 M\$ proviendra du crédit au net¹.

Actions envisagées

- L'admission au Québec, projetée en 2011, de 52 400 à 55 000 personnes immigrantes;
- La revitalisation du programme Entrepreneur en collaboration avec les intermédiaires concernés;
- La promotion de l'immigration à l'étranger centrée sur les besoins économiques de toutes les régions du Québec;
- L'amélioration des processus administratifs et opérationnels des programmes des travailleuses et des travailleurs temporaires et qualifiés, du programme Investisseur et du programme de parrainage familial et de sélection des réfugiés;
- La poursuite des activités d'accueil dans la foulée du programme spécial de parrainage humanitaire pour Haïti permettant de terminer l'examen de toutes les demandes reçues dans le cadre des mesures relatives à ce programme.

ORIENTATION 3

Assurer le leadership et la cohérence de l'action gouvernementale en matière de francisation et d'intégration

Depuis l'exercice financier 2008-2009, la totalité de l'enveloppe budgétaire du Québec consacrée à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes est versée au budget du Ministère afin d'assurer une plus grande rigueur et une plus grande transparence dans l'utilisation des sommes allouées. Une provision de 165,7 M\$ est prévue en 2011-2012 aux fins de transfert à trois autres ministères du gouvernement qui réalisent des activités de soutien à la francisation et à l'intégration des immigrants, soit les ministères de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de la Santé et des Services sociaux.

Actions envisagées

- La reconduction des ententes avec les trois ministères concernés;
- La mise en œuvre d'actions précises visant l'harmonisation des services gouvernementaux de francisation et d'intégration des personnes immigrantes.

¹ Les montants associés au crédit au net proviennent des droits perçus pour le traitement des dossiers relatifs à la sélection des personnes immigrantes.

ORIENTATION 4

Enrichir l'offre de service en francisation et en accroître la portée auprès des personnes immigrantes

Un budget de 67,6 M\$ est consacré à la prestation des différentes formules de cours de français (temps complet, temps partiel, cours réguliers, cours spécialisés, cours en ligne et cours en milieu de travail), à la diversification de l'offre de service en francisation pour joindre plus et mieux la clientèle du Ministère, à la maîtrise du français à des niveaux de compétence plus avancés et au versement des allocations financières aux étudiants.

Actions envisagées

- La planification, l'organisation et la tenue des cours de français (niveaux régulier et spécialisé à temps complet et à temps partiel) offerts par le Ministère aux personnes immigrantes dans les établissements d'enseignement et les organismes communautaires partenaires du Ministère ainsi que dans les entreprises;
- La poursuite de l'implantation de mesures pour renforcer l'action du Québec en matière de francisation des personnes immigrantes, dont la conception d'un cours en ligne de stade avancé et de modules en ligne pour certains domaines professionnels.

ORIENTATION 5

Accroître le soutien aux personnes immigrantes dans leurs démarches d'intégration

Le Ministère alloue 41,8 M\$ pour accueillir et accompagner avec ses partenaires les personnes nouvellement arrivées dans leurs démarches d'intégration. Ce montant couvre également les travaux de reconnaissance des compétences des personnes immigrantes, notamment en vue de leur accès aux professions et métiers réglementés. Cette somme inclut également les activités relatives à l'insertion professionnelle et celles visant l'établissement et l'intégration des personnes nouvellement arrivées hors de la région métropolitaine de Montréal.

Actions envisagées

- L'accueil et l'accompagnement des personnes nouvellement arrivées par le biais de services, de séances d'information et d'ententes avec des organismes communautaires;
- Le soutien à des projets avec des ordres professionnels et d'autres organismes de réglementation pour accélérer et faciliter l'accès aux professions et aux métiers réglementés;
- La délivrance d'évaluations comparatives des études effectuées hors du Québec;
- La signature d'ententes avec des conférences régionales des élus, des municipalités et des organismes communautaires spécialisés en régionalisation de l'immigration afin d'augmenter l'établissement durable des personnes immigrantes en dehors de la région métropolitaine de Montréal;
- La mise en place d'un accompagnement personnalisé en ligne auprès des personnes sélectionnées, et ce, avant leur arrivée au Québec;
- La conception et la mise en place, en association avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, d'un dispositif de services intégrés assurant une meilleure coordination des différentes interventions et des services auprès des personnes immigrantes nouvellement arrivées;
- L'accueil et l'accompagnement des personnes dans la foulée du Programme spécial de parrainage humanitaire pour Haïti.

ORIENTATIONS 6 ET 7

Accroître la performance organisationnelle en misant sur les technologies de l'information, les services partagés et la reddition de comptes

Assurer le développement des compétences des ressources humaines et leur engagement dans l'atteinte des résultats visés par le Ministère

Une somme de 16,7 M\$ est prévue pour l'ensemble des infrastructures et des services de soutien centralisés du Ministère. Elle inclut notamment des projets d'amélioration des programmes, des services et des opérations du Ministère, la mise en vigueur d'une approche de gestion intégrée des risques et le renforcement de la reddition de comptes. Elle couvre également des actions de planification de la main-d'œuvre et de maintien d'un environnement de travail mobilisateur.

Actions envisagées

- La réalisation des travaux pour l'élaboration de la planification pluriannuelle et du prochain plan stratégique;
- La mise en place du Registre québécois des consultants en immigration dans le but d'encadrer leur pratique et favoriser la protection du public, le respect des règles d'immigration et l'intégrité des services publics;
- La réalisation en cours du Plan directeur des systèmes d'information qui permet notamment la mise en ligne de nouveaux services transactionnels tels que la prise de rendez-vous, l'inscription à des sessions d'information et la demande de certificat de sélection pour les travailleuses et travailleurs qualifiés ainsi que pour les personnes admissibles au Programme de l'expérience québécoise;
- La poursuite du développement des cours de français en ligne ainsi que le Service d'intégration en ligne;
- La poursuite des travaux de développement de l'architecture d'affaires incluant l'optimisation de tous les processus ayant trait aux services de mission et aux services de soutien à la mission du Ministère;
- La mise en œuvre du Plan triennal de l'évaluation des programmes et la poursuite d'enquêtes de satisfaction de la clientèle, selon les services ciblés;
- La poursuite de l'exécution du Plan directeur en gestion des ressources humaines 2008-2012 comprenant notamment des activités d'accompagnement en gestion du changement dans le cadre de plusieurs projets ministériels majeurs, des actions liées à la planification de la main-d'œuvre, des formations corporatives et des activités en santé des personnes;
- L'application de l'approche de gestion intégrée des risques dans l'ensemble des processus d'affaires du Ministère.

La répartition budgétaire 2011-2012 selon les orientations

		M\$	%
Orientation 1 :	Relations interculturelles	8,0	2,6
Orientation 2 :	Immigration (services du Ministère)	3,3	1,1
Orientation 3 :	Harmonisation des services gouvernementaux d'intégration et de francisation (autres ministères)	165,7	54,7
Orientation 4 :	Francisation (services du Ministère)	67,6	22,3
Orientation 5 :	Intégration (services du Ministère)	41,8	13,8
Orientations 6 et 7 :	Direction, information et services de soutien centralisés	16,7	5,5
Total		303,1	100,0

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE**LE BUDGET DE DÉPENSES****PROGRAMME 1****Immigration, intégration et communautés culturelles**

Toutes les activités du Ministère relatives à la sélection, à l'intégration et à la francisation des personnes immigrantes, à la régionalisation de l'immigration et aux relations interculturelles, ainsi qu'à la planification, la recherche, l'administration et les services de soutien centralisés, sont regroupées dans ce programme. Ce programme inclut également les sommes transférées aux trois autres ministères qui offrent des services de francisation et d'intégration aux personnes immigrantes.

Le budget de dépenses de ce programme totalise un montant de 303,1 M\$. La variation entre ce montant et la dépense probable 2010-2011 s'explique par le fait que celle-ci exclut les sommes transférées au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de la Santé et des Services sociaux pour des activités de soutien à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes, mais inclut les montants associés au crédit au net. Cette variation s'explique également par l'impact de la réduction des dépenses de fonctionnement prévue au Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

PROGRAMME 2**Organisme relevant du ministre**

Ce programme vise à permettre au Ministère d'obtenir du Conseil des relations interculturelles un éclairage sur différentes problématiques touchant l'intégration des personnes immigrantes et les relations interculturelles.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Immigration, intégration et communautés culturelles	303 069,8	127 602,7	304 053,2	175 467,1
2. Organisme relevant du ministre	833,0	(15,7)	855,0	848,7
Total	303 902,8	127 587,0	304 908,2	176 315,8
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 045	(20)	—	1 065

Note : Le budget de dépenses 2011-2012 exclut les montants associés au crédit au net.

La dépense probable exclut les sommes transférées aux ministères de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de la Santé et des Services sociaux pour des activités de soutien à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes, mais inclut les montants associés au crédit au net dont le total à la disposition du MICC est de 39,8 M\$.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements du portefeuille « Immigration et Communautés culturelles » permettra au Ministère de mettre en œuvre sur un horizon de quatre ans son Plan directeur des systèmes d'information en soutien aux priorités contenues dans le Plan stratégique 2008-2012. Le Ministère poursuivra ses initiatives dans le développement du gouvernement en ligne, dans la modernisation de ses systèmes d'information, dans l'amélioration des processus ainsi que dans la poursuite des travaux de mise en place de la solution SAGIR.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011
		Variation	
Immobilisations	11 802,0	100,0	11 702,0
Prêts, placements, avances et autres	84,0	(100,0)	184,0
Total	11 886,0	—	11 886,0

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2011-2012	Dépense probable 2010-2011
Conseil des relations interculturelles	833,0	848,7

EN BREF

JUSTICE

Le budget de dépenses du portefeuille « Justice » s'élève à 696,5 M\$ pour l'exercice financier 2011-2012. Les principaux choix budgétaires que comporte le plan annuel de gestion de dépenses concernent le financement des activités régulières dévolues au ministre de la Justice.

La préoccupation centrale du ministère de la Justice est de maintenir et de renforcer la confiance des citoyens dans le système de justice et d'accorder la préséance à la personne. À cette fin, il misera sur l'amélioration de l'accessibilité à la justice pour le citoyen et la gestion optimale et novatrice des ressources. Plus spécifiquement, le Ministère entend mettre l'emphase sur :

- La mise en place de mesures visant, pour le citoyen, une plus grande accessibilité à la justice;
- La recherche de nouvelles approches pour favoriser une justice toujours plus humaine, plus rapide et mieux adaptée;
- La poursuite de ses efforts à disposer de la capacité d'intervention nécessaire pour réaliser sa mission, assurer une offre de service de qualité et relever les défis de l'accessibilité au bénéfice des citoyens.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le présent document concerne le Ministère, le Directeur des poursuites criminelles et pénales, le Conseil de la justice administrative, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, l'Office de la protection du consommateur et les organismes autres que budgétaires qui reçoivent une subvention du Ministère, soit la Commission des services juridiques, le Fonds d'aide aux recours collectifs et le Tribunal administratif du Québec.

Le Ministère a pour mission d'assurer la primauté du droit au sein de la société québécoise et de maintenir, au Québec, un système de justice à la fois digne de confiance et intègre afin de favoriser le respect des droits individuels et collectifs.

À cette fin, le ministre de la Justice assume les rôles et responsabilités qui lui sont dévolus par la Loi sur le ministère de la Justice (L.R.Q., c. M-19), en exerçant, notamment, les fonctions d'administrateur de la justice, de juriconsulte, de registraire et de notaire général du Québec.

Il assure l'accès à un système de justice de qualité et apporte son soutien à l'ensemble de la magistrature. Il veille à la bonne administration des affaires publiques et conseille le gouvernement sur la légalité de ses actions. Il l'appuie dans la préparation des lois et des règlements. Enfin, il établit les politiques publiques de l'État en matière de justice, y compris pour les affaires criminelles et pénales. En outre, dans son rôle de procureur général, il représente l'État en matière civile devant les tribunaux ou dans le cadre de certaines enquêtes publiques.

En sa qualité de registraire, le ministre assure l'enregistrement et la conservation des documents qui lui sont confiés, la tenue du Registre des droits personnels et réels mobiliers et du Registre des lobbyistes ainsi que la gestion des clés et certificats dans le cadre de l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG).

Le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels a comme mandat principal de favoriser l'implantation et le maintien de Centres d'aide aux victimes d'actes criminels, de favoriser la promotion des droits des victimes reconnus par la loi et de veiller au développement de programmes d'aide aux victimes d'actes criminels.

La mission du Conseil de la justice administrative est de soutenir la confiance du public dans la justice administrative envers le Tribunal administratif du Québec, la Commission des lésions professionnelles, la Régie du logement et la Commission des relations du travail.

La mission de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse est de veiller au respect de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (L.R.Q., c. C-12) et d'en assurer la promotion. De plus, elle veille à l'application de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics (L.R.Q., c. A-2.01) ainsi qu'au respect des droits reconnus par la Loi sur la protection de la jeunesse (L.R.Q., c. P-34.1).

L'Office de la protection du consommateur a pour mission de protéger les droits des consommateurs et de faire respecter la Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., c. P-40.1).

Le mandat de la Commission des services juridiques est de veiller à ce que l'aide juridique soit fournie, dans la mesure établie par la loi et les règlements, aux personnes financièrement admissibles.

Pour sa part, le Fonds d'aide aux recours collectifs a pour objet de contribuer au financement des recours collectifs et de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces recours.

Le Tribunal administratif du Québec a la compétence pour décider des recours exercés à l'encontre des décisions administratives rendues par certaines autorités de l'Administration publique, tels les ministères, les régies, les commissions, les municipalités et les établissements de santé.

Enfin, le Directeur des poursuites criminelles et pénales dirige pour l'État les poursuites criminelles et pénales. Plus spécifiquement, il assume les poursuites dans les cas d'infractions au Code criminel, à certaines lois fédérales et à presque toutes les lois du Québec.

Par ailleurs, les organismes autres que budgétaires que sont l'Office des professions du Québec et la Société québécoise d'information juridique, qui sont sous la responsabilité du ministre, n'apparaissent pas au budget de dépenses, puisqu'ils se financent à même les contributions demandées aux membres des corporations professionnelles en ce qui a trait à l'Office des professions du Québec, et par la vente de produits et services pour la Société québécoise d'information juridique.

L'Office des professions du Québec a pour fonction de veiller à ce que chaque ordre professionnel assure la protection du public. Il suggère, lorsqu'il le juge opportun, la constitution de nouveaux ordres, la fusion ou la dissolution des ordres existants ainsi que des modifications aux lois qui les régissent.

La Société québécoise d'information juridique a le mandat de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille « Justice » pour l'année 2011-2012 s'élève à 696,5 M\$. Les choix budgétaires du Ministère permettent le maintien des activités sous la responsabilité du ministre de la Justice et l'amélioration de l'accès à la justice.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1 Activité judiciaire

Ce programme permet aux tribunaux des diverses juridictions d'exercer le pouvoir judiciaire et les diverses fonctions juridictionnelles qui y sont rattachées, soit de rendre jugement ou de favoriser le règlement de litiges au moyen de la conciliation judiciaire. Il comprend les activités reliées aux règles déontologiques applicables à la magistrature, au perfectionnement des juges et au soutien administratif nécessaire. Il vise également le comité mandaté pour évaluer la rémunération des juges de la Cour du Québec, des juges des cours municipales et des juges de paix magistrats ainsi qu'à formuler des recommandations au gouvernement. Le budget de dépenses de ce programme se chiffre à 98,1 M\$ en 2011-2012.

PROGRAMME 2 Administration de la justice

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et à la publicité des droits, et à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 267,6 M\$ en 2011-2012, en baisse de 8,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2010-2011. Cet écart est imputable aux coûts en 2010-2011 de la Commission d'enquête sur le processus de nomination des juges et à ceux relatifs à une indemnité versée en vertu d'une entente hors cour conclue par le Procureur général, ainsi qu'à la mise en œuvre du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

PROGRAMME 3 **Justice administrative**

Ce programme vise à assurer la part du Ministère au financement du Tribunal administratif du Québec. Celui-ci a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3), de statuer sur les recours exercés relatifs à des décisions rendues par une autorité administrative gouvernementale ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme inclut le financement du Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique intervenant à l'égard des membres des différents tribunaux administratifs. Le budget de dépenses de ce programme en 2011-2012 s'élève à 11,9 M\$, soit sensiblement le même niveau que la dépense probable 2010-2011.

PROGRAMME 4 **Aide aux justiciables**

Ce programme vise à assurer une aide juridique, financière ou sociale aux personnes économiquement faibles et défavorisées ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux ayant un rapport avec la justice. Il vise aussi à assurer une compensation financière aux personnes ayant été blessées en accomplissant un acte de civisme ainsi qu'aux victimes d'actes criminels. L'assistance offerte se traduit par l'aide juridique, l'aide aux recours collectifs, l'aide au civisme et par l'indemnisation des victimes d'actes criminels. De plus, par le biais de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, il veille au respect de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Le budget de dépenses de ce programme est de 233,4 M\$ en 2011-2012, soit un écart de 4,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2010-2011 attribuable à l'indemnisation des victimes d'actes criminels pour laquelle la dépense fluctue d'un exercice financier à l'autre.

PROGRAMME 5 **Organisme de protection relevant du ministre**

Ce programme géré par l'Office de la protection du consommateur vise à assurer la protection des droits des citoyens en regard de l'application de la Loi sur la protection du consommateur. Cette protection se traduit par la réception et le traitement des plaintes des consommateurs, l'évaluation des biens ou des services offerts aux consommateurs et par des renseignements offerts à la population en ce qui a trait à la protection des consommateurs. Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 8,2 M\$ en 2011-2012, soit le même niveau que la dépense probable 2010-2011.

PROGRAMME 6 **Poursuites criminelles et pénales**

Ce programme permet le financement des activités du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Ce dernier dirige pour l'État les poursuites criminelles et pénales au Québec. Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 77,3 M\$ en 2011-2012 comparativement à une dépense probable de 81,3 M\$ en 2010-2011. Cette diminution s'explique principalement par le transfert, en 2010-2011, d'une somme de 3,1 M\$ provenant de la provision du ministère des Finances pour des initiatives concernant des revenus et versée pour les activités menées par le Directeur des poursuites criminelles et pénales pour enrayer le travail au noir et l'évasion fiscale ainsi que par la réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative prévue au Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

Le budget de dépenses par programmes (en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Activité judiciaire	98 138,1	(545,6)	95 831,7	98 683,7
2. Administration de la justice	267 631,4	(8 363,0)	263 884,8	275 994,4
3. Justice administrative	11 870,2	(5,1)	11 882,1	11 875,3
4. Aide aux justiciables	233 394,0	(4 106,4)	229 648,9	237 500,4
5. Organisme de protection relevant du ministre	8 177,5	(58,0)	8 240,4	8 235,5
6. Poursuites criminelles et pénales	77 266,9	(4 014,9)	76 297,3	81 281,8
Total	696 478,1	(17 093,0)	685 785,2	713 571,1
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	3 630	(96)	—	3 726

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements s'établit à 33,8 M\$. La baisse de 9,1 M\$ est attribuable à l'évolution du développement du projet de système intégré d'information de justice.

Le budget d'investissements (en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011
		Variation	
Immobilisations	33 777,8	(9 102,7)	42 880,5
Prêts, placements, avances et autres	43,1	—	43,1
Total	33 820,9	(9 102,7)	42 923,6

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2011-2012	Dépense probable 2010-2011
Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales	203,8	203,8
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	15 087,0	15 165,2
Conseil de la justice administrative	445,2	450,3
Conseil de la magistrature	2 190,5	2 190,5
Directeur des poursuites criminelles et pénales	77 266,9	81 281,8
Office de la protection du consommateur	8 177,5	8 235,5
Tribunal des droits de la personne	220,6	220,6

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Commission des services juridiques	143 995,8	130 410,0	146 080,9	130 116,8
Fonds d'aide aux recours collectifs	2 001,2	695,5	2 004,2	716,9
Office des professions du Québec	9 010,6	—	8 959,4	—
Société québécoise d'information juridique	13 200,0	—	13 031,0	—
Tribunal administratif du Québec	31 345,4	11 403,4	30 996,6	11 044,8

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels

Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels est dédié à subventionner principalement les centres d'aide aux victimes d'actes criminels. Ses revenus proviennent essentiellement des suramendes compensatoires perçues en vertu du Code criminel, de la suramende pénale et du partage des sommes d'argent récupérées dans le cadre de la lutte aux produits de la criminalité.

Fonds des registres du ministère de la Justice

Le Fonds des registres du ministère de la Justice assure le financement de l'ensemble des activités reliées à la publicité des droits personnels et réels mobiliers, aux enregistrements officiels ainsi qu'aux services de certification de l'ICPG. Les revenus du fonds proviennent des frais chargés pour ces services.

ANNEXE 2 (suite)

Sommaire sur les opérations des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels				
Revenus - ministères et organismes budgétaires	10,1	10,1	10,1	10,1
Autres revenus	21 958,0		21 397,3	
Revenus totaux	21 968,1		21 407,4	
Dépenses totales	16 748,4		21 602,4	
Surplus (déficit) de l'exercice	5 219,7		(195,0)	
Surplus (déficit) cumulé au début	36 008,8		36 203,8	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	41 228,5		36 008,8	
Investissements	80,0		532,5	
Effectif (ETC)	5		5	
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	—		—	
Solde des avances du/au fonds consolidé du revenu	22 999,8		18 748,7	
Total des sommes empruntées ou avancées	22 999,8		18 748,7	
Fonds des registres du ministère de la Justice				
Revenus - ministères et organismes budgétaires	128,0	—	128,2	—
Autres revenus	27 566,8		27 194,5	
Revenus totaux	27 694,8		27 322,7	
Dépenses totales	23 021,7		20 552,0	
Surplus (déficit) de l'exercice	4 673,1		6 770,7	
Surplus (déficit) cumulé au début	63 632,5		56 861,8	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	68 305,6		63 632,5	
Investissements	16 286,0		1 536,2	
Effectif (ETC)	136		139	
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	—		—	
Solde des avances du/au fonds consolidé du revenu	—		—	
Total des sommes empruntées ou avancées	—		—	

EN BREF

RELATIONS INTERNATIONALES

En 2011-2012, le budget de dépenses du ministère des Relations internationales s'élève à 111,7 M\$, soit une hausse de 1,1 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice précédent. Cette variation s'explique notamment par l'existence d'une provision au programme Affaires internationales permettant des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense est augmentée d'autant et par l'impact du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

À l'instar de l'exercice 2010-2011, un montant est prévu pour la poursuite de la mise en œuvre de la Politique internationale du Québec. Plus spécifiquement, un montant de 3,9 M\$ sera alloué en 2011-2012 à la réalisation de mesures mises de l'avant par le ministère des Relations internationales ainsi que par d'autres ministères et organismes partenaires.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du Ministère est de promouvoir et de défendre les intérêts du Québec sur la scène internationale. À cette fin, il planifie, organise et dirige l'action du gouvernement à l'étranger ainsi que celle de ses ministères et organismes et coordonne leurs activités au Québec en matière de relations internationales.

Compte tenu du mandat qui lui est confié, les principales responsabilités du Ministère sont :

- De poursuivre la mise en œuvre de la politique internationale qui favorise le rayonnement et le développement du Québec;
- De conseiller le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations internationales;
- D'établir et de maintenir des relations avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales;
- D'assurer la représentation du Québec à l'étranger;
- De veiller à la négociation et à la mise en œuvre des ententes internationales;
- De veiller aux intérêts du Québec dans le cadre des négociations d'accords internationaux et au respect des engagements internationaux du Québec.

En plus de ses fonctions de conseil, de représentation et de négociation, les responsabilités du Ministère se traduisent par divers programmes et services touchant notamment l'organisation de missions gouvernementales à l'étranger et la réalisation d'activités de coopération, d'échanges et d'aide internationale.

Mentionnons également que le ministre des Relations internationales est en outre responsable de quatre organismes voués à la jeunesse ainsi que de l'application de la section III.I de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) relativement à l'action humanitaire internationale.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses 2011-2012 du Ministère est de 111,7 M\$, soit une hausse de 1,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2010-2011. Cette variation est attribuable à la réduction budgétaire liée aux efforts gouvernementaux apparaissant au Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014 et à la provision pour la poursuite de la mise en œuvre de la Politique internationale du Québec, qui permet des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense est augmentée d'autant. Au ministère des Relations internationales, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts. Pour l'exercice 2010-2011, ces transferts s'élevaient à 2,9 M\$.

En 2011-2012, un montant de 3,9 M\$ est prévu pour la poursuite de la mise en œuvre de la Politique internationale du Québec. Ce montant est affecté à la mise en œuvre d'initiatives structurantes par le Ministère et par les ministères et organismes partenaires.

Le Ministère, bien que concerné par chacun des objectifs de cette politique, est plus particulièrement chargé de renforcer la capacité d'action et d'influence de l'État québécois. Il doit également contribuer à l'effort de solidarité internationale. Par ailleurs, à titre de responsable de la coordination de l'action internationale des ministères et des organismes, il s'assure, par un suivi rigoureux, de la mise en œuvre des autres objectifs de la Politique internationale du Québec portant sur la prospérité, la sécurité ainsi que sur la culture et l'identité du Québec.

Les principaux choix budgétaires du Ministère en 2011-2012 s'inscrivent dans les orientations du Plan stratégique 2008-2011.

ORIENTATION 1

Accroître la présence, l'action et l'influence du Québec dans le cadre des travaux des organisations et des conférences internationales et lors des négociations touchant ses intérêts

- Participer aux travaux des instances de l'Organisation internationale de la Francophonie;
- Contribuer activement, au sein de la délégation permanente du Canada, aux travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Culture et la Science, ainsi que suivre les travaux de l'Organisation des États américains;
- Renforcer l'implication du gouvernement du Québec au sein des forums internationaux consacrés à la lutte aux changements climatiques, à l'environnement et aux ressources naturelles;
- Participer aux travaux des organisations internationales touchant aux intérêts et aux compétences du Québec, notamment en matière de droits de la personne et du travail.

ORIENTATION 2

Contribuer au développement du Québec et à son rayonnement en intensifiant ses actions auprès des gouvernements et des différents réseaux d'influence des pays, États fédérés ou régions prioritaires

- Coordonner la mise en œuvre de la stratégie du gouvernement du Québec à l'égard des États-Unis;
- Appuyer les programmes de coopération en vigueur avec les pays, États fédérés ou régions prioritaires;
- Intensifier les relations avec les décideurs politiques et économiques ainsi que des leaders d'opinions des pays prioritaires pour le Québec par l'organisation de rencontres gouvernementales de haut niveau et par la réalisation d'activités de visibilité.

ORIENTATION 3

Orienter la contribution du Québec en matière d'aide internationale vers la formation des ressources humaines et le développement des capacités de gouvernance

- Continuer le partenariat avec les organismes de coopération internationale québécois dans le cadre du programme Québec sans frontières, du Programme québécois de développement international et du programme de sensibilisation du public québécois.

ORIENTATION 4

Mettre l'accent sur l'expertise, la relève, l'utilisation optimale des technologies, les partenariats et les clientèles

- Renforcer la capacité du Ministère à faire face aux nouveaux défis en matière de ressources humaines, en particulier pour assurer une relève;
- Poursuivre la collaboration avec les ministères et organismes québécois pour réaliser le Plan d'action 2009-2014 de la Politique internationale du Québec;
- Soutenir les organismes voués à la jeunesse qui offrent des stages et des expériences internationales diversifiés aux jeunes Québécois.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1

Affaires internationales

Ce programme vise à planifier, organiser et diriger l'action du gouvernement à l'étranger ainsi qu'à coordonner les activités, au Québec, des ministères et organismes en matière de relations internationales.

Pour financer ce programme, le Ministère dispose au cours d'un exercice financier d'un budget de dépenses initial et, ultérieurement, de crédits en provenance du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, visant à financer les activités de promotion, de recrutement et de sélection à l'étranger de candidats intéressés à émigrer au Québec.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Affaires internationales	111 660,5	1 063,9	113 865,3	110 596,6
Total	111 660,5	1 063,9	113 865,3	110 596,6
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	560	(14)	—	574

Note : Le programme Affaires internationales comporte une provision qui permet des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense est augmentée d'autant. Au ministère des Relations internationales, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le niveau du budget d'investissements, en 2011-2012, est de 19,1 M\$, soit une augmentation de 13,3 M\$ comparativement à l'exercice 2010-2011. Cet écart est attribuable aux travaux de rénovation majeurs à effectuer aux bureaux de la délégation générale du Québec à Londres.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011
		Variation	
Immobilisations	18 085,0	13 300,0	4 785,0
Prêts, placements, avances et autres	1 000,0	—	1 000,0
Total	19 085,0	13 300,0	5 785,0

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Office Québec-Amériques pour la jeunesse	3 085,9	1 965,9	3 330,8	1 981,8
Office Québec-Monde pour la jeunesse	4 508,0	—	6 008,0	—

EN BREF

RESSOURCES NATURELLES ET FAUNE

Le budget de dépenses du ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour l'année 2011-2012 s'élève à 546,5 M\$.

Pour le prochain exercice financier, les enjeux budgétaires suivants ont été retenus :

- La coordination de la mise en œuvre du premier plan d'action quinquennal du Plan Nord;
- La poursuite des travaux menant à la mise en œuvre du nouveau régime forestier qui entrera en vigueur en 2013 et qui permettra d'assurer une gestion durable des forêts du domaine de l'État et de soutenir la viabilité des collectivités forestières;
- La poursuite du calcul des possibilités forestières 2013-2018 des 74 unités d'aménagement forestier et des réserves forestières du domaine de l'État;
- La contribution à l'atteinte des objectifs de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 qui repose principalement sur le développement du potentiel hydroélectrique et de l'énergie éolienne, l'utilisation plus efficace de l'énergie, l'innovation en énergie ainsi que sur la diversification des approvisionnements en pétrole et en gaz naturel;
- La mise en œuvre de la stratégie minérale de même que la poursuite du processus d'adoption du projet de loi modifiant la Loi sur les mines et du projet de loi modifiant la Loi concernant les droits sur les mines;
- La poursuite des travaux menant à l'élaboration de la Stratégie faunique du Québec, notamment la rédaction du document de consultation et l'organisation de consultations publiques.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, en tant que gestionnaire du territoire public, des ressources forestières, minières, énergétiques et fauniques ainsi que de l'information foncière, assume la mission suivante :

- En s'appuyant sur une connaissance de pointe, assurer la conservation des ressources naturelles et du territoire et favoriser la création de richesse par leur mise en valeur, dans une perspective de développement durable, au bénéfice des citoyens.

Plusieurs organismes autres que budgétaires sont sous la responsabilité de la ministre, soit :

- L'Agence de l'efficacité énergétique qui a pour mission, dans une perspective de développement durable, de promouvoir l'efficacité énergétique et le développement de nouvelles technologies énergétiques pour toutes les régions du Québec. L'Agence a également pour mandat d'élaborer le plan d'ensemble en efficacité énergétique et en nouvelles technologies ainsi que d'en assurer la mise en oeuvre et le suivi;
- La Fondation de la faune du Québec dont la mission est de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat;
- La Régie de l'énergie dont la mission consiste à assurer la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs. Elle favorise la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable et d'équité au plan individuel comme au plan collectif;
- La Société de développement de la Baie-James qui a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques, du territoire de la Baie-James;
- La Société nationale de l'amiante dont le rôle consiste à assurer le suivi de ses engagements passés.

De plus, la ministre est responsable d'Hydro-Québec ainsi que de quatre fonds spéciaux : le Fonds forestier, le Fonds d'information foncière, le Fonds d'information géographique ainsi que le Fonds du patrimoine minier.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère tiennent compte des priorités de son Plan stratégique 2008-2011. Ces choix répondent à quatre grands enjeux :

- La réalisation du plein potentiel économique des ressources naturelles et du territoire;
- La pérennité du patrimoine naturel et territorial;

- La conciliation de la diversité des préoccupations régionales au regard de la gestion des ressources naturelles et du territoire;
- La disponibilité de l'expertise et la modernisation du Ministère.

À chacun de ces enjeux correspond une orientation stratégique.

Les choix budgétaires tiennent également compte de certains éléments de contexte attribuables aux engagements pris par le gouvernement notamment à l'égard du développement du Nord québécois ainsi qu'à la situation économique de certains secteurs d'activités des ressources naturelles.

ORIENTATION 1

Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire

Le Québec est un vaste territoire où les ressources naturelles sont abondantes. Ces ressources sont au service des besoins grandissants de notre société moderne, en plus de contribuer à la prospérité du Québec et à la qualité de la vie de toute la population.

La crise économique et financière a laissé des conditions de marché bien différentes qui créent de nouveaux espaces économiques et des possibilités de développement pour le domaine des ressources naturelles. Le Québec de demain doit compter sur une industrie des ressources naturelles innovante et performante. À ce titre, le gouvernement poursuivra ses actions et accordera une priorité aux ressources naturelles afin d'assurer un avenir prospère et durable, et ce, au bénéfice de l'ensemble de la population.

Actions envisagées

- Le développement de nouveaux projets énergétiques tels que :
 - De grands complexes hydroélectriques;
 - Des parcs éoliens ou de petites centrales hydroélectriques sous le contrôle des communautés locales, régionales ou autochtones.
- L'acquisition, le traitement et la diffusion de données géoscientifiques dans le domaine minier;
- Le soutien à l'innovation dans le secteur minier;
- L'élaboration d'une stratégie d'utilisation sécuritaire des métaux et des minéraux;
- Le soutien de l'entrepreneuriat minier;
- La participation à des activités d'acquisition et de diffusion des connaissances dans le cadre de la réalisation du Plan Nord et la coordination de celles-ci au sein du gouvernement du Québec;
- La poursuite des travaux visant la production d'un Manuel d'aménagement durable des forêts en vue de déterminer le calcul des possibilités forestières à l'échelle territoriale;
- L'implantation du Bureau de mise en marché des bois et la réalisation des premières ventes aux enchères;
- Le déploiement de la Stratégie de développement industriel du secteur forestier – produits à valeur ajoutée en vue de stimuler l'innovation et le développement;

- La poursuite des travaux visant l'élaboration et l'adoption de la Stratégie d'aménagement durable des forêts;
- La poursuite des efforts en matière de travaux sylvicoles notamment par l'intermédiaire de programmes;
- L'élaboration de la Politique de délimitation des forêts de proximité et la tenue de consultations;
- La continuité des travaux relatifs à la rénovation du cadastre du Québec et de la réforme de ses systèmes;
- La continuité des travaux relatifs à la mise en œuvre et à l'utilisation du Registre du domaine de l'État;
- Le soutien à la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières au Québec;
- La poursuite de la réalisation du Programme d'évaluations environnementales stratégiques (EES) sur la mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin.

ORIENTATION 2

Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles

Les milieux naturels rendent de multiples services à la société en plus de contribuer à définir la qualité de nos milieux de vie. Le Ministère entend poursuivre ses actions afin de s'assurer que la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire soit faite dans le respect des milieux naturels de telle sorte que les générations futures puissent aussi profiter de ces richesses collectives.

Ses actions permettront de veiller au renouvellement et à la conservation des ressources naturelles et du territoire, de contribuer au maintien de la biodiversité et à la protection des écosystèmes. Elles visent également à contribuer à la lutte aux changements climatiques.

Actions envisagées

- La contribution à l'atteinte de la cible de 12 % du territoire en aires protégées d'ici 2015;
- La poursuite du programme de lutte pour minimiser les impacts de la tordeuse des bourgeons de l'épinette sur le patrimoine forestier;
- La poursuite du développement du système de gestion environnementale et de l'aménagement durable des forêts dans la mise en œuvre du nouveau régime forestier;
- La continuité des travaux reliés au maintien de la certification forestière sur le territoire public;
- La mise en œuvre du Plan d'action du Québec sur les véhicules électriques 2011-2020;
- Le soutien au développement des biocarburants.

ORIENTATION 3

Instaurer une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire

La mise en valeur et la pérennité des ressources naturelles et du territoire doivent être accompagnées d'une approche qui permet de concilier les préoccupations parfois variées au regard du patrimoine naturel et territorial.

En instaurant une gestion intégrée et régionalisée, le Ministère souhaite accorder plus d'autonomie et de pouvoir aux régions en les associant davantage à la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire. Ce faisant, le Ministère s'assure que les priorités régionales sont établies de façon concertée et renforce sa capacité à coordonner de façon harmonieuse les usages sur le territoire et les potentiels relatifs aux ressources naturelles.

Actions envisagées

- Le soutien aux Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire dans la mise en œuvre des plans d'actions à la suite du dépôt des Plans régionaux de développement intégré des ressources naturelles et du territoire;
- La poursuite des travaux entourant les plans d'aménagement forestier intégré;
- La poursuite de l'élaboration des plans d'affectation du territoire public;
- La poursuite de la délégation aux municipalités régionales de comté de la gestion des baux de villégiature et de l'exploitation du sable et du gravier.

ORIENTATION 4

Contribuer à l'atteinte des priorités gouvernementales et innover dans les façons de faire

Dans un contexte marqué par la diminution de l'effectif de la fonction publique et par la situation financière du gouvernement, le maintien de la capacité de livrer nos produits et services aux citoyens avec un même niveau de qualité représente un enjeu majeur pour le Ministère. Les défis à relever sont considérables en matière de relève, d'expertise, de pérennité des savoirs et d'efficacité dans la prestation de services.

Devant une telle situation, le Ministère entend mettre en place les mesures nécessaires pour rendre l'organisation plus attrayante en favorisant un milieu de travail sain, stimulant, mobilisateur afin d'attirer des ressources humaines compétentes et qualifiées. Il compte aussi sur l'utilisation d'approches novatrices en matière de pratique de gestion et sur la modernisation de sa prestation de services pour s'adapter aux nouvelles réalités et ainsi offrir un service de qualité à la clientèle.

Actions envisagées

- La poursuite de la mise en œuvre du cadre de gestion des personnes favorisant la mobilisation, l'attraction, la fidélisation et le maintien de l'expertise;
- L'établissement d'un cadre de gestion de la connaissance et de l'information afin d'en assurer la pérennité;

- La poursuite des travaux relatifs à l'amélioration de la prestation électronique de services de Foncier Québec :
 - 100 % numérique;
 - Numérisation des archives foncières;
 - Service en ligne des réquisitions d'inscription.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2011-2012 du portefeuille « Ressources naturelles et Faune » s'établit à 546,5 M\$, soit une diminution de 76,6 M\$ par rapport à la dépense probable de l'année précédente. L'écart s'explique principalement par les dépenses supplémentaires requises par la suppression des feux de forêt pour 70,2 M\$ en 2010-2011 et l'impact du Plan 2010-2014 sur la réduction et le contrôle des dépenses.

PROGRAMME 1

Gestion des ressources naturelles

Le programme vise à assurer le développement, la protection, la connaissance et la mise en valeur du territoire québécois et des ressources forestières, minières et énergétiques dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée. Par ailleurs, au budget 2011-2012, la contribution ministérielle au Fonds forestier s'élève à 233,9 M\$.

PROGRAMME 2

Protection et mise en valeur de la ressource faunique

Le programme a pour objectifs la conservation, la protection, le développement, la connaissance et la mise en valeur des ressources fauniques ainsi que la surveillance et le contrôle de l'utilisation de la ressource faunique et de ses habitats.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Gestion des ressources naturelles	481 612,6	(73 865,1)	460 998,1	555 477,7
2. Protection et mise en valeur de la ressource faunique	64 888,3	(2 767,6)	67 713,0	67 655,9
Total	546 500,9	(76 632,7)	528 711,1	623 133,6
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	2 846	(78)	—	2 924

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS**Le budget d'investissements**

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011
		Variation	
Immobilisations	30 539,3	—	30 539,3
Prêts, placements, avances et autres	33 776,4	33 666,0	110,4
Total	64 315,7	33 666,0	30 649,7

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

En 2011-2012, la hausse des dépenses de l'Agence de l'efficacité énergétique s'explique principalement par l'accroissement des demandes d'aide financière pour les mesures du Plan d'action sur les changements climatiques dont l'Agence est responsable. La mise en place de nouveaux programmes, la réactivation des travaux en lien avec la conception du plan d'ensemble et la continuité des activités de conception dans le cadre des interventions en efficacité énergétique contribuent également à l'augmentation des dépenses.

En ce qui concerne la Fondation de la faune du Québec, l'augmentation des dépenses est principalement occasionnée par la réalisation de projets découlant de compensations pour des pertes d'habitats fauniques et par la cession de terrain à des organismes de conservation.

À la Régie de l'énergie, l'augmentation des dépenses résulte de l'entente sur le développement et la surveillance des normes de fiabilité du transport d'électricité au Québec ainsi que des dépenses réglementaires prévues en matière de services professionnels.

Quant à la Société de développement de la Baie-James, la réduction de ses dépenses résulte principalement de la non-récurrence de projets spécifiques.

Les dépenses de la Société nationale de l'amiante sont consacrées essentiellement au suivi des engagements résiduels de l'organisme.

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Agence de l'efficacité énergétique	158 316,9	—	103 174,1	—
Fondation de la faune du Québec	8 131,9	744,0	6 316,3	963,4
Régie de l'énergie	12 844,4	—	12 469,3	—
Société de développement de la Baie-James	19 222,1	—	22 082,6	—
Société nationale de l'amiante	1,5	—	1,1	—

ANNEXE 1 (suite)

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds d'information foncière

Le Fonds d'information foncière est dédié au financement des activités d'arpentage, du cadastre et du registre foncier de même qu'aux produits et services qui en résultent. L'accroissement des dépenses du Fonds d'information foncière est attribuable à l'augmentation de l'amortissement relatif à la réalisation de la réforme du cadastre québécois et des coûts des services professionnels surtout en technologie de l'information. L'accroissement des investissements découle des travaux de la réforme cadastrale et des projets technologiques de services en ligne.

Fonds d'information géographique

Le Fonds d'information géographique couvre les activités inhérentes aux services de diffusion de l'information géographique réalisées par Géoboutique Québec ainsi que celles liées à la prestation de services spécialisés en information géographique. Ces services spécialisés à titre onéreux comprennent notamment la prise de vues aériennes, la cartographie, la géodésie et la télédétection. La variation des dépenses du Fonds d'information géographique s'explique essentiellement par une augmentation des activités de services spécialisés.

Fonds du patrimoine minier

Le Fonds du patrimoine minier assure la stabilité et le financement pluriannuel des activités d'acquisition de nouvelles données géoscientifiques et soutient l'entrepreneuriat minier ainsi que la recherche et le développement dans le secteur minier. L'accroissement des dépenses du Fonds du patrimoine minier est principalement dû à l'augmentation des dépenses de subvention relatives à l'innovation ainsi qu'à l'augmentation des travaux d'acquisitions de connaissances géoscientifiques.

Fonds forestier

Le Fonds forestier assure la réalisation des activités liées à la production de semences et de plants de reboisement, à la confection et la mise à jour des inventaires forestiers, à la conduite de travaux de recherche et de développement en foresterie ainsi qu'au maintien ou à l'amélioration de la protection, de la mise en valeur ou de la transformation des ressources forestières.

La diminution des dépenses du Fonds s'explique principalement par la fin des ententes d'initiatives de création d'emplois conclues entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada dans le cadre du programme fédéral Fonds d'adaptation des collectivités.

ANNEXE 1 (suite)

Sommaire sur les opérations des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds d'information foncière				
Revenus - ministères et organismes budgétaires	—	—	—	—
Autres revenus	124 368,4		127 360,6	
Revenus totaux	124 368,4		127 360,6	
Dépenses totales	96 033,0		91 972,4	
Surplus (déficit) de l'exercice	28 335,4		35 388,2	
Surplus (déficit) cumulé au début	584 438,2		549 050,0	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	612 773,6		584 438,2	
Investissements	49 999,3		46 936,4	
Effectif (ETC)	290		296	
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	—		—	
Solde des avances du/au fonds consolidé du revenu	—		—	
Total des sommes empruntées ou avancées	—		—	
Fonds d'information géographique				
Revenus - ministères et organismes budgétaires	3 894,4	—	3 673,5	—
Autres revenus	1 117,4		1 071,9	
Revenus totaux	5 011,8		4 745,4	
Dépenses totales	5 291,7		5 092,8	
Surplus (déficit) de l'exercice	(279,9)		(347,4)	
Surplus (déficit) cumulé au début	956,2		1 303,6	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	676,3		956,2	
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	21		21	
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	—		—	
Solde des avances du/au fonds consolidé du revenu	2 274,2		1 944,9	
Total des sommes empruntées ou avancées	2 274,2		1 944,9	

ANNEXE 1 (suite)

Sommaire sur les opérations des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds du patrimoine minier				
Revenus - ministères et organismes budgétaires	—	—	—	—
Autres revenus	20 000,0		20 000,0	
Revenus totaux	20 000,0		20 000,0	
Dépenses totales	15 200,0		12 876,0	
Surplus (déficit) de l'exercice	4 800,0		7 124,0	
Surplus (déficit) cumulé au début	20 222,2		13 098,2	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	25 022,2		20 222,2	
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	—		—	
Solde des avances du/au fonds consolidé du revenu	25 972,2		21 172,2	
Total des sommes empruntées ou avancées	25 972,2		21 172,2	
Fonds forestier				
Revenus - ministères et organismes budgétaires	261 210,2	233 887,0	262 266,9	235 443,7
Autres revenus	2 960,3		53 359,2	
Revenus totaux	264 170,5		315 626,1	
Dépenses totales	278 909,2		328 258,9	
Surplus (déficit) de l'exercice	(14 738,7)		(12 632,8)	
Surplus (déficit) cumulé au début	720,7		13 353,5	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	(14 018,0)		720,7	
Investissements	17 000,0		12 299,9	
Effectif (ETC)	694		704	
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	(25 000,0)		(25 000,0)	
Solde des avances du/au fonds consolidé du revenu	(18 068,1)		(18 068,1)	
Total des sommes empruntées ou avancées	(43 068,1)		(43 068,1)	

EN BREF

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Le budget de dépenses pour l'exercice 2011-2012 permet notamment d'assurer le financement des éléments suivants :

- La croissance du coût des programmes, incluant le coût de système spécifique à la santé;
- Le fonctionnement des nouvelles installations et des nouveaux équipements;
- La poursuite du programme de procréation assistée;
- La poursuite des mesures visant l'introduction de la garantie d'accès pour les chirurgies de la hanche, du genou et de la cataracte et la réduction des délais d'attente pour les autres chirurgies ainsi que la création de nouveaux groupes de médecine de famille ou autres formules;
- La poursuite des mesures de promotion des saines habitudes de vie en collaboration avec les autres partenaires;
- Les mesures visant à améliorer le fonctionnement des urgences.

Aux crédits budgétaires s'ajoute le Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux pour lequel une somme de 575,0 M\$ est prévue pour l'année 2011-2012.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du secteur de la santé et des services sociaux est de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être des Québécoises et des Québécois en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec.

Le rôle du Ministère porte principalement sur la régulation du système de santé et de services sociaux, sur les orientations générales en matière de politiques de santé et de bien-être et sur l'évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés. Il doit aussi assurer le financement du système et la coordination interrégionale, établir les politiques d'adaptation de la main-d'œuvre et négocier les ententes et les conventions collectives. Les agences de la santé et des services sociaux quant à elles, exercent les fonctions nécessaires à la coordination et à la mise en place des services de santé et des services sociaux dans leur région.

Les établissements sont responsables de développer et de mettre en œuvre une offre de service adaptée aux besoins spécifiques de la population qu'ils desservent. Le Ministère et le réseau de la santé et des services sociaux sont engagés à œuvrer collectivement pour atteindre les résultats associés aux engagements de la planification stratégique ministérielle 2010-2015. Ce plan mise sur l'action en amont des problèmes, sur l'organisation des services de première ligne harmonisés efficacement avec les services spécialisés, sur le respect des délais d'accès, sur la qualité des services et l'innovation, sur l'attraction des ressources humaines et l'amélioration de l'organisation du travail ainsi que sur l'amélioration constante de la performance du réseau. Toutes les agences ont également élaboré une planification stratégique 2010-2015 qui tient compte des orientations ministérielles. La conclusion d'ententes de gestion et d'imputabilité entre le Ministère et chacune des agences ainsi qu'entre les agences et les établissements de chaque région, se poursuivra au cours de l'année 2011-2012 afin d'assurer la coordination des responsabilités de chaque palier de gestion et de renforcer l'imputabilité des niveaux de gestion.

Le programme de visites des établissements, la certification des résidences privées pour personnes âgées, la présence de la Direction de la qualité au sein du Ministère ainsi que différentes autres mesures de promotion, de formation des employés et de contrôle permettent d'assurer le maintien et l'amélioration de la qualité des services à la population.

Depuis le 19 janvier 2011, l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux succède au Conseil du médicament et à l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé. L'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux a pour mission de promouvoir l'excellence clinique et l'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la santé et des services sociaux.

La Régie de l'assurance maladie du Québec administre principalement les régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments ainsi que tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie. La Régie de l'assurance maladie du Québec agit aussi comme mandataire de la gestion des banques de données sociosanitaires d'intérêt commun et assure la diffusion de l'information aux intervenants des secteurs de la santé et des services sociaux ainsi que de la recherche.

Dans le but de favoriser l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées, l'Office des personnes handicapées du Québec a pour mandat général de veiller à la coordination des actions relatives à l'élaboration et à la prestation des services qui leur sont destinés ainsi qu'à leur famille. L'Office les informe, les conseille, les assiste et fait des représentations en leur faveur, tant sur une base individuelle que collective.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses 2011-2012 augmente de 1 024,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2010-2011.

Les augmentations de rémunération prévues pour le personnel du réseau et pour les professionnels de la santé, la variation des contributions de l'employeur ainsi que les ajustements à l'égard des régimes de retraite représentent, pour l'année 2011-2012, une somme de 873,9 M\$, soit plus de 85,0 % de la croissance totale de 2011-2012.

De plus, le Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux permettra principalement d'assurer la mise en œuvre du plan d'investissement pour les personnes âgées ainsi que d'assurer le financement du programme d'accès aux chirurgies et aux groupes de médecine de famille.

La croissance inclut notamment l'allocation d'un coût de système spécifique (100,0 M\$), un montant de 15,0 M\$ pour la poursuite du programme de procréation assistée, une somme de 25,0 M\$ pour la révision des bases budgétaires pour les établissements ayant respecté les objectifs budgétaires au 31 mars 2011 ainsi que l'impact de l'année bissextile (42,1 M\$).

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1

Fonctions nationales

Ce programme vise à procurer au Ministère et aux organismes-conseils les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en œuvre et contrôler les programmes de santé et de services sociaux. Il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins, à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation des services de santé et des services sociaux ainsi qu'à financer les activités nationales.

Le budget de dépenses de ce programme augmente de 46,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2010-2011. Cette variation est principalement attribuable au rehaussement des tarifs interprovinciaux et des volumes d'activités à l'égard de l'assurance hospitalisation hors Québec ainsi qu'à la contribution versée au Fonds de l'assurance médicaments. La variation tient compte d'une mesure de réduction de 3,3 M\$ au chapitre des dépenses d'administration du Ministère et des organismes-conseils découlant du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

PROGRAMME 2

Fonctions régionales

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la politique de la santé et du bien-être en matière d'adaptation sociale, de santé physique, de santé publique, de santé mentale et d'intégration sociale.

La croissance de ce programme en 2011-2012 par rapport à la dépense probable 2010-2011 est de 755,1 M\$. Cette croissance est principalement attribuable aux ajustements salariaux prévus (78,1 M\$), à la croissance des contributions d'employeurs (71,7 M\$), à la progression dans les échelles salariales (124,1 M\$), aux ajustements à l'égard des régimes de retraite (-54,3 M\$), aux suites des ententes négociées avec les syndicats (327,3 M\$), au coût de système spécifique à la santé (100,0 M\$), à l'indexation des dépenses autres que salariales (146,5 M\$), à la poursuite du programme de procréation assistée (9,7 M\$), au redressement des bases budgétaires des établissements (25,0 M\$), à l'impact de l'année bissextile (42,1 M\$), à la variation du service de la dette (84,5 M\$), à l'augmentation du budget dédié aux services préhospitaliers d'urgence (14,5 M\$) ainsi qu'à la rémunération des médecins résidents (11,0 M\$).

La croissance de ce programme tient compte des dépenses estimées à 89,9 M\$ relatives aux services de santé occasionnés par les accidents d'automobiles qui seront imputées à même un compte à fin déterminée dans lequel seront déposées les sommes provenant de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Des mesures de réduction de 116,4 M\$ ont été appliquées aux dépenses de nature administrative à l'égard des établissements du réseau et des agences de la santé et des services sociaux.

PROGRAMME 3

Office des personnes handicapées du Québec

Ce programme vise à assurer l'exercice des droits des personnes handicapées et à favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Le budget de dépenses de ce programme tient compte d'une réduction de 0,1 M\$ appliquée aux dépenses de nature administrative découlant du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

PROGRAMME 4

Régie de l'assurance maladie du Québec

Ce programme vise à défrayer le coût des services assurés et celui des frais d'administration, notamment dans le cadre des régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments.

Le budget de dépenses augmente de 223,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2010-2011. Cette augmentation reflète les ajustements prévus à la rémunération des professionnels de la santé (326,9 M\$), mais aussi une diminution des coûts des médicaments dans le cadre du régime d'assurance médicaments. Celle-ci s'explique notamment par la baisse du prix des médicaments génériques ainsi que par une plus forte présence de certains médicaments génériques, moins chers que les médicaments innovateurs correspondants, en particulier dans le cas du Lipitor.

La prévision budgétaire tient compte d'une mesure de réduction de 3,5 M\$ au chapitre des dépenses d'administration de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Fonctions nationales	543 853,8	46 414,5	485 473,1	497 439,3
2. Fonctions régionales	20 903 144,2	755 092,8	19 983 546,4	20 148 051,4
3. Office des personnes handicapées du Québec	13 116,3	(16,3)	13 230,0	13 132,6
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	7 680 387,7	223 448,4	7 456 939,3	7 456 939,3
Total	29 140 502,0	1 024 939,4	27 939 188,8	28 115 562,6
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	829	(55)	—	884

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Les immobilisations de 4,7 M\$ prévus au budget du Ministère en 2011-2012 concernent principalement les équipements informatiques. Les montants en « Prêts, placements, avances et autres » en 2010-2011 représentent les dépenses inscrites au cours des années antérieures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011
		Variation	
Immobilisations	4 699,3	2 974,3	1 725,0
Prêts, placements, avances et autres	—	(247 610,0)	247 610,0
Total	4 699,3	(244 635,7)	249 335,0

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2011-2012	Dépense probable 2010-2011
Commissaire à la santé et au bien-être	2 972,6	2 869,9
Office des personnes handicapées du Québec	13 116,3	13 132,6

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Corporation d'hébergement du Québec	163 090,1	—	175 738,2	—
Corporation d'urgences-santé	110 313,9	78 536,0	104 326,6	72 536,0
Héma-Québec	345 878,4	340 274,5	337 704,9	332 958,2
Institut national de santé publique du Québec	34 280,9	32 808,4	34 907,4	33 043,4
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	12 469,9	12 469,9	12 567,5	12 567,5
Régie de l'assurance maladie du Québec	9 312 803,8	8 349 285,8	9 011 968,6	8 046 669,6

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds de l'assurance médicaments

Le Fonds de l'assurance médicaments est institué en vertu de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (L.R.Q., c. R-5). Il a pour objet d'assumer le coût des médicaments, des services pharmaceutiques et des frais d'administration afférents à la couverture des personnes de 65 ans ou plus, des prestataires des programmes d'assistance sociale et leurs enfants ainsi que de toute personne admissible qui n'est pas tenue d'adhérer à un contrat d'assurance collective ou à un régime d'avantages sociaux.

ANNEXE 2 (suite)

Le financement du fonds est d'abord constitué des primes provenant des personnes qui, peu importe l'âge, ne bénéficient pas des garanties prévues en vertu d'une assurance collective ou d'un régime d'avantages sociaux. Les primes sont déterminées en fonction du revenu gagné au cours de l'année civile. Toutefois, certaines personnes assurées par le régime public sont exemptées du paiement de la prime. Il s'agit :

- Des enfants des personnes assurées;
- Des prestataires des programmes d'assistance sociale et autres détenteurs d'un carnet de réclamation;
- Des personnes de 65 ans ou plus qui reçoivent 94,0 % ou plus du montant maximal du Supplément de revenu garanti.

Le fonds reçoit également une subvention d'équilibre jusqu'à concurrence des dépenses de médicaments, des services pharmaceutiques et des frais d'administration encourus pour les personnes de 65 ans ou plus, les prestataires des programmes d'assistance sociale ainsi que les autres détenteurs d'un carnet de réclamation.

Le fonds est administré par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Les modalités de gestion, de financement et d'opération du fonds sont énoncées dans sa loi constitutive. En vertu de cette loi, l'ensemble des sommes versées au fonds doit permettre, à long terme, le paiement de ses obligations.

La loi stipule également que la prime annuelle et les paramètres de contribution (franchise, coassurance et contribution maximale annuelle) sont ajustés le 1^{er} juillet de chaque année de façon à permettre le paiement des obligations du fonds.

Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie

Le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie est institué, au ministère de la Santé et des Services sociaux, en vertu de la Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie (L.R.Q., c. F-4.0021).

Ce fonds est affecté au financement d'activités, de programmes et de projets visant à favoriser une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, à promouvoir des normes sociales encourageant de saines habitudes de vie, à améliorer les services aux personnes aux prises avec un problème de poids, ainsi qu'à soutenir l'innovation et l'acquisition et le transfert de connaissances en ces matières. Les activités, programmes et projets qui peuvent être ainsi financés ne comprennent pas ceux qui résultent de programmes réguliers établis ou approuvés par le gouvernement.

Le fonds est principalement alimenté par une partie du produit de l'impôt sur le tabac prélevé en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (L.R.Q., c. I-2), pour un montant totalisant 20,0 M\$ par année.

ANNEXE 2 (suite)

La comptabilité du fonds et l'enregistrement des engagements financiers qui lui sont imputables sont tenus par le ministre de la Santé et des Services sociaux. Le gouvernement détermine les modalités des versements ainsi que les conditions auxquelles les versements sont effectués au Fonds Québec en forme ou à un autre organisme. Enfin, notons qu'à la contribution du gouvernement s'ajoute une quote-part équivalente de la Fondation Lucie et André Chagnon au bénéfice de la Société de gestion du fonds afin de soutenir les divers projets retenus.

Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux

Le budget 2010-2011 a annoncé la création d'un fonds dédié exclusivement au financement des établissements de santé et de services sociaux. Comme indiqué dans la Loi sur le ministère de la Santé et des Services sociaux, ce fonds doit servir au financement :

- Des établissements en fonction du volume de services rendus et conditionnellement à l'atteinte d'objectifs de performance fixés par le ministre;
- Du déploiement des groupes de médecine de famille sur l'ensemble du territoire du Québec, de l'amélioration de l'offre de soutien à domicile, de la formation et du développement de la profession d'infirmière praticienne spécialisée et des autres mesures permettant le renforcement des services de première ligne;
- Des initiatives d'amélioration de la performance du système de santé et de services sociaux;
- De toute autre initiative contribuant au maintien de services de santé et de services sociaux accessibles et de qualité.

ANNEXE 2 (suite)

Sommaire sur les opérations des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux				
Revenus - ministères et organismes budgétaires	575 000,0	—	180 000,0	—
Autres revenus	—	—	—	—
Revenus totaux	575 000,0	—	180 000,0	—
Dépenses totales	575 000,0	—	180 000,0	—
Surplus (déficit) de l'exercice	—	—	—	—
Surplus (déficit) cumulé au début	—	—	—	—
Surplus (déficit) cumulé à la fin	—	—	—	—
Investissements	—	—	—	—
Effectif (ETC)	—	—	—	—
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	—	—	—	—
Solde des avances du/au fonds consolidé du revenu	—	—	—	—
Total des sommes empruntées ou avancées	—	—	—	—
Fonds de l'assurance médicaments				
Revenus - ministères et organismes budgétaires	2 354 884,8	2 354 884,8	2 429 605,9	2 429 605,9
Autres revenus	814 107,9	—	819 371,0	—
Revenus totaux	3 168 992,7	—	3 248 976,9	—
Dépenses totales	3 168 992,7	—	3 248 976,9	—
Surplus (déficit) de l'exercice	—	—	—	—
Surplus (déficit) cumulé au début	—	—	—	—
Surplus (déficit) cumulé à la fin	—	—	—	—
Investissements	—	—	—	—
Effectif (ETC)	—	—	—	—
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	(550 180,0)	—	(564 015,0)	—
Solde des avances du/au fonds consolidé du revenu	—	—	—	—
Total des sommes empruntées ou avancées	(550 180,0)	—	(564 015,0)	—

ANNEXE 2 (suite)

Sommaire sur les opérations des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie				
Revenus - ministères et organismes budgétaires	20 000,0	—	20 000,0	—
Autres revenus	—	—	—	—
Revenus totaux	20 000,0	—	20 000,0	—
Dépenses totales	20 000,0	—	20 000,0	—
Surplus (déficit) de l'exercice	—	—	—	—
Surplus (déficit) cumulé au début	12,1	—	12,1	—
Surplus (déficit) cumulé à la fin	12,1	—	12,1	—
Investissements	—	—	—	—
Effectif (ETC)	—	—	—	—
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	—	—	—	—
Solde des avances du/au fonds consolidé du revenu	11,7	—	11,7	—
Total des sommes empruntées ou avancées	11,7	—	11,7	—

EN BREF

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le budget de dépenses du ministère de la Sécurité publique s'élève à 1 162,9 M\$ en 2011-2012. Ce budget permettra de financer les principales priorités poursuivies par le Ministère.

Dans le secteur des affaires policières :

- Poursuivre les initiatives en matière de lutte contre les gangs de rue, contre la production et la distribution des drogues et contre la cybercriminalité;
- Renforcer les initiatives de lutte contre la corruption;
- Accroître, en partenariat, la cohésion et le respect des pratiques policières;
- Revoir les mesures de sécurité dans les palais de justice.

Au regard des services correctionnels :

- Réaliser les projets prévus au Plan québécois des infrastructures;
- Mettre en œuvre, en partenariat, le Plan d'action gouvernemental 2010-2013 — La réinsertion sociale des personnes contrevenantes : une sécurité durable.

En ce qui a trait à la sécurité civile, accroître la capacité du Québec à prévenir les sinistres et à rétablir la situation.

En sécurité incendie, délivrer les attestations de conformité à l'ensemble des schémas de couverture de risques.

En ce qui concerne la Sûreté du Québec, contribuer notamment, en partenariat, à l'amélioration du bilan routier, au développement d'un système d'interopérabilité et aux initiatives de lutte contre la criminalité.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de la Sécurité publique a pour mission d'assurer, de concert avec ses partenaires, la sécurité publique au Québec. Le Ministère et les organismes composant le portefeuille ministériel interviennent dans les secteurs d'activité suivants :

- La prévention de la criminalité, de la récidive et des décès survenant dans des circonstances obscures ou violentes;
- Le maintien de la paix et de l'ordre public, l'intervention policière et la protection publique;
- Les services correctionnels;
- Les services de sécurité civile et de sécurité incendie;
- L'administration des permis et licences d'alcool, de courses de chevaux, de jeux et de sports de combat professionnels;
- Les expertises judiciaires et la certification des appareils de jeu;
- La libération conditionnelle des personnes contrevenantes;
- Le traitement des plaintes et des citations à comparaître en déontologie policière;
- La formation des policiers et des pompiers.

Afin d'accomplir sa mission, le ministère de la Sécurité publique compte sur la collaboration et l'expertise de quatre directions générales (Affaires policières, Sécurité civile et sécurité incendie, Services correctionnels et Services à la gestion) ainsi qu'à la Sûreté du Québec.

De plus, sept organismes relevant du ministre de la Sécurité publique contribuent, à divers titres, à la mission de sécurité publique. Il s'agit du Bureau du coroner, du Comité de déontologie policière, du Commissaire à la déontologie policière, de la Commission québécoise des libérations conditionnelles, de la Régie des alcools, des courses et des jeux, de l'École nationale de police du Québec et de l'École nationale des pompiers du Québec. Enfin, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale constitue une unité autonome de services.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les principaux choix budgétaires retenus en 2011-2012 sont liés aux trois orientations du Plan stratégique 2008-2012 du ministère de la Sécurité publique.

ORIENTATION 1

Agir pour réduire la vulnérabilité des Québécoises et des Québécois face aux risques en favorisant la prévention, la préparation et l'information des citoyens

Le premier choix budgétaire consiste à réaliser des activités préventives en sécurité publique, à former et informer les citoyens afin que ces derniers deviennent les premiers responsables de leur sécurité.

Actions envisagées

Dans ce contexte, les actions sur lesquelles le Ministère concentrera ses efforts en 2011-2012 sont les suivantes :

- Poursuivre la mise en œuvre des initiatives en matière de lutte contre les gangs de rue, contre la production et la distribution de drogues et contre la cybercriminalité;
- Réaliser les mesures nécessaires à l'évaluation des besoins des personnes contrevenantes et à leur prise en charge;
- Élaborer et offrir aux personnes contrevenantes des programmes, des activités et des services de soutien à la réinsertion sociale dans les établissements de détention et dans la communauté;
- Réaliser trois campagnes d'information et de sensibilisation auprès des citoyens portant sur les thèmes suivants, soit la prévention de la criminalité, la sécurité civile et la sécurité incendie :
 - Semaine de la sécurité civile;
 - Semaine de la prévention des incendies;
 - Semaine de la prévention de la criminalité.
- Conclure des protocoles d'entente avec des associations bénévoles afin de baliser les pratiques et de renforcer l'intervention en cas de sinistres;
- Assurer la continuité de la mise en œuvre de l'Énoncé d'orientations en matière de sécurité routière de la Sûreté du Québec de façon à maintenir la tendance à la baisse du nombre de collisions avec dommages corporels sur son territoire, et ce, en intervenant en termes de prévention et de répression notamment auprès des jeunes conducteurs dont les comportements sont à risque.

ORIENTATION 2

Assurer le leadership dans la détermination et la promotion de mesures d'intervention adaptées à l'évolution des risques menaçant la sécurité des citoyens

Le Ministère poursuivra ses efforts en vue de déterminer des mesures d'intervention adaptées notamment en développant les connaissances sur les risques menaçant la sécurité des personnes et des biens et sur les moyens pour les atténuer.

Actions envisagées

- Compléter l'analyse des plans d'organisation policière en fonction des exigences législatives de la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1);
- Poursuivre l'inspection des organisations policières de niveau 2, 3, 4 ou 5;
- Développer des moyens de lutte contre la corruption davantage intégrés;
- Réduire le nombre d'infractions criminelles dans les palais de justice;
- Favoriser la mise en place de corps de police régionaux autochtones;
- Assurer un suivi de la prestation des services policiers dans les communautés autochtones;

- Accroître le taux de couverture des services policiers des communautés autochtones admissibles desservies localement;
- Poursuivre le processus d'attestation des schémas de couverture de risques en sécurité incendie;
- Approfondir les connaissances en matière correctionnelle par l'élaboration d'un profil de la clientèle contrevenante;
- Conclure des protocoles d'entente avec les municipalités permettant l'analyse et la mise en œuvre de solutions comme prévu au Cadre de prévention des principaux risques naturels;
- Assurer la continuité des négociations pour la mise en œuvre d'un système national d'alerte à la population en partenariat avec les autorités fédérales;
- Renforcer et accroître, à la Sûreté du Québec, les partenariats avec les organisations policières, les organismes gouvernementaux et la collectivité dans la recherche de solutions en matière de sécurité publique, notamment en sécurité routière, en prévention jeunesse et en violence conjugale.

ORIENTATION 3

Optimiser la prestation de services et la performance de l'organisation

À l'instar de l'administration publique québécoise, le Ministère doit optimiser sa prestation de services aux citoyens dans un contexte de rareté des ressources. Ainsi, l'informatisation de l'aide financière aux sinistrés et l'implantation d'un système intégré de gestion des dossiers correctionnels sont en cours de réalisation. Il entend aussi mobiliser son personnel et miser sur leur compétence. Le développement, à la Sûreté du Québec, d'un nouveau système d'interopérabilité constitue un choix budgétaire du portefeuille en sécurité publique.

Actions envisagées

- Construire et rénover les infrastructures (établissements de détention et postes de police) conformément au Plan québécois des infrastructures;
- Élaborer les modules nécessaires à l'informatisation de l'aide financière aux sinistrés;
- Poursuivre le développement du Système intégré d'information de justice – volet gestion des dossiers correctionnels;
- Mettre en œuvre le Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence;
- Sensibiliser le personnel à la démarche de développement durable;
- Contribuer aux efforts visant le retour à l'équilibre budgétaire du gouvernement;
- Poursuivre la migration, à la Sûreté du Québec, vers le Réseau national intégré de radiocommunication en collaboration avec le Centre de services partagés du Québec.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1

Sécurité, prévention et gestion interne

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources requises pour la gestion de l'ensemble des activités du Ministère. Il vise également à protéger la société en participant à l'administration de la justice et, en assurant aux personnes contrevenantes en détention ou suivies dans la communauté, des services pour favoriser leur réinsertion sociale, à fournir des expertises diverses en matière judiciaire et à assurer la sécurité des personnes et de leurs biens de même que de certains édifices gouvernementaux. Ce programme assure aussi l'inspection des services de police et finance les services policiers autochtones. Il veille à la mise en place des mesures et des activités de prévention et d'atténuation des risques pour éviter qu'un sinistre, portant atteinte à la sécurité des personnes et de leurs biens, se produise ou le cas échéant, pour faciliter le retour à la normale. Il comprend un poste de gestion centrale où sont imputées des dépenses faites au bénéfice des éléments des programmes 1 et 3.

Ce programme est doté d'un budget de dépenses de 556,0 M\$, en baisse de 6,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2010-2011. Cette variation s'explique notamment par diverses mesures de rationalisation prévues au Plan d'action sur la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014 ainsi que par des sommes transférées au cours de 2010-2011 de la provision du ministère des Finances pour des activités de lutte contre certains types de criminalité.

PROGRAMME 2

Sûreté du Québec

La Sûreté du Québec concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi l'organisation policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec.

Le budget de dépenses de ce programme est de 578,0 M\$, en baisse de 8,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2010-2011. Cette variation s'explique principalement par des sommes transférées au cours de 2010-2011 de la provision du ministère des Finances pour des initiatives concernant des revenus et versées au titre des activités de lutte à la criminalité fiscale et à la contrebande des produits du tabac et de l'alcool.

Les activités de la Sûreté du Québec sont en partie financées par des revenus provenant principalement de la somme payable par les municipalités desservies par la Sûreté du Québec, estimés à 253,4 M\$, et par ceux en provenance du gouvernement fédéral, d'une part, pour le contrôle des armes à feu au montant de 6,0 M\$ et d'autre part, pour la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain au montant de 3,8 M\$. Ces revenus gérés dans un fonds spécial et dans un compte à fin déterminée pour le contrôle des armes à feu portent le niveau de dépenses de la Sûreté du Québec à 841,1 M\$.

PROGRAMME 3

Organismes relevant du ministre

Ce programme comprend cinq organismes soit :

- La Régie des alcools, des courses et des jeux qui a la responsabilité, en tout ou en partie, de l'encadrement, de la surveillance et du contrôle des activités dans les secteurs des boissons alcooliques, des courses de chevaux, des jeux et des sports de combat professionnels;
- La Commission québécoise des libérations conditionnelles qui a pour mandat d'examiner les cas des personnes détenues admissibles à une libération conditionnelle;
- Le Bureau du coroner chargé d'investiguer ou d'enquêter sur les causes et les circonstances des décès obscurs ou violents, et, s'il y a lieu, de formuler des recommandations afin d'assurer une meilleure protection de la vie humaine;
- Le Commissaire à la déontologie policière qui permet le traitement des plaintes formulées contre les policiers, les agents de protection de la faune, les constables spéciaux et les contrôleurs routiers dans l'exercice de leurs fonctions;
- Le Comité de déontologie policière est un tribunal administratif spécialisé qui a pour fonction de disposer de toute citation déposée par le Commissaire à la déontologie policière, d'accorder une excuse à un policier dont la conduite a été reconnue dérogatoire et de réviser les décisions du Commissaire lorsqu'il rejette une plainte après enquête.

Un budget de dépenses de 28,9 M\$ est alloué à ce programme, en baisse de 2,4 M\$ par rapport à la dépense probable de 2010-2011. Cette variation s'explique par diverses mesures de rationalisation prévues au Plan d'action sur la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014 ainsi que par des sommes transférées au cours de 2010-2011 de la provision du ministère des Finances pour des initiatives concernant les revenus et versées au titre des activités de lutte à la contrebande d'alcool.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Sécurité, prévention et gestion interne	556 007,0	(6 776,9)	553 515,6	562 783,9
2. Sûreté du Québec	577 958,3	(8 174,8)	572 122,5	586 133,1
3. Organismes relevant du ministre	28 935,5	(2 424,2)	28 962,6	31 359,7
Total	1 162 900,8	(17 375,9)	1 154 600,7	1 180 276,7
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	7 256	(98)	—	7 354

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements du portefeuille ministériel est de 44,9 M\$. De ce montant, 10,8 M\$ sont alloués pour le Ministère et les organismes. Ce budget est constitué des sommes requises pour l'implantation des Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR, phases 2 et 3) ainsi que pour les nouvelles initiatives et le parachèvement de développements informatiques.

À la Sûreté du Québec, le budget d'investissements de 34,1 M\$ est constitué des sommes requises pour les systèmes informatisés d'identification dactyloscopique et de photographies signalétiques, pour le Système intégré de radiocommunications policières, pour le renouvellement du parc automobile affecté aux enquêtes, aux autoroutes et aux services spécialisés, pour des équipements et du développement informatique et pour des équipements spécialisés.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011
		Variation	
Immobilisations	44 832,1	(1 330,1)	46 162,2
Prêts, placements, avances et autres	71,4	5,0	66,4
Total	44 903,5	(1 325,1)	46 228,6

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2011-2012	Dépense probable 2010-2011
Bureau du coroner	7 377,2	7 395,2
Comité de déontologie policière	1 714,2	1 709,2
Commissaire à la déontologie policière	2 827,1	2 821,3
Commission québécoise des libérations conditionnelles	4 898,9	5 028,6
Régie des alcools, des courses et des jeux	12 118,1	14 262,9

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
École nationale de police du Québec	29 501,8	6 579,7	31 210,6	6 804,7
École nationale des pompiers du Québec	2 193,2	511,4	2 193,2	511,4

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds des services de police

Le Fonds des services de police est affecté au financement du coût des biens et services fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités et à tout organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la Loi sur la police. Il s'agit en somme de la desserte policière dans les municipalités régionales de comté qui repose sur le modèle de police de proximité.

Les revenus proviennent, d'une part, de la tarification aux municipalités, en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec, au montant prévu de 253,4 M\$, ainsi que ceux en provenance du gouvernement fédéral pour la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain au montant de 3,8 M\$ et, d'autre part, d'une affectation de 248,3 M\$ du budget de dépenses du programme 2 pour en assurer l'équilibre financier.

L'investissement prévu de 20,7 M\$ est constitué des montants requis pour le Système intégré de radiocommunications policières, pour le renouvellement des véhicules dans les postes des municipalités régionales de comté, pour des équipements et du développement informatique ainsi que pour des équipements spécialisés.

Le budget d'investissements est en hausse de 8,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2010-2011. Cette variation s'explique principalement par le renouvellement du parc automobile et par le développement du Système intégré de radiocommunications policières.

ANNEXE 2 (suite)

Sommaire sur les opérations du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des services de police				
Revenus - ministères et organismes budgétaires	248 307,4	248 307,4	244 301,0	244 301,0
Autres revenus	257 174,3		254 312,0	
Revenus totaux	505 481,7		498 613,0	
Dépenses totales	505 481,7		498 613,0	
Surplus (déficit) de l'exercice	—		—	
Surplus (déficit) cumulé au début	—		—	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	—		—	
Investissements	20 682,7		11 825,5	
Effectif (ETC)	4 582		4 582	
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	(60 000,0)		(45 000,0)	
Solde des avances du/au fonds consolidé du revenu	(29 434,1)		(26 047,0)	
Total des sommes empruntées ou avancées	(89 434,1)		(71 047,0)	

EN BREF

TOURISME

Le ministère du Tourisme poursuit l'adaptation de sa stratégie de promotion sur les marchés étrangers en fonction de la conjoncture économique. Il souhaite intensifier le soutien au développement de produits touristiques de qualité correspondant aux attentes internationales, améliorer les services d'accueil, de renseignements et de réservations touristiques de même que poursuivre le développement de partenariats avec les différents acteurs au sein de l'industrie, afin de maximiser l'impact des actions entreprises.

Cette stratégie est mise en œuvre dans une perspective de croissance économique continue et durable, afin d'assurer la pérennité de nos ressources, l'authenticité de nos produits touristiques et la notoriété de la destination Québec sur le plan international.

L'exercice financier 2011-2012 sera caractérisé par des interventions du Ministère visant l'amélioration de l'offre touristique et sa qualité, notamment en ce qui a trait au développement de produits attractifs aux escales, dans le cadre de la Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent. Le Ministère soutiendra des initiatives avec ses partenaires, tant en matière de développement de produits qu'en commercialisation et promotion, le tout en fonction des marchés représentant le meilleur potentiel.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère du Tourisme a pour mission de soutenir le développement et la promotion du tourisme au Québec en favorisant la concertation et le partenariat des intervenants associés à ce développement et à cette promotion, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

L'action du Ministère s'adresse aux touristes et aux entrepreneurs de l'industrie touristique. Aux premiers, en offrant des services d'accueil, de renseignements touristiques et d'assistance pour la réservation de produits touristiques, aux seconds en les accompagnant, les conseillant et les soutenant, soit financièrement ou techniquement, dans la réalisation de leurs projets de promotion ou de développement de produits touristiques.

Le ministère du Tourisme s'avère le principal promoteur de la destination québécoise sur les marchés extérieurs du Québec et s'appuie sur un réseau de partenaires composé d'entrepreneurs, d'associations sectorielles et territoriales, de même que de ministères et organismes gouvernementaux.

Le ministre du Tourisme a également la responsabilité légale de la Régie des installations olympiques, de la Société du Centre des congrès de Québec et de la Société du Palais des congrès de Montréal.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère sont axés sur le renouvellement de l'offre touristique, le renforcement de la compétitivité des entreprises touristiques et la commercialisation de la destination québécoise dans un contexte de concurrence des marchés et de segmentation des clientèles.

L'aide financière accordée aux associations touristiques, tant régionales que sectorielles, supporte le développement et la mise en marché des régions et des différents produits touristiques. Le Ministère offre un soutien financier aux festivals et aux événements qui démontrent une performance touristique significative, permettant de générer des retombées économiques importantes et de positionner la destination québécoise sur la scène nationale et internationale.

La taxe sur l'hébergement constitue l'avenue de financement privilégiée pour assurer tant la promotion des attraits régionaux que le développement de l'industrie dans l'ensemble des régions du Québec. Des ententes de partenariat régional en tourisme signées par le Ministère avec les associations touristiques régionales rendent également possible le renouvellement ou la consolidation de l'offre touristique sur une base régionale.

L'accueil et l'information touristiques sont d'autres champs d'intervention du Ministère. La qualité de ces services et le recours aux nouvelles technologies font du Québec, et plus particulièrement du ministère du Tourisme, un chef de file dans l'application des technologies de l'information liées au tourisme.

Le développement d'une culture de la qualité axée sur le développement durable offre aux entreprises la possibilité de rehausser leur niveau de service et surtout d'en garantir l'uniformité et la constance.

Enfin, il importe de générer en temps opportun des connaissances stratégiques à valeur ajoutée, au bénéfice des stratèges et décideurs du Ministère et de l'industrie. Pour ce faire, le Ministère est appelé à moderniser, voire réviser ses méthodes de cueillette, de traitement et de diffusion de données en orientant davantage sa lecture vers un travail d'analyse stratégique.

ORIENTATION 1

Favoriser la concertation et le partenariat avec les intervenants associés au développement du tourisme

- Pour réaliser l'orientation 1, le Ministère entend cibler l'objectif suivant :
 - Assumer le leadership d'un partenariat continu.

Actions envisagées

- Pour atteindre cet objectif, le Ministère envisage les actions suivantes :
 - Renouveler le partenariat avec les organismes du milieu, notamment les associations touristiques régionales et les associations touristiques sectorielles en l'axant sur la performance;
 - Contribuer à la Table des partenaires du Grand Nord;
 - Poursuivre les travaux du Comité interministériel sur le développement de l'industrie touristique;
 - Poursuivre les travaux du groupe de travail sur le soutien aux festivals et événements dans une perspective de guichet unique;
 - Tenir des Assises annuelles du tourisme.

ORIENTATION 2

Assurer la promotion et la commercialisation de la destination Québec

- Pour réaliser l'orientation 2, le Ministère entend cibler l'objectif suivant :
 - Accroître la notoriété et le rayonnement de la destination québécoise et démontrer le caractère unique et distinctif du Québec.

Actions envisagées

- Pour atteindre cet objectif, le Ministère envisage les actions suivantes :
 - Améliorer la connaissance des marchés et des clientèles aux fins de développer de nouvelles stratégies promotionnelles;
 - Mettre en place de nouveaux mécanismes de concertation avec les acteurs de l'industrie, sous forme de comités de marché, afin d'optimiser les synergies des sommes investies sur ces marchés;
 - Réaliser des activités de commercialisation (ex. : participation à des salons et des bourses) et des actions promotionnelles sur les marchés hors Québec dont certaines en partenariat avec l'industrie;

- Gérer efficacement le réseau de représentation du Ministère à l'étranger de façon à desservir les marchés émergents;
- Amorcer une réflexion sur l'image de marque afin de l'adapter aux réalités des marchés.

ORIENTATION 3

Susciter et soutenir le développement durable de produits touristiques

- Pour réaliser l'orientation 3, le Ministère entend cibler l'objectif suivant :
 - Rehausser l'offre touristique au niveau international dans la perspective d'une culture de la qualité axée sur le développement durable.

Actions envisagées

- Pour atteindre cet objectif, le Ministère envisage les actions suivantes :
 - Compléter l'élaboration des diagnostics sur cinq produits touristiques (tourisme nature, tourisme autochtone, tourisme culturel, agrotourisme et pourvoiries chasse et pêche) permettant de les positionner par rapport aux meilleures destinations concurrentes et assurer la mise en œuvre des actions qui en découlent;
 - Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent;
 - Poursuivre la mise en œuvre du Programme d'appui au développement du tourisme au nord du 49^e parallèle;
 - Poursuivre le virage performance avec les festivals et événements, qui lie le financement à la performance touristique des événements;
 - Favoriser l'implantation de meilleures pratiques en développement durable dans l'industrie touristique ainsi qu'une culture de qualité;
 - Poursuivre l'acquisition de connaissances et l'analyse de l'information stratégique qui permettent de comprendre et de mieux évaluer les tendances et leurs impacts sur la destination et de mieux évaluer les retombées économiques du tourisme pour le développement économique du Québec.

ORIENTATION 4

Offrir et encadrer des services à la clientèle touristique en matière d'accueil, de renseignements et de réservations touristiques

- Pour réaliser l'orientation 4, le Ministère entend cibler les objectifs suivants :
 - Actualiser le système de gestion de la destination pour le recentrer sur les nouveaux besoins et attentes des touristes et de l'industrie touristique;
 - Offrir les services de BonjourQuébec.com aux touristes en déplacement sur le territoire.

Actions envisagées

- Pour atteindre ces objectifs, le Ministère envisage les actions suivantes :
 - Élaborer la stratégie de positionnement des services de BonjourQuébec.com en étroite collaboration avec les principaux acteurs de l'industrie;
 - Élaborer le dossier d'affaires de l'éventuel système de gestion de la destination renouvelé;
 - Revoir la politique des lieux d'accueil et de renseignements touristiques et élargir sa portée vers une politique globale sur l'accueil;
 - Appliquer et faire évoluer les programmes de signalisation touristique en collaboration avec les partenaires;
 - Adapter les services d'accueil et d'information touristique offerts dans les sept centres d'information touristique sous la responsabilité du Ministère en tenant compte des nouvelles technologies disponibles aux touristes.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1

Promotion et développement du tourisme

Le Programme de promotion et de développement du tourisme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en orientant et en concertant l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme, en suscitant et soutenant le développement de l'offre, en assurant la promotion du Québec ainsi qu'en aménageant et en exploitant des installations publiques à caractère touristique. Les montants ci-après tiennent compte de l'impact du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Promotion et développement du tourisme	138 622,7	269,1	146 128,6	138 353,6
Total	138 622,7	269,1	146 128,6	138 353,6
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	—	—	—	—

ANNEXE 1**LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES****Les dépenses des organismes autres que budgétaires**
(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Régie des installations olympiques	40 622,6	21 729,6	36 728,0	18 951,0
Société du Centre des congrès de Québec	23 833,6	14 919,6	21 496,9	15 042,5
Société du Palais des congrès de Montréal	62 226,1	42 794,5	62 383,0	43 097,6

LE FONDS SPÉCIAL**Fonds de partenariat touristique**

Le Fonds de partenariat touristique est régi par le chapitre III de la Loi sur le ministère du Tourisme (L.R.Q., c. M-31.2). Il est affecté à la réalisation des interventions du Ministère, soit la promotion et le développement du tourisme au Québec.

Les sommes affectées à ce Fonds en 2011-2012 sont évaluées à 129,0 M\$, dont 59,2 M\$ provenant d'une affectation de crédits du Ministère. La différence provient essentiellement de taxes dédiées et de revenus de partenariats.

ANNEXE 1 (suite)

Sommaire sur les opérations du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de partenariat touristique				
Revenus - ministères et organismes budgétaires	65 679,0	59 179,0	65 783,0	59 783,0
Autres revenus	63 340,0		63 340,0	
Revenus totaux	129 019,0		129 123,0	
Dépenses totales	131 219,0		129 623,0	
Surplus (déficit) de l'exercice	(2 200,0)		(500,0)	
Surplus (déficit) cumulé au début	10 806,5		11 306,5	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	8 606,5		10 806,5	
Investissements	1 100,0		350,0	
Effectif (ETC)	290		297	
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	—		—	
Solde des avances du/au fonds consolidé du revenu	14 656,5		14 401,8	
Total des sommes empruntées ou avancées	14 656,5		14 401,8	

EN BREF

TRANSPORTS

En 2011-2012, par le biais du Fonds des réseaux de transport terrestre, le Ministère réalisera des investissements importants dans les infrastructures routières et dans le maintien et l'amélioration des infrastructures de transport en commun dans le cadre du Plan québécois des infrastructures. Des sommes provenant également de la Société de financement des infrastructures locales du Québec et du Fonds vert s'ajouteront aux dépenses du Ministère et auront un impact sur plusieurs modes de transport.

Dans le cadre du Plan de redressement du réseau routier québécois, les investissements 2011-2012 seront de 3 917,5 M\$ en infrastructures routières, dont 803,2 M\$ provenant des partenaires privés (282,0 M\$) et publics (521,2 M\$). Ces investissements s'inscrivent dans le Plan québécois des infrastructures, pour lesquels la part assumée par le Ministère de 3 114,3 M\$ se répartit comme suit :

- 1 118,6 M\$ dans la conservation des structures, tant sur le réseau supérieur que sur le réseau municipal, afin de lutter contre le vieillissement des ponts et des viaducs. Des interventions sont prévues sur quelque 875 structures, dont 262 du réseau municipal pour 130,1 M\$;
- 824,5 M\$ dans la conservation des chaussées, ce qui permettra de poursuivre l'amélioration de l'état global du réseau par des interventions sur quelque 2 000 kilomètres de chaussées;
- 441,6 M\$ dans l'amélioration du réseau routier, notamment aux plans de la sécurité routière et de la fonctionnalité du réseau routier;
- 729,6 M\$ dans le développement du réseau routier, visant principalement à faciliter les déplacements sur le réseau, à améliorer son efficacité et à soutenir le développement et la prospérité des régions.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan québécois des infrastructures et de la Politique québécoise du transport collectif :

- 984,8 M\$ d'investissements seront réalisés en maintien et en amélioration des infrastructures de transport en commun. Aussi, par l'entremise du Fonds vert, des transferts de 170,0 M\$ seront consacrés à l'amélioration des services de transport collectif.

Des dépenses de 122,6 M\$ viseront le maintien des dessertes de transport maritime et aérien ainsi que la promotion et le soutien au transport maritime et ferroviaire. Ces dépenses incluent également les projets liés aux pistes récréotouristiques, notamment la Route verte. Une partie de la dépense, soit 6,7 M\$, sera imputée au Fonds des réseaux de transport terrestre.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec. Le Ministère se présente comme le chef de file dans l'organisation des systèmes de transport au Québec. Il s'engage à offrir une gestion compétente et innovatrice des réseaux dont il a la responsabilité directe. Le Ministère s'appuie sur une collaboration étroite avec ses partenaires publics et privés pour offrir à la population et aux entreprises des systèmes de transport appropriés et fonctionnels.

Il élabore et propose au gouvernement des politiques relatives aux services, aux réseaux et aux systèmes de transport. Ces dernières se concrétisent par les activités suivantes :

- La planification, la conception et la réalisation des travaux de construction, d'amélioration, de réfection, d'entretien et d'exploitation du réseau routier et des autres infrastructures de transport qui relèvent de sa responsabilité;
- Le soutien technique et financier aux municipalités relativement à l'entretien, la réfection et l'amélioration du réseau routier local;
- Le soutien aux systèmes de transport des personnes, notamment le transport en commun en milieu urbain et rural, le transport adapté, ainsi que le transport maritime et aérien dans les régions;
- Le développement et la mise en œuvre de programmes de sécurité en transport;
- Le soutien au transport des marchandises, en favorisant l'intermodalité et l'utilisation des différents modes de transport (routier, ferroviaire, maritime et aérien).

Tout en assurant la mobilité des personnes et des marchandises sur le territoire québécois, ces activités appuient le développement régional ainsi que le développement de plusieurs secteurs de l'économie québécoise, notamment le développement touristique et récréatif, de même que la fabrication d'équipement, de matériel de transport et la construction d'infrastructures.

En 2010, le gouvernement a adopté les nouvelles dispositions visant l'élargissement du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier pour y inclure notamment le transport en commun. Ce fonds, dorénavant appelé le Fonds des réseaux de transport terrestre, intègre ainsi le Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun et le Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports. Il est alimenté par des sources de revenus dédiés, soit principalement la taxe sur les carburants et les droits sur les permis de conduire et sur les immatriculations.

Le portefeuille ministériel, sous l'autorité du ministre, est aussi composé des organismes suivants : la Commission des transports du Québec, un organisme budgétaire, ainsi que l'Agence métropolitaine de transport, la Société des traversiers du Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec (partie non fiduciaire), des organismes autres que budgétaires.

Enfin, à titre de ministre responsable de la Région de la Capitale-Nationale, le ministre des Transports a la responsabilité du Bureau de la Capitale-Nationale et de la Commission de la capitale nationale du Québec. Rappelons que le Bureau de la Capitale-Nationale contribue au développement et à la diversification économique de la région tout en suivant la mise en œuvre des ententes afférentes à ses partenaires institutionnels, tels que les centres locaux de développement, la Conférence régionale des élus, la Ville de Québec et les municipalités régionales de comté.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires pour l'exercice financier 2011-2012 s'inscrivent à l'intérieur de quatre orientations stratégiques :

- Assurer la pérennité des systèmes de transport pour les générations futures;
- Soutenir des systèmes de transport efficaces, diversifiés et intégrés qui contribueront à la réduction des gaz à effet de serre;
- Assurer aux usagers des systèmes de transport sécuritaires;
- Optimiser la performance de l'organisation pour de meilleurs services à la population.

ORIENTATION 1

Assurer la pérennité des systèmes de transport pour les générations futures

Des investissements considérables serviront à la modernisation, à la réfection et à la préservation des infrastructures routières et des infrastructures de transport en commun, afin d'en assurer la pérennité et d'en réduire le déficit d'entretien cumulé, tel que mis de l'avant par le Plan québécois des infrastructures.

Conservation des chaussées

- Des investissements de 824,5 M\$ seront consacrés à la conservation des chaussées (auxquels s'ajoutent des contributions attendues des partenaires de 24,4 M\$).

L'objectif vise à poursuivre l'amélioration de l'état global des chaussées du réseau routier sous la responsabilité du Ministère. Les efforts consentis ces dernières années ont permis d'améliorer de façon substantielle l'état des chaussées du réseau stratégique, ainsi que l'état des chaussées de l'ensemble du réseau. Ces investissements contribueront à porter la proportion des chaussées en bon état à 83,0 % d'ici 2022.

Actions envisagées

- Interventions sur quelque 2 000 kilomètres de chaussées;
- Réfection des systèmes de drainage, dont la réfection de ponceaux.

Conservation des structures

- Des investissements de 1 118,6 M\$ seront affectés à la conservation des structures sur le réseau supérieur et sur le réseau des municipalités de 100 000 habitants et moins (auxquels s'ajoutent des contributions attendues des partenaires de 17,4 M\$).

L'état des structures situées sur le réseau supérieur requiert une attention particulière. C'est pourquoi, en 2011-2012, des investissements de 988,5 M\$ leur seront consacrés. Cet effort devra se poursuivre au cours des prochaines années du plan quinquennal actuel et permettra d'améliorer l'état général du parc de structures et d'atteindre un objectif de 80,0 % des structures en bon état d'ici 2022.

En 2011-2012, une somme de 130,1 M\$ sera investie sur les ponts du réseau routier municipal qui sont sous la responsabilité du Ministère depuis janvier 2008. À terme, le Ministère vise une amélioration du parc de structures du réseau municipal équivalente aux structures du réseau supérieur.

Actions envisagées

- Interventions sur 875 structures du réseau supérieur, dont la correction de 308 structures déficientes en 2011-2012;
- Interventions sur 272 ponts situés sur le réseau routier municipal sous la gestion du Ministère, dont la correction des déficiences sur 148 d'entre eux.

Équipements de transport en commun (Fonds des réseaux de transport terrestre - Société de financement des infrastructures locales du Québec)

- Des dépenses de 458,6 M\$ seront affectées à l'aide aux immobilisations dans le transport collectif des personnes en remboursement de services de la dette. Ainsi, en 2011-2012, des investissements de 984,8 M\$ seront réalisés dans les infrastructures de transport en commun, dont la plus grande partie sera consacrée à leur maintien. Ces investissements sont effectués dans le cadre du Plan québécois des infrastructures. Les dépenses affectées au remboursement de services de la dette seront entièrement imputées au Fonds des réseaux de transport terrestre.

De plus, une somme de 175,0 M\$, provenant de la Société de financement des infrastructures locales du Québec, est disponible en 2011-2012 pour les immobilisations dans le transport en commun dans le cadre de l'entente concernant le transfert de la taxe fédérale sur l'essence.

Actions envisagées

- Aide financière aux immobilisations afin de renouveler les équipements de transport en commun et en abaisser l'âge moyen. À cette fin, la rénovation du métro, le renouvellement du parc d'autobus urbain, le renouvellement et le développement des trains de banlieue se poursuivront;
- Aide complémentaire aux immobilisations provenant de la Société de financement des infrastructures locales du Québec.

ORIENTATION 2**Soutenir des systèmes de transport efficaces, diversifiés et intégrés qui contribueront à la réduction des gaz à effet de serre****Des systèmes de transport efficaces**

- Des investissements de 729,6 M\$ seront effectués dans le développement du réseau routier afin d'améliorer l'efficacité des grands corridors internationaux et interrégionaux par des travaux majeurs sur certaines routes et autoroutes (auxquels s'ajoutent les partenariats publics-privés de 282,0 M\$ et les contributions des partenaires publics de 438,9 M\$).

Actions envisagées

- Investissements en développement, notamment dans les projets réalisés en mode partenariat public-privé, soit le prolongement des autoroutes 25 (Montréal et Laval) et 30 (Montérégie). Poursuite des autres grands chantiers : l'autoroute 73 (Beauce), l'autoroute 73/route 175 (Réserve faunique des Laurentides), l'autoroute 85 (Bas-Saint-Laurent). Des investissements seront également réalisés pour prolonger l'autoroute 35 (Montérégie) et l'autoroute 410 (Estrie);
- Divers travaux visant le maintien de la fonctionnalité du réseau routier.

Des modes de transport diversifiés : le transport collectif

- Dans le cadre de la Politique québécoise du transport collectif, une somme de 170,0 M\$, en provenance du Fonds vert, sera disponible en 2011-2012 pour le financement de programmes visant l'amélioration des services de transport collectif et de réduction des gaz à effet de serre;
- De plus, des dépenses de 139,5 M\$ viseront l'aide à l'exploitation des services de transport collectif incluant le transport adapté aux personnes handicapées. Une partie de la dépense, soit 25,8 M\$, sera imputée au Fonds des réseaux de transport terrestre;
- Par ailleurs, les sociétés de transport en commun ainsi que l'Agence métropolitaine de transport pourront continuer de bénéficier de revenus annuels provenant de sources dédiées, soit 79,8 M\$ à même les droits d'immatriculation de 30,00 \$ perçus des automobilistes résidant sur leur territoire. L'Agence métropolitaine de transport bénéficiera également de 102,5 M\$ provenant de la taxe de 3,0 ¢ du litre d'essence perçue dans la région métropolitaine de Montréal.

Actions envisagées

- Aide à l'amélioration des services de transport en commun;
- Aide au transport collectif régional;
- Aide aux modes de transport alternatifs à l'automobile;
- Aide à l'adaptation des véhicules aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant;
- Aide à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le transport routier des personnes;
- Soutien au transport adapté.

Des modes de transport diversifiés : Autres modes de transport

Des dépenses du Ministère de 122,6 M\$ seront réalisées pour les infrastructures multimodales, pour les dessertes de transport aérien et maritime, incluant la subvention à la Société des traversiers du Québec, ainsi que pour les pistes récréotouristiques. Les programmes d'aide pour les véhicules hors route seront financés par les contributions des propriétaires de véhicules hors route qui seront versées au Fonds des réseaux de transport terrestre, tel que le prévoit la Loi visant à améliorer la cohabitation entre les riverains de sentiers et les utilisateurs de véhicules hors route ainsi que la sécurité de ces utilisateurs (2010, c. 33) sanctionnée en décembre 2010.

Des modes de transport variés permettent une plus grande accessibilité aux diverses régions du Québec et soutiennent leur développement social, économique et touristique. De plus, l'utilisation des modes maritime et ferroviaire pour le transport des marchandises sur de longues distances, permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Actions envisagées

- Soutien financier aux services de traversiers, aux dessertes maritimes et aériennes en faveur des populations des régions éloignées et isolées;
- Soutien financier à l'amélioration des installations aéroportuaires au Nunavik (Plan Nord);
- Aide financière à l'exploitation et au développement de la Route verte, permettant d'ajouter plusieurs kilomètres de piste cyclable;
- Soutien financier à l'implantation de projets intermodaux, afin de réduire les gaz à effet de serre issus du transport des marchandises;
- Aide à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le transport des marchandises;
- Soutien financier aux clubs de véhicules tout-terrains et de motoneigistes.

ORIENTATION 3

Assurer aux usagers des systèmes de transport sécuritaires

Sécurité routière

- Des investissements de 441,6 M\$ dans l'amélioration du réseau routier supérieur, notamment au plan de la sécurité (auxquels s'ajoutent des contributions des partenaires de 40,5 M\$). L'objectif est de contribuer à améliorer la sécurité des usagers et la fonctionnalité des infrastructures routières sous la responsabilité du Ministère.

Actions envisagées

- Mise en œuvre, de concert avec les partenaires, de diverses mesures visant la sécurité routière;
- Correction de vingt sites à potentiel d'amélioration en sécurité routière;
- Diverses interventions, notamment la configuration des routes, le pavage des accotements, la construction de voies de dépassement, la correction de courbes ou de problèmes d'orniérage;
- Poursuite du projet pilote de radars photo et de caméras de surveillance aux feux rouges.

Exploitation des infrastructures routières

- Des dépenses de 640,9 M\$ pour l'exploitation des infrastructures. Une partie de la dépense, soit 209,2 M\$, sera imputée au Fonds des réseaux de transport terrestre;
- L'objectif est d'assurer un entretien de qualité des routes sous la responsabilité du Ministère par des interventions qui ont un impact sur la pérennité et la sécurité. Les activités d'exploitation comprennent l'entretien d'hiver, l'entretien courant et périodique réalisé en été, de même que les activités de surveillance du réseau et de gestion des corridors routiers.

En plus du réseau routier, le Ministère voit à l'entretien des aéroports, quais et autres infrastructures sous sa gestion.

Actions envisagées

- Entretien hivernal conforme aux exigences ministérielles;
- Marquage des routes adéquat;
- Activités de surveillance du réseau et de gestion des corridors routiers.

ORIENTATION 4

Optimiser la performance de l'organisation pour de meilleurs services à la population

La poursuite de l'innovation

- Des dépenses de 3,2 M\$ pour les activités de recherche, ainsi que de 0,5 M\$ provenant du Fonds vert pour des recherches et des évaluations liées aux impacts et à l'adaptation aux changements climatiques à l'égard de la fonte du pergélisol et des problématiques d'érosion côtière.

Les objectifs visent le maintien de l'expertise du personnel et la promotion des connaissances techniques et scientifiques en transport.

Actions envisagées

- Aides versées à divers organismes, notamment des chaires de recherche pour des projets dans le domaine du transport, de même que pour un Réseau stratégique de recherche en sécurité routière;
- Évaluation des impacts de la fonte du pergélisol dans le Nord du Québec et de l'érosion des berges du Saint-Laurent.

Les façons de faire et les services aux usagers

- Le mode traditionnel, le mode en gérance, le mode « clés en main » et le mode partenariat public-privé sont des approches explorées pour chacun des grands projets rencontrant les critères de la Politique cadre sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure publique. De plus, la mise en place de nouvelles façons de faire, de même qu'une meilleure diffusion de l'information aux usagers sont soutenues par le développement des ressources informationnelles.

Actions envisagées

- Poursuite des travaux visant la mise en opération des sept aires de service issues de l'entente de partenariat public-privé;
- Investissements de 41,0 M\$ pour le développement et l'amélioration des systèmes d'information ministériels;
- Mise en ligne d'une information permanente sur l'état du réseau routier;
- Information adéquate aux usagers par le biais du réseau 511.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE**LE BUDGET DE DÉPENSES**

Les dépenses 2011-2012 du ministère des Transports s'établissent à 848,6 M\$, soit une augmentation de 3,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2010-2011. Cette variation s'explique principalement par l'accroissement des sommes consenties à l'entretien du réseau routier et par les modifications apportées au calendrier de versement de subventions du Programme d'aide au réseau routier local.

Ce niveau de dépenses inclut l'impact du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

PROGRAMME 1**Infrastructures et systèmes de transport**

Ce programme vise à assurer l'amélioration, la réfection et le maintien en état des infrastructures de transport de même qu'à assurer l'exploitation des infrastructures de transport. Il vise aussi à établir les politiques et la réglementation relative aux systèmes de transport des personnes et des marchandises, à apporter une aide financière aux organismes offrant des services de transport, à délivrer des permis de transport ou de location pour différents modes de transport et à gérer le registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

Ce programme se compose des activités suivantes :

• Entretien des infrastructures de transport	431,7 M\$
• Aide au transport adapté aux personnes handicapées	98,0 M\$
• Aide au transport maritime, incluant la contribution au financement de la Société des traversiers du Québec	90,3 M\$
• Aide au transport terrestre	19,9 M\$
• Aide au réseau routier local	12,0 M\$
• Aide à l'adaptation des véhicules des personnes handicapées	9,7 M\$
• Aide au transport ferroviaire	5,8 M\$
• Aide au transport aérien	7,7 M\$
• Fonctionnement de la Commission des transports du Québec	13,1 M\$

L'augmentation de 7,2 M\$ du budget en 2011-2012, par rapport à la dépense probable 2010-2011, est le résultat net de variations touchant quelques activités. L'entretien des infrastructures augmente de 38,8 M\$ pour assurer l'amélioration des services, tandis que l'aide au transport adapté aux personnes handicapées augmente de 3,0 M\$.

Le Programme d'aide financière au réseau routier local diminue de 30,4 M\$ en raison des modifications apportées au calendrier de versement des subventions. Les municipalités ne sont pas affectées par ce changement. Le niveau de subvention qu'elles recevront en 2011 est identique aux subventions qu'elles ont reçues en 2010.

L'aide au transport ferroviaire diminue de 2,4 M\$ dû à la fin du Programme d'aide à l'intégration modale.

PROGRAMME 2

Administration et services corporatifs

Ce programme vise à fournir les divers services de direction, de soutien à la gestion des activités du Ministère et à assurer l'élaboration des plans de transport des personnes et des marchandises. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

Ce programme se compose des activités suivantes :

- | | |
|---|----------|
| • Direction, planification et coordination des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles | 67,2 M\$ |
| • Élaboration des orientations et des politiques ministérielles et interventions en matière de recherche et développement | 16,7 M\$ |
| • Amortissement des immobilisations autres que les infrastructures de transport | 14,1 M\$ |

La réduction du budget de dépenses 2011-2012 est de 3,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2010-2011. Elle s'explique essentiellement par la fin de l'amortissement de certains projets de développement en technologies de l'information.

PROGRAMME 3

Promotion et développement de la Capitale-Nationale

Ce programme a pour objet le soutien et la promotion de la Région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec comme capitale nationale, en contribuant à la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités, en responsabilisant les milieux locaux et régionaux dans la prise en main de leur développement et en appuyant le développement et la diversification de ses assises économiques.

Ce programme se compose des activités suivantes :

- | | |
|---|----------|
| • Aide financière à la Ville de Québec | 24,7 M\$ |
| • Aide financière à la Commission de la capitale nationale du Québec | 18,5 M\$ |
| • Autres subventions à des organismes régionaux | 13,6 M\$ |
| • Affectation au Fonds de développement régional | 3,0 M\$ |
| • Direction, planification et coordination des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles | 2,6 M\$ |

Transports

Le budget 2011-2012, de 62,4 M\$, est sensiblement égal à la dépense probable 2010-2011.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Infrastructures et systèmes de transport	688 226,3	7 198,7	674 557,5	681 027,6
2. Administration et services corporatifs	98 006,5	(3 259,5)	101 369,5	101 266,0
3. Promotion et développement de la Capitale-Nationale	62 367,7	(93,6)	62 567,2	62 461,3
Total	848 600,5	3 845,6	838 494,2	844 754,9
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	2 224	(6)	—	2 230

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements de 88,5 M\$, en hausse de 15,3 M\$, permet principalement au Ministère d'assumer ses besoins en terme d'infrastructures de transport maritime, aérien et terrestre. Cette hausse s'explique par une augmentation de 12,3 M\$ des investissements sur les infrastructures de transport aérien, dont 4,4 M\$ dans le Nord du Québec. La hausse s'explique également par des investissements additionnels dans le transport ferroviaire.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011
		Variation	
Immobilisations	87 955,2	15 268,5	72 686,7
Prêts, placements, avances et autres	502,1	—	502,1
Total	88 457,3	15 268,5	73 188,8

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2011-2012	Dépense probable 2010-2011
Commission des transports du Québec	13 102,6	13 713,5

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Agence métropolitaine de transport	358 373,5	46 634,9	364 892,0	71 892,7
Commission de la capitale nationale du Québec	17 356,9	15 971,7	18 155,1	16 487,5
Société de l'assurance automobile du Québec	254 442,0	9 684,0	250 344,0	9 684,0
Société des traversiers du Québec	107 530,0	85 300,0	103 050,0	82 039,0

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds des réseaux de transport terrestre

La Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (2010, c. 20), adoptée en juin 2010, a institué le Fonds des réseaux de transport terrestre. Ce fonds regroupe les activités du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, du Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun et du Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports.

Le Fonds des réseaux de transport terrestre est affecté au financement :

- Des services de transport en commun des organismes publics;
- De la construction et de l'exploitation d'infrastructures routières et d'infrastructures de transport en commun, notamment celles faisant l'objet d'ententes de partenariat;
- Des autres activités reliées à l'offre de biens et services au sein du réseau de parcs routiers, ainsi que de l'ensemble des opérations relatives à la conception, à la mise en œuvre, à la gestion et aux activités de ce réseau;
- Des frais de fonctionnement des services de transport en commun des conseils intermunicipaux de transport, des organismes municipaux et intermunicipaux de transport en commun, des conseils régionaux de transport et des régies intermunicipales;
- Des programmes d'aide financière dédiés aux véhicules hors route.

ANNEXE 2 (suite)

Fonds de gestion de l'équipement roulant

Le Fonds de gestion de l'équipement roulant est affecté, depuis le 1^{er} avril 1998, au financement des activités du Centre de gestion de l'équipement roulant. L'objectif premier du Centre est d'assurer la gestion intégrée du parc de matériel roulant du Ministère. Il offre en outre un service semblable aux différents organismes publics du Québec.

Fonds de la sécurité routière

Le Fonds de la sécurité routière est affecté, depuis le 3 septembre 2008, au financement de mesures ou de programmes de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route. Il vise à sauver des vies et à réduire le nombre de blessés en améliorant le bilan routier par un changement de comportement des conducteurs.

Sommaire sur les opérations des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des réseaux de transport terrestre				
Revenus - ministères et organismes budgétaires	—	—	—	—
Autres revenus	2 820 441,4		2 622 072,0	
Revenus totaux	2 820 441,4		2 622 072,0	
Dépenses totales	2 515 673,8		2 102 767,2	
Surplus (déficit) de l'exercice	304 767,6		519 304,8	
Surplus (déficit) cumulé au début	516 894,8		(2 410,0)	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	821 662,4		516 894,8	
Investissements	3 219 483,7		3 188 234,2	
Effectif (ETC)	3 244		3 244	
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	(14 731 774,3)		(12 654 674,2)	
Solde des avances du/au fonds consolidé du revenu	—		(100 213,8)	
Total des sommes empruntées ou avancées	(14 731 774,3)		(12 754 888,0)	

Note : Les investissements du Fonds des réseaux de transport terrestre comprennent également les contributions des partenaires et excluent les dépenses non capitalisables.

ANNEXE 2 (suite)

Sommaire sur les opérations des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de gestion de l'équipement roulant				
Revenus - ministères et organismes budgétaires	81 374,7	280,0	78 371,4	280,0
Autres revenus	21 700,9		20 936,4	
Revenus totaux	103 075,6		99 307,8	
Dépenses totales	103 075,6		98 810,9	
Surplus (déficit) de l'exercice	—		496,9	
Surplus (déficit) cumulé au début	1 134,6		637,7	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	1 134,6		1 134,6	
Investissements	35 094,9		35 690,6	
Effectif (ETC)	220		230	
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	(174 180,2)		(166 474,1)	
Solde des avances du/au fonds consolidé du revenu	—		—	
Total des sommes empruntées ou avancées	(174 180,2)		(166 474,1)	
Fonds de la sécurité routière				
Revenus - ministères et organismes budgétaires	—	—	—	—
Autres revenus	10 078,1		10 703,8	
Revenus totaux	10 078,1		10 703,8	
Dépenses totales	8 303,1		8 515,7	
Surplus (déficit) de l'exercice	1 775,0		2 188,1	
Surplus (déficit) cumulé au début	3 562,1		1 374,0	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	5 337,1		3 562,1	
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	—		—	
Solde des avances du/au fonds consolidé du revenu	—		—	
Total des sommes empruntées ou avancées	—		—	

EN BREF

TRAVAIL

Le budget du ministère du Travail, excluant les crédits de transfert, est principalement consacré à la rémunération du personnel.

Sur le plan des relations du travail, le volume d'activités des services de médiation et de conciliation se maintiendra autour de 600 interventions. Celles-ci visent à offrir des services spécialisés aux parties patronale et syndicale qui demandent l'aide d'une tierce partie indépendante pour les aider à régler des différends au moment de la négociation et dans l'application des conventions collectives ou encore dans le cours des rapports de travail au quotidien. Un effort particulier sera apporté à la relève de l'équipe pour faire face aux départs à la retraite.

Sur le plan des politiques et de la recherche, le Ministère effectuera les travaux nécessaires pour soutenir avec efficacité et cohérence la prise de décision ministérielle et gouvernementale. Il produira aussi une information sur le travail, pertinente et accessible, qui servira de référence et favorisera les consensus sociaux.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du ministère du Travail est centrée sur les acteurs individuels et collectifs œuvrant dans leur milieu de travail. L'équité étant au cœur de sa mission, le Ministère tend à promouvoir la qualité des conditions de travail et à favoriser une paix sociale propice aux investissements créateurs d'emplois pour les générations futures.

Dans sa déclaration de services aux citoyens, le ministère du Travail s'engage à répondre à leurs demandes avec compétence et courtoisie ainsi que dans les meilleurs délais, à leur garantir l'impartialité nécessaire à la prise de décision et à leur fournir l'information la plus complète et la plus précise possible.

L'offre de service du Ministère se déploie autour des trois pôles suivants :

- Les lois et les politiques du travail;
- Les services en relations du travail;
- L'information sur le travail.

Pour réaliser sa mission, le Ministère est appuyé par trois organismes budgétaires qui font partie du portefeuille « Travail » :

- Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre voit à la concertation entre les organisations patronales et syndicales afin d'orienter et de soutenir l'action gouvernementale en matière de travail et de main-d'œuvre;
- La Commission de l'équité salariale voit à la réalisation de l'équité salariale pour les femmes du Québec. Elle veille à l'établissement de démarches ou de programmes spécifiques et s'assure du maintien de l'équité salariale dans les entreprises;
- Le Conseil des services essentiels s'assure que le public continue de bénéficier de services jugés essentiels lorsque des salariés exercent leur droit de grève dans certains services publics, au sein de la fonction publique et dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

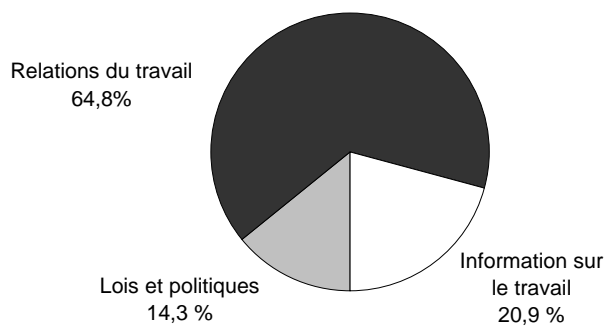
2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires permettent le maintien des activités régulières essentielles à la prestation des services aux citoyens en les reliant à trois orientations ministérielles stratégiques. Chacune d'elle est associée à un domaine d'intervention particulier, soit les lois et les politiques du travail, les services en relations du travail et l'information sur le travail.

Pour chaque domaine, l'atteinte des résultats est doublée d'une orientation générale favorisant l'efficacité de l'organisation du travail et la qualité de vie au travail.

Le graphique ci-dessous donne un aperçu de la répartition globale des ressources budgétaires pour les trois premières orientations.

La répartition budgétaire 2011-2012 selon les orientations



ORIENTATION 1

Soutenir avec efficacité et cohérence la prise de décision ministérielle et gouvernementale dans une perspective d'ouverture au changement et d'équité

Les choix budgétaires pour ce domaine d'intervention visent à soutenir la prise de décision des autorités ministérielles et gouvernementales en documentant l'environnement législatif et administratif ainsi que les avantages, les inconvénients et les coûts de divers scénarios envisageables.

Actions envisagées

- Évaluer ou faire le bilan des dispositions existantes dans les lois du travail concernant notamment les domaines suivants :
 - Le régime forestier;
 - Les décrets de convention collective;
 - Les agences de placement.
- Participer activement aux travaux des organisations intergouvernementales et internationales dans le domaine du travail;
- Préparer un forum à l'occasion du 80^e anniversaire du Ministère.

ORIENTATION 2

Produire une information sur le travail, pertinente et accessible, qui serve de référence et favorise les consensus sociaux

Une diffusion d'études pertinentes couvrant les divers volets des milieux de travail est indispensable pour une information sur le travail de qualité. La production et la diffusion d'information sur le travail représentent un important levier d'intervention auprès des clientèles du Ministère.

Actions envisagées

- Produire et diffuser des études documentaires comparatives sur les normes du travail et les conditions de travail;
- Produire et diffuser des résumés des ententes négociées, des conventions collectives analysées et des données sur les arrêts de travail;
- Évaluer le taux de satisfaction de la clientèle vis-à-vis des publications du Ministère.

ORIENTATION 3

Contribuer à l'amélioration de la qualité des rapports de travail, à la prévention et à la résolution des mécontentements en privilégiant la responsabilisation des acteurs et le dialogue entre les parties

Le Ministère intervient auprès des clientèles patronales et syndicales dans le but de faciliter le règlement des différends et de favoriser le maintien de relations du travail empreintes d'ouverture et de respect mutuel. Il fait aussi connaître les pratiques qui ont un caractère d'exemplarité et qui contribuent à la prévention et au règlement des mécontentements.

Actions envisagées

- Mettre en œuvre un plan d'action pour élargir l'offre de service et rejoindre des secteurs d'activité économique moins couverts;
- Réaliser un sondage pour évaluer le taux de satisfaction de la clientèle vis-à-vis de la qualité des services en relations du travail;
- Nommer des arbitres de griefs et de différends : plus de 2 000 nominations;
- Assigner des dossiers de médiation-conciliation.

ORIENTATION 4

Améliorer l'organisation du travail et la qualité de vie au travail

Cette orientation est centrée sur l'efficacité des processus et sur le bien-être au travail des employés pour assurer le maintien de services de qualité dans un contexte de départs accélérés à la retraite.

Actions envisagées

- Investir au niveau de l'environnement de travail;
- Implanter et renforcer des mesures favorisant la collaboration au sein des unités et entre elles;
- Mettre en œuvre le plan de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre;
- Évaluer le taux de satisfaction du personnel vis-à-vis des mesures favorisant l'équilibre entre les besoins de la personne et ceux de l'organisation.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1

Travail

Le portefeuille « Travail » comporte un seul programme budgétaire. Ce programme vise à élaborer, mettre en œuvre, surveiller l'application et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail, de relations du travail et d'équité salariale.

Le niveau du budget de dépenses 2011-2012, soit 32,0 M\$, est inférieur de 11,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2010-2011. Cette variation s'explique essentiellement par une somme de 11,0 M\$ transférée au cours de 2010-2011 de la provision du ministère des Finances pour des initiatives concernant les revenus et versée au titre des activités de la Commission de la construction du Québec et de la Régie du bâtiment du Québec visant à enrayer le travail au noir et l'évasion fiscale dans l'industrie de la construction. Elle tient compte également de l'impact du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Travail	32 031,1	(11 700,6)	33 697,7	43 731,7
Total	32 031,1	(11 700,6)	33 697,7	43 731,7
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	231	(6)	—	237

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements concerne le maintien des actifs et le développement d'applications en matière de ressources informationnelles requises pour supporter différentes activités du programme.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011
	Variation		
Immobilisations	2 008,1	—	2 008,1
Prêts, placements, avances et autres	1,0	—	1,0
Total	2 009,1	—	2 009,1

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2011-2012	Dépense probable 2010-2011
Commission de l'équité salariale	7 050,1	7 550,1
Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre	622,5	624,9
Conseil des services essentiels	2 876,1	2 792,3

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2011-2012		2010-2011	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Commission des lésions professionnelles	55 927,2	—	55 751,7	—
Commission des normes du travail	59 976,8	—	56 895,4	—
Commission des relations du travail	14 982,1	6 563,8	14 876,2	6 863,3
Régie du bâtiment du Québec	53 034,7	—	51 465,9	—
